4 - III bcd (2011-2012) — N° 1*bis*

PARLEMENT WALLON

SESSION 2011-2012

18 NOVEMBRE 2011

PROJET DE DÉCRET

contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 *

* Voir Doc. **4-III bcd** (2011-2012) – N° 1.

site internet : www.parlement-wallon.be
email : mail@parlement-wallon.be

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux**		
						Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*	
							Crédits d'engagement	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement							
					Division organique 01.			
					Parlement wallon.			
					Programme 01.00.			
					Dotation au Parlement wallon.			
					Titre I. - Dépenses courantes			
DE	01	01	00	00	Dotation au Parlement wallon	44.051	—	—
					Totaux pour le Titre I.	44.051	0	0
					Totaux pour le programme 01.00.	44.051	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 01.01.			
					Dotation au service du médiateur de la Région wallonne.			
					Titre I. - Dépenses courantes			
DE	01	01	00	01	Dotation au service du médiateur de la Région wallonne	1.786	—	—
					Totaux pour le Titre I.	1.786	0	0
					Totaux pour le programme 01.01.	1.786	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Totaux pour la division organique 01.	45.837	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Division organique 02.			
					Dépenses de cabinet			
					Programme 02.01. **Subsistance.**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
DE	11	01	00	01	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	122	—	—
DE	11	02	00	01	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	2.104	—	—
DE	11	03	11	01	Remboursements de traitements	500	—	—
DE	11	04	40	01	Indemnités généralement quelconques au personnel	100	—	—
DE	12	06	00	01	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	0	—	—
DE	12	19	11	01	Frais de fonctionnement du cabinet	648	—	—
					Totaux pour le Titre I.	3.474	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital			
DE	74	01	00	01	Dépenses patrimoniales du cabinet	122	—	—
					Totaux pour le Titre II.	122	0	0
					Totaux pour le programme 02.01.	3.596	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux**		
						Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*	
							Crédits d'engagement	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement							
					Programme 02.02. **Subsistance.** *Titre I. - Dépenses courantes*			
NO	11	01	00	02	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	122	—	—
NO	11	02	00	02	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	2.050	—	—
NO	11	04	40	02	Indemnités généralement quelconques au personnel	110	—	—
NO	12	06	00	02	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	—	—
NO	12	19	11	02	Frais de fonctionnement du cabinet	593	—	—
					Totaux pour le Titre I.	2.882	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital			
NO	74	01	00	02	Dépenses patrimoniales du cabinet	60	—	—
					Totaux pour le Titre II.	60	0	0
					Totaux pour le programme 02.02.	2.942	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 02.03. **Subsistance.** *Titre I. - Dépenses courantes*			
AN	11	01	00	03	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	122	—	—
AN	11	02	00	03	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	1.852	—	—
AN	11	04	40	03	Indemnités généralement quelconques au personnel	100	—	—
AN	12	06	00	03	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	—	—
AN	12	19	11	03	Frais de fonctionnement du cabinet	416	—	—
					Totaux pour le Titre I.	2.497	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital			
AN	74	01	00	03	Dépenses patrimoniales du cabinet	120	—	—
					Totaux pour le Titre II.	120	0	0
					Totaux pour le programme 02.03.	2.617	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 02.04. **Subsistance.** *Titre I. - Dépenses courantes*			
MA	11	01	00	04	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	122	—	—
MA	11	02	00	04	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	2.250	—	—
MA	11	03	00	04	Remboursement de traitements	0	—	—
MA	11	04	40	04	Indemnités généralement quelconques au personnel	120	—	—
MA	12	06	00	04	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	—	—
MA	12	19	11	04	Frais de fonctionnement du cabinet	585	—	—
					Totaux pour le Titre I.	3.084	0	0

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
					Titre II. - Dépenses de capital			
MA	74	01	00	04	Dépenses patrimoniales du cabinet	120	—	—
					Totaux pour le Titre II.	120	0	0
					Totaux pour le programme 02.04.	3.204	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 02.05.			
					Subsistance.			
					Titre I. - Dépenses courantes			
FU	11	01	00	05	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	122	—	—
FU	11	02	00	05	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	2.050	—	—
FU	11	04	40	05	Indemnités généralement quelconques au personnel	126	—	—
FU	12	06	00	05	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	—	—
FU	12	19	11	05	Frais de fonctionnement du cabinet	480	—	—
					Totaux pour le Titre I.	2.785	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital			
FU	74	01	00	05	Dépenses patrimoniales du cabinet	70	—	—
					Totaux pour le Titre II.	70	0	0
					Totaux pour le programme 02.05.	2.855	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 02.06.			
					Subsistance.			
					Titre I. - Dépenses courantes			
TI	11	01	00	06	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	126	—	—
TI	11	02	00	06	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	1.915	—	—
TI	11	03	00	06	Remboursement de traitements	0	—	—
TI	11	04	40	06	Indemnités généralement quelconques au personnel	105	—	—
TI	12	06	00	06	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	—	—
TI	12	07	11	06	Frais de premier établissement du cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.)	0	—	—
TI	12	19	11	06	Frais de fonctionnement du cabinet	430	—	—
					Totaux pour le Titre I.	2.583	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital			
TI	74	01	00	06	Dépenses patrimoniales du cabinet	40	—	—
					Totaux pour le Titre II.	40	0	0
					Totaux pour le programme 02.06.	2.623	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux**		
						Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*	
							Crédits d'engagement	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement							
					Programme 02.07. **Subsistance.**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
HE	11	01	00	07	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	122	—	—
HE	11	02	00	07	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	2.473	—	—
HE	11	03	00	07	Remboursement de traitements	0	—	—
HE	11	04	40	07	Indemnités généralement quelconques au personnel	95	—	—
HE	12	06	00	07	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	—	—
HE	12	07	11	07	Frais de premier établissement du cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.)	0	—	—
HE	12	19	11	07	Frais de fonctionnement du cabinet	356	—	—
					Totaux pour le Titre I.	3.053	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital			
HE	74	01	00	07	Dépenses patrimoniales du cabinet	35	—	—
					Totaux pour le Titre II.	35	0	0
					Totaux pour le programme 02.07.	3.088	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 02.08. **Subsistance.**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
LU	11	01	00	08	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	122	—	—
LU	11	02	00	08	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	2.456	—	—
LU	11	03	00	08	Remboursement de traitements	0	—	—
LU	11	04	40	08	Indemnités généralement quelconques au personnel	84	—	—
LU	12	06	00	08	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	—	—
LU	12	07	11	08	Frais de premier établissement du cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.)	0	—	—
LU	12	19	11	08	Frais de fonctionnement du cabinet	510	—	—
					Totaux pour le Titre I.	3.179	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital			
LU	74	01	00	08	Dépenses patrimoniales du cabinet	60	—	—
					Totaux pour le Titre II.	60	0	0
					Totaux pour le programme 02.08.	3.239	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Totaux pour la division organique 02.	24.164	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
					Division organique 09.			
					Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques.			
					Programme 09.01. **Conseil économique et social de la Région wallonne.**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
DE	41	01	40	01	Dotation au Conseil économique et social de la Région wallonne	4.191	—	—
DE	41	02	40	01	Dotation complémentaire aux organisations membres du bureau du CESRW	410	—	—
TI	41	03	40	01	Dotation complémentaire au CESRW destinée à prendre en charge les frais de fonctionnement du Conseil wallon de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes "CAW"	100	—	—
					Totaux pour le Titre I.	4.701	0	0
					Totaux pour le programme 09.01.	4.701	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 09.02. **Service social.**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
NO	33	01	00	02	Subvention en matière de Service social	4.069	—	—
					Totaux pour le Titre I.	4.069	0	0
					Totaux pour le programme 09.02.	4.069	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 09.03. **Service d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
DE	11	01	20	03	Indemnités et frais de couverture sociale spécifique des Ministres membres du Gouvernement	18	—	—
DE	11	02	00	03	Traitements et indemnités du personnel	966	—	—
DE	11	03	00	03	Allocations accordées aux membres des cabinets dissous	0	—	—
DE	11	04	40	03	Indemnités généralement quelconques au personnel	38	—	—
DE	12	04	40	03	Convention avec l'Ulg-SEGI pour la gestion informatique de la paie	102	—	—
DE	12	05	40	03	Cotisation au MEDEX et à l'asbl Service public de Médecine du travail des Communautés française et germanophone	25	—	—
DE	12	06	00	03	Loyer des biens immobiliers pris en location, en ce compris les loyers et charges locatives, remboursements et indemnités dus à la Division de la gestion immobilière, impôts grevant les bâtiments occupés par les Cabinets ministériels et le SePAC	600	—	—
DE	12	08	00	03	Frais de couverture de l'assurance « Tous risques » pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins des services et de l'assurance « Responsabilité civile générale » pour couvrir les risques encourus par les agents visés aux articles 2§7 et 8§1er de l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 juillet 2004 relatif aux Cabinets des Ministres du Gouvernement wallon et de l'assurance de la protection juridique "vie professionnelle" de certains membres du personnel des Cabinets	50	—	—
DE	12	19	11	03	Frais de fonctionnement	60	—	—
					Totaux pour le Titre I.	1.859	0	0

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
					Titre II. - Dépenses de capital			
DE	74	01	00	03	Dépenses patrimoniales, en ce compris l'acquisition de matériel informatique	20	—	—
DE	74	02	00	03	Dépenses patrimoniales liées au siège du Gouvernement wallon	0	—	—
					Totaux pour le Titre II.	20	0	0
					Totaux pour le programme 09.03.	1.879	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 09.04.			
					Commissariat wallon EASI-WAL			
					Titre I. - Dépenses courantes			
DE	11	01	00	04	Allocations et indemnités du personnel	216	—	—
NO	11	11	00	04	Rémunérations des agents de la cellule Easi-Wal	1.150	—	—
DE	12	01	00	04	Etudes, relations publiques, prestations de services liées à la mise en œuvre du plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité	0	—	—
DE	12	02	00	04	Etudes, relations publiques, prestations de services liées à la mise en œuvre du plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité	—	1.735	2.400
DE	12	03	00	04	Achats de biens et services liés au renforcement de la dynamique de simplification administrative dans le cadre du Plan Marshall 2.vert.	—	1.332	497
DE	12	04	11	04	Partage des données relatives à la mise en œuvre du plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité 2010-2014	—	470	300
DE	30	01	00	04	Subventions aux institutions et associations privées relatives à la mise en œuvre du plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité 2010-2014	—	0	0
DE	40	01	00	04	Subventions aux institutions et associations publiques relatives à la mise en œuvre du plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité 2010-2014	0	—	—
DE	40	02	00	04	Subventions relatives à la mise en œuvre du Plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité 2010-2014	—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	1.366	3.537	3.197
					Titre II. - Dépenses de capital			
DE	74	06	00	04	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	15	—	—
					Totaux pour le Titre II.	15	0	0
					Totaux pour le programme 09.04.	1.381	3.537	3.197
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 09.06.			
					Secrétariat du Gouvernement wallon			
					Titre I. - Dépenses courantes			
DE	11	02	00	06	Traitements et indemnités du personnel	430	—	—
DE	11	04	40	06	Indemnités généralement quelconques au personnel	33	—	—
DE	12	08	11	06	Analyses juridiques dans le cadre des travaux du Gouvernement	50	—	—
DE	12	09	11	06	Frais de fonctionnement	503	—	—
					Totaux pour le Titre I.	1.016	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital			
DE	74	02	00	06	Dépenses patrimoniales	47	—	—
					Totaux pour le Titre II.	47	0	0
					Totaux pour le programme 09.06.	1.063	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
					Programme 09.07 **Collaborateurs des Ministres sortis de charge**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
DE	11	01	00	07	Traitement et indemnités	501	—	—
DE	11	02	00	07	Indemnités généralement quelconques	22	—	—
					Totaux pour le Titre I.	523	0	0
					Totaux pour le programme 09.07.	523	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 09.08 **Commissariat général au Tourisme**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
FU	41	06	00	08	Intervention régionale en faveur du CRAC	—	1.200	1.200
FU	41	09	40	08	Subvention au CGT pour ses dépenses de fonctionnement	51.432	—	—
FU	43	03	00	08	Subventions en faveur d'actions touristiques cofinancées par des fonds européens (nouvelle programmation)	—	0	500
					Totaux pour le Titre I.	51.432	1.200	1.700
					Titre II. - Dépenses de capital			
FU	61	04	00	08	Subvention au CGT pour le cofinancement des projets retenus dans le cadre des fonds structurels 2007-2013	—	0	5.561
					Totaux pour le Titre II.	0	0	5.561
					Totaux pour le programme 09.08.	51.432	1.200	7.261
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 09.09 **Relations extérieures**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
DE	01	01	00	09	Provision Présidence belge à l'UE 2010	0	—	—
DE	30	02	00	09	Actions de promotion des relations transfrontalières FEDER - Subventions aux organismes privés	—	100	150
DE	33	01	00	09	Subventions destinées au financement d'actions relatives aux relations Internationales	0	—	—
DE	41	01	00	09	Dotation à WBI	—	20.355	20.355
DE	41	02	00	09	Subvention à WBI pour la résorption de l'encours	—	500	500
DE	41	03	00	09	Subvention à WBI dans le cadre de la programmation 2007-2013 des fonds structurels européens	—	100	150
DE	43	02	00	09	(Modifié) Coopération transnationale et interrégionale - Subventions aux organismes publics - cofinancement par le FEDER	—	0	0
DE	43	03	00	09	(Modifié) Actions de promotion des relations transfrontalières - Subventions aux organismes publics - cofinancement par le FEDER	—	0	0
DE	43	04	00	09	Actions cofinancées de promotion des relations transfrontalières, interrégionales et transnationales- subventions aux organismes publics	—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	0	21.055	21.155
					Totaux pour le programme 09.09.	0	21.055	21.155
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux**		
						Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*	
							Crédits d'engagement	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement							
					Programme 09.10 **Commerce extérieur et investisseurs étrangers** *Titre I. - Dépenses courantes*			
MA	41	01	40	10	Subvention à l'AWEX pour la section "Investissements étrangers"	—	4.426	4.426
MA	41	03	40	10	Dotation à l'AWEX	—	58.703	58.703
MA	41	04	40	10	Subvention à l'AWEX - Lignes bilatérales et Pays Emergents (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	1.500	1.500
MA	41	09	40	10	Subvention à l'AWEX - Participation à des fonds internationaux (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	500	500
MA	41	10	00	10	Subvention à l'AWEX - Recherche et accueil des investisseurs étrangers (Marshall 2.vert - Axe II)	—	3.194	3.194
MA	41	11	00	10	Dotation complémentaire à l'AWEX - Bourses Explort (Marshall 2.vert - Axe 1)	—	400	400
MA	41	12	40	10	Subvention à l'AWEX - Positionnement de la Wallonie à l'international (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	1.000	1.000
MA	41	13	40	10	Subvention à l'AWEX - Soutien de partenariat et de sous-traitance d'entreprises wallonnes de haut niveau (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	500	500
MA	41	14	40	10	Subvention à l'AWEX - Création de centres de services en Wallonie pour les investisseurs étrangers (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	625	625
MA	41	15	40	10	(Nouveau) Subvention à l'AWEX - Soutien aux exportations (Marshall 2.vert - axe II)	—	4.200	4.200
MA	45	01	40	10	Subvention à l'Agence pour le Commerce Extérieur	—	734	734
					Totaux pour le Titre I.	0	75.782	75.782
					Totaux pour le programme 09.10.	0	75.782	75.782
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 09.11 **Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique** *Titre I. - Dépenses courantes*			
DE	12	01	00	11	Dépenses relatives à l'évaluation globale du Plan Marshall 2.vert	—	200	200
DE	41	01	30	11	Subside de fonctionnement à l'Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique	4.900	—	—
					Totaux pour le Titre I.	4.900	200	200
					Totaux pour le programme 09.11.	4.900	200	200
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Totaux pour la division organique 09.	69.948	101.774	107.595
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
					Division organique 10			
					Secrétariat général			
					Programme 10.01. **Fonctionnel**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	13.139	—	—
NO	11	04	00	01	Rémunérations et allocations du personnel du CSVCP	493	—	—
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	45	—	—
NO	12	02	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre des projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an	0	—	—
NO	12	03	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre des projets informatiques spécifiques - projets à plus d'un an	—	0	0
DE	12	04	00	01	Prestation de services réalisés dans le cadre des projets informatiques spécifiques (projets à moins d'un an)	0	—	—
DE	12	05	11	01	Prestations de services réalisées dans le cadre des projets informatiques spécifiques – projets à plus d'un an	—	0	0
NO	12	07	00	01	(Nouveau) Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicule du Secrétariat général	79	—	—
					Totaux pour le Titre I.	13.756	—	—
					Titre II. - Dépenses de capital			
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	15	—	—
NO	74	02	00	01	Acquisition de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques	—	0	0
DE	74	03	22	01	Acquisitions de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques	—	0	0
NO	74	04	00	01	(Nouveau) Achatde biens meubles durables - Véhicules du Secrétariat général	44	0	0
					Totaux pour le Titre II.	59	—	—
					Totaux pour le programme 10.01.	13.815	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 10.02. **Secrétariat général**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
DE	12	01	00	02	Etudes et enquêtes, mise en œuvre du plan opérationnel du Secrétariat général et du plan stratégique du Service Public de Wallonie, frais de fonctionnement de la Cellule des stratégies transversales	500	—	—
DE	12	02	00	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, échanges de pratiques et supports de communication pour la direction interdépartementale de la cohésion sociale	30	—	—
DE	12	03	00	02	Etudes relatives au contrôle des fonds structurels européens par l'autorité de certification et aux échanges d'expériences	—	10	5
DE	12	04	00	02	(Modifié) Dépenses relatives au fonctionnement de la Commission des Arts, aux frais d'études, de documentation, de publications et d'exposition, aux frais de de valorisation des intégrations artistiques, aux jetons de présence et frais de parcours des membres de la Commission	50	—	—
DE	12	05	11	02	Dépenses spécifiques relatives au fonctionnement du Centre régional de Crise	99	—	—
TI	12	06	11	02	Relations publiques, documentation, participation à des formations, séminaires et colloques, frais de réunion, communication, publications, frais de consultance, dépenses relatives aux groupes d'experts et frais de fonctionnement de la Cellule permanente Environnement-Santé	0	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
DE	12	07	11	02	Dépenses relatives à la réalisation de l'outil de suivi informatique du Plan Marshall 2.vert	0	—	—
HE	12	08	11	02	Relations publiques, documentation, participation à des formations, séminaires et colloques, frais de réunion, communication, publications, frais de consultance, dépenses relatives aux groupes d'experts et frais de fonctionnement de la Cellule permanente Environnement-Santé	168	—	—
FU	12	09	11	02	Achats de biens non durables et prestations de services du Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne, frais de déplacements des membres du conseil	64	—	—
DE	12	10	11	02	Dépenses relatives à la réalisation de l'outil de suivi informatique du Plan Marshall 2.vert	—	0	0
DE	33	01	00	02	Subventions et indemnités	500	—	—
DE	33	02	00	02	Subventions pour mener des actions de sensibilisation à la citoyenneté	160	—	—
TI	33	03	00	02	Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé – Secteur privé	0	—	—
HE	33	04	00	02	Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé – Secteur privé	0	—	—
DE	34	01	00	02	Dépenses relatives à la procédure de sélection des projets artistiques examinés par la Commission des arts (prix, défraiements) et subventions octroyées par la Commission	30	—	—
TI	43	01	12	02	Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé – Secteur public	0	—	—
HE	43	02	12	02	Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé – Secteur public	32	—	—
					Totaux pour le Titre I.	1.633	10	5
					Titre II. - Dépenses de capital			
DE	74	01	22	02	Frais d'équipement du Centre régional de Crise	13	—	—
TI	74	02	22	02	Frais d'équipement de la Cellule permanente Environnement-Santé	0	—	—
HE	74	03	22	02	Frais d'équipement de la Cellule permanente Environnement-Santé	0	—	—
FU	74	04	22	02	Frais d'équipement du Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne	10	—	—
					Totaux pour le Titre II.	23	0	0
					Totaux pour le programme 10.02.	1.656	10	5
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 10.03. **Service de la Présidence et Chancellerie.**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
DE	01	01	00	03	Fonds budgétaire en matière de Loterie			
					Solde au 1er janvier	—	5.485	8.929
					Recettes de l'année en cours	—	4.870	4.870
					Disponible pour l'année	—	10.355	13.799
					Dépenses à charge du Fonds	—	4.870	4.870
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	5.485	8.929
DE	12	02	00	03	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	420	—	—
DE	12	03	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives au Plan Marshall	1.000	—	—
DE	12	04	00	03	Achat de biens meubles non durables et prestations de services	0	—	—
DE	12	06	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à l'audit des politiques régionales	—	0	0
DE	12	07	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives aux principes communs d'action du contrat d'avenir	0	—	—
DE	12	09	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives aux Fêtes de Wallonie	230	—	—
DE	12	12	00	03	Etudes, relations publiques, honoraires d'avocats	25	—	—
DE	12	13	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à l'animation des vitrines de la Wallonie	190	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*LIBELLES*	**Crédits initiaux**		
						Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*	
							Crédits d'engagement	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement							
DE	12	15	30	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à l'audit des politiques régionales	—	0	0
DE	12	16	11	03	(Modifié) Etudes, relations publiques, prestations de services afférentes à l'image de la Wallonie	363	—	—
DE	12	17	30	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives aux actions d'information ou de sensibilisation en matière de développement régional	10	—	—
DE	12	18	00	03	Etudes, conseils, services et biens divers en rapport avec l'exercice de la compétence régionale en matière d'octroi des licences d'exportation d'armes	30	—	—
DE	12	19	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à la Valorisation de l'image de la Wallonie à l'étranger, y compris à travers les médias	10	—	—
DE	12	20	11	03	Etudes, relations publiques, prestation de services dans le cadre de la mesure "Identité wallonne" du Plan Marshall 2.vert	—	60	48
DE	30	01	00	03	Subventions en faveur d'études et d'actions d'information ou de sensibilisation en matière de développement régional	546	—	—
DE	30	02	00	03	Subvention au GREOA	0	—	—
DE	30	03	00	03	Subventions en faveur des organisateurs locaux des Fêtes de Wallonie	49	—	—
DE	30	07	00	03	Subventions en faveur d'actions de promotion de la qualité totale	340	—	—
DE	30	08	00	03	Subventions en faveur d'exercices locaux de prospectives	238	—	—
DE	30	10	00	03	Subvention à l'asbl "Tour de la Région wallonne organisation"	340	—	—
DE	30	11	00	03	Subvention aux institutions et associations privées chargées de la concertation locale - habitat permanent	147	—	—
DE	30	13	00	03	Subvention au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté	16	—	—
DE	30	14	00	03	Subventions à des opérateurs privés ou publics spécialisés en vue de favoriser une meilleure connaissance des mécanismes d'importation, d'exportation et de transit d'armes	210	—	—
DE	30	15	00	03	Subventions au Centre de médiation des gens de voyage	3	—	—
DE	31	01	22	03	Subvention à la RTBF pour la prise en charge d'une partie des coûts inhérents à la promotion de la Région wallonne	260	—	—
DE	31	02	22	03	Subvention au Fonds d'investissement Start destiné à couvrir ses frais d'investissement	0	—	—
DE	33	03	00	03	Subvention en faveur de la Fondation Solvay (Château de La Hulpe)	460	—	—
DE	33	04	00	03	Subvention en faveur d'événements et d'activités propices à la mise en valeur du domaine de la Hulpe	74	—	—
DE	33	05	00	03	(Modifié) Subventions pour des actions de promotion de l'identité wallonne et de la gouvernance régionale	396	—	—
DE	33	07	00	03	Subvention à l'asbl Fondation Mons 2015	1.750	—	—
DE	33	08	00	03	Subvention à l'asbl Eurometropolitan E-Campus	250	—	—
DE	40	02	21	03	Subvention aux institutions et associations publiques chargées de la concertation locale - habitat permanent	42	—	—
DE	43	03	22	03	Subventions en faveur des institutions publiques organisatrices des Fêtes de Wallonie et oeuvrant à la promotion de la Wallonie	206	—	—
DE	45	01	21	03	Subvention à la Communauté germanophone	1.497	—	—
					Totaux pour le Titre I.	9.102	4.930	4.918
					Titre II. - Dépenses de capital			
DE	74	02	22	03	Achat de biens meubles durables non spécifiques au programme	20	—	—
DE	81	02	00	03	Participation de la Région wallonne au capital d'une société immobilière en faveur de la RTBF	0	—	—
DE	01	02	00	03	Achats de biens meubles et travaux divers pour le Château de La Hulpe	59	—	—
DE	01	03	00	03	Organisation des élections régionales	0	—	—
					Totaux pour le Titre II.	79	0	0
					Totaux pour le programme 10.03.	9.181	4.930	4.918
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	4.870	4.870
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	5.485	8.929

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
					Programme 10.04.			
					Coordination des dossiers relatifs aux Fonds structurels			
					Titre I. - Dépenses courantes			
DE	12	01	00	04	Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des comités de suivi	—	800	460
DE	12	02	00	04	Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des comités de suivi - COFINANCEMENT PAR LE FEDER	—	177	222
DE	12	03	00	04	Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des comités de suivi - COFINANCEMENT PAR LE FSE	—	50	50
DE	12	07	00	04	Participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	25	—	—
DE	30	01	00	04	Subvention en vue d'assurer l'Assistance technique et la promotion via des organismes publics ou privés – COFINANCEMENT PAR LE FEDER	—	0	0
DE	30	02	00	04	Subvention en vue d'assurer l'Assistance technique et la promotion via des organismes publics ou privés - COFINANCEMENT PAR LE FEOGA	—	0	0
DE	45	01	23	04	Dotation à l'Agence Fonds social européen	—	720	720
DE	45	02	00	04	Dotation à l'Agence pour l'éducation et la formation tout au long de la vie	—	200	200
					Totaux pour le Titre I.	25	1.947	1.652
					Titre II. - Dépenses de capital			
DE	74	01	00	04	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme	5	—	—
					Totaux pour le Titre II.	5	0	0
					Totaux pour le programme 10.04.	30	1.947	1.652
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 10.05.			
					Audits			
					Titre I. - Dépenses courantes			
AN	11	01	00	05	Remboursement de traitements, allocations et indemnités du personnel de la cellule Audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens	126	—	—
NO	12	02	00	05	Frais de fonctionnement de la Direction de l'Audit interne de Fonctionnement	175	—	—
AN	12	03	00	05	Frais de fonctionnement de la direction de l'audit des fonds européens	190	—	—
AN	12	06	11	05	Frais de fonctionnement de la cellule d'audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens	80	—	—
AN	12	07	00	05	Prestation d'assistance pour la CAIF	—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	571	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital			
AN	74	04	00	05	Frais d'équipement de la direction de l'audit des fonds européens	25	—	—
NO	74	05	00	05	Frais d'équipement de la Direction de l'Audit interne de Fonctionnement	5	—	—
AN	74	07	22	05	Frais d'équipement de la cellule d'audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens	5	—	—
					Totaux pour le Titre II.	35	0	0
					Totaux pour le programme 10.05.	606	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
					Programme 10.06.			
					Communication			
					Titre I. - Dépenses courantes			
DE	12	02	00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion (communication externe)	812	—	—
DE	12	03	00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions pour la Direction Interdépartementale de l'Intégration sociale	0	—	—
NO	12	04	00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions (communication interne)	295	—	—
					Totaux pour le Titre I.	1.107	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital			
DE	74	06	00	06	Achat de biens meubles spécifiques au programme (communication externe)	80	—	—
NO	74	07	00	06	Achats de biens meubles spécifiques au programme (communication interne)	20	—	—
					Totaux pour le Titre II.	100	0	0
					Totaux pour le programme 10.06.	1.207	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 10.07.			
					Géomatique			
					Titre I. - Dépenses courantes			
HE	11	01	00	07	(Nouveau) Remboursement des rémunérations et allocations du personnel	340	—	—
HE	12	02	00	07	Relations publiques, documentation, frais de publication	—	66	66
HE	12	03	11	07	Achat de biens meubles non durables et prestations de service	85	—	—
HE	12	04	00	07	(Nouveau) Centralisation des licences géomatiques du SPW	—	332	332
HE	12	06	00	07	Achat de biens meubles non durables et prestations de service	—	1.560	1.900
HE	12	10	00	07	Dépenses prévues pour les prestations des tiers en matière de cartographie	—	1.450	2.234
HE	40	01	00	07	Subventions et indemnités	—	0	425
					Totaux pour le Titre I.	425	3.408	4.957
					Titre II. - Dépenses de capital			
HE	74	01	00	07	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	—	800	800
					Totaux pour le Titre II.	0	800	800
					Totaux pour le programme 10.07.	425	4.208	5.757
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Totaux pour la division organique 10.	26.920	11.095	12.332
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	4.870	4.870
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	5.485	8.929

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
					Division organique 11.			
					Personnel et affaires générales			
					Programme 11.01. **Fonctionnel**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	13.334	—	—
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	14	—	—
NO	12	02	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques à moins d'un an	1.895	—	—
NO	12	03	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets infomatiques spécifiques à plus d'un an	—	0	0
NO	12	04	00	01	Frais de condamnations judiciaires et transactions	15	—	—
NO	12	05	00	01	Frais d'avocats	15	—	—
NO	12	06	11	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques à plus d'un an	—	0	0
NO	12	07	00	01	(Nouveau) Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGT1	56	—	—
					Totaux pour le Titre I.	15.329	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital			
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	9	—	—
NO	74	02	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques	80	—	—
NO	74	03	00	01	(Nouveau) Achat de biens meubles durables - Véhicule de la DGT1	31	—	—
					Totaux pour le Titre II.	120	0	0
					Totaux pour le programme 11.01.	15.449	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 11.02. **Affaires générales, gestion administrative et pécuniaire, Fonction publique, Archives et Documentation**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
NO	01	01	00	02	Provision interdépartementale	2.400	—	—
NO	01	02	00	02	Modernisation de la Fonction publique	3.000	—	—
NO	01	03	00	02	Dynamisation d'une mobilité plus durable au sein du SPW	50	—	—
NO	11	01	00	02	Rémunérations et allocations de personnel des Gouverneurs, secrétariats des Gouverneurs et Commissaires d'arrondissement	3.000	—	—
NO	11	02	00	02	Rémunérations et allocations de personnel des Receveurs régionaux	9.000	—	—
NO	11	04	20	02	Prise en charge par la Région wallonne des pensions de retraite des agents des organismes nationaux supprimés ou restructurés.- Contributions de responsabilisation à charge de la Région wallonne en matière de pensions	8.000	—	—
NO	11	06	20	02	Couverture des charges d'assurance-groupe souscrite par l'ex-S.D.R.W. et l'O.B.C.E.	70	—	—
NO	11	07	40	02	Charge des avantages titres-repas	14.000	—	—
NO	11	08	40	02	Déplacements : Domicile - Lieu de travail : intervention de l'employeur dans les frais de déplacement en transports en commun	3.960	—	—
NO	11	09	00	02	Allocations familiales du personnel du SPW	13.000	—	—
NO	11	13	00	02	Programme de transition professionnelle	3.500	—	—
NO	11	15	00	02	Rémunérations et allocations du personnel, relatives à la prise en charge du coût du remplacement des départs temporaires	5.394	—	—
NO	12	01	00	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	100	—	—
NO	12	03	21	02	Frais de déplacement : missions	5.915	—	—
NO	12	05	21	02	Cotisations à l'ASBL Service public de Médecine du Travail des Communautés française et germanophone	800	—	—
NO	12	07	21	02	Cotisations au service de santé administratif	50	—	—
NO	12	08	00	02	Frais de déplacement pour missions des Commissaires d'arrondissement	35	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
NO	12	09	00	02	Frais de déplacement pour missions des Receveurs régionaux	160	—	—
NO	12	10	00	02	Achat de biens meubles non-durables - Frais de fonctionnement des Gouvernements provinciaux	943	—	—
NO	12	11	00	02	Achat de biens meubles non durables - Frais de fonctionnement des Receveurs régionaux	21	—	—
NO	12	12	00	02	Gestion du contentieux relatif aux agents de la Région pour la Direction de la Fonction publique	266	—	—
NO	12	13	00	02	Mise à disposition permanente des ouvrages et abonnements spécialisés pour l'ensemble du Service Public de Wallonie	564	—	—
NO	12	14	00	02	Développement de la Bibliothèque centrale du SPW et du Centre d'Archives régionales; Communication, publications et organisation d'évènements pour la Direction de la Documentation et des Archives régionales	220	—	—
NO	12	15	00	02	Frais de fonctionnement des organes de recours prévus par le Code de la Fonction publique : Chambre de recours en matière d'évaluation et de discipline et Chambre de recours des fonctionnaires généraux	37	—	—
NO	43	01	11	02	Subventions aux provinces	0	—	—
					Totaux pour le Titre I.	74.485	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital			
NO	74	06	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	145	—	—
NO	74	07	00	02	Achat de biens meubles durables - Frais de fonctionnement des Gouvernements provinciaux	184	—	—
NO	74	08	00	02	Achat de biens meubles durables - Frais de fonctionnement des Receveurs régionaux	50	—	—
					Totaux pour le Titre II.	379	0	0
					Totaux pour le programme 11.02.	74.864	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 11.04. **Ressources Humaines, Management, Sélection, Formation**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
NO	01	01	00	04	(Nouveau) Dotation à l'Ecole d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie	—	0	0
NO	12	01	00	04	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions pour la Direction du Management, la Direction des Ressources humaines et la Direction de la Formation du personnel	—	314	403
NO	12	03	21	04	Formation du personnel des services du Gouvernement wallon et des O.I.P. dont le personnel est soumis au Code de la Fonction publique wallonne	—	1.882	2.166
NO	12	06	00	04	Elaboration des programmes de concours de recrutement et d'accession et mise en œuvre des épreuves organisées par la Direction de la Sélection	495	—	—
NO	12	08	00	04	Frais de relations publiques, annonces, location de salles d'examen pour la Direction de la Sélection	255	—	—
NO	12	10	00	04	Acquisition et élaboration d'outils de sélection pour les services du Gouvernement wallon et des O.I.P. dont le personnel est soumis au Code de la Fonction publique wallonne	—	0	20
					Totaux pour le Titre I.	750	2.196	2.589
					Titre II. - Dépenses de capital			
NO	74	02	00	04	Achat de biens meubles durables spécifiques pour le Département de la gestion des ressources humaines	40	—	—
					Totaux pour le Titre II.	40	0	0
					Totaux pour le programme 11.04.	790	2.196	2.589
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux**		
						Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*	
							Crédits d'engagement	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement							
					Programme 11.06. **Affaires juridiques**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
NO	12	02	00	06	Frais de fonctionnement de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA)	6	—	—
NO	12	04	00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, consultations juridiques	43	—	—
NO	12	05	11	06	Honoraires d'avocats pour les dossiers transversaux	5	—	—
NO	30	01	00	06	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région à l'égard d'actes commis par ses organes et ses préposés	8	—	—
					Totaux pour le Titre I.	62	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital			
NO	74	01	00	06	Achat de biens meubles durables spécifiques	1	—	—
					Totaux pour le Titre II.	1	0	0
					Totaux pour le programme 11.06.	63	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Totaux pour la division organique 11.	91.166	2.196	2.589
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
					Division organique 12.			
					Budget, logistique et technologie de l'information et de la communication			
					Programme 12.01. **Fonctionnel**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	25.510	—	—
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	15	—	—
AN	12	04	24	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an	0	—	—
NO	12	05	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an du Département mobilier	128	—	—
					Totaux pour le Titre I.	25.653	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital			
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	10	—	—
					Totaux pour le Titre II.	10	0	0
					Totaux pour le programme 12.01.	25.663	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 12.02. **Budget-Comptabilité-Trésorerie**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
AN	01	01	00	02	Provision pour charges sociales	0	—	—
AN	01	02	00	02	Provision conjoncturelle	90.748	—	—
AN	01	03	00	02	Provision pour le respect des engagements de la Région dans le cadre des Accords de coopération	0	—	—
AN	01	05	00	02	Frais d'études, de relations publiques et de documentation du service central de comptabilité, en ce compris les indemnités généralement quelconques dues au personnel, ainsi que les dépenses des cabinets ministériels dissous	620	—	—
AN	11	02	00	02	Remboursement de traitements, allocations et indemnités du personnel du Service central de comptabilité	702	—	—
AN	12	02	00	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, expertises, frais de procédure, honoraires d'avocats	80	—	—
AN	30	01	00	02	Subvention en faveur d'actions participant au rayonnement de la Wallonie	100	—	—
AN	41	01	40	02	Dotation au Fonds d'égalisation des budgets de la Région wallonne	0	—	—
					Totaux pour le Titre I.	92.250	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital			
AN	74	06	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme, y compris les achats patrimoniaux du service central de comptabilité	60	—	—
AN	74	07	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	5	—	—
					Totaux pour le Titre II.	65	0	0
					Totaux pour le programme 12.02.	92.315	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
					Programme 12.05. **Gestion du Trésor** *Titre I. - Dépenses courantes*			
AN	01	01	00	05	Remboursements généralement quelconques de l'administration	60	—	—
AN	12	01	11	05	Frais relatifs au Contentieux	0	—	—
AN	12	02	00	05	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, expertises, frais de procédure, honoraires d'avocats	60	—	—
AN	12	04	11	05	Frais bancaires, chèques circulaires, assignations postales	30	—	—
AN	12	06	30	05	Etudes, frais de consultance, frais de révisorat, frais divers de gestion de la dette	180	—	—
AN	12	07	11	05	Frais généraux de fonctionnement destinés à couvrir le déficit des comptables de la Trésorerie	0	—	—
AN	12	08	00	05	Frais relatifs à la mission de Conseil financier en gestion de la dette	—	0	200
AN	43	01	22	05	Rémunération allouée aux communes du chef de la fourniture des informations relatives au recensement des logements abandonnés	0	—	—
AN	45	02	00	05	Remboursement à la Communauté française (calcul définitif de la dotation)	0	—	—
					Totaux pour le Titre I.	330	0	200
					Totaux pour le programme 12.05.	330	0	200
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 12.07. **Dettes et garanties** *Titre I. - Dépenses courantes*			
AN	21	01	11	07	Intérêts de la dette régionale consolidée non spécialement affectée, y compris les charges accessoires et intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie	237.302	—	—
AN	21	02	11	07	Intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie	1.250	—	—
AN	21	03	30	07	Intérêts débiteurs sur la partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques (calcul définitif)	0	—	—
AN	21	04	30	07	Intérêts débiteurs sur la partie attribuée de la dotation de la Communauté française (calcul définitif)	0	—	—
AN	21	05	30	07	Intérêts débiteurs relatifs au préfinancement à 75% des opérateurs fragiles relevant de la compétence régionale dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE)	1.250	—	—
AN	21	08	00	07	Intérêts d'emprunts de la Société wallonne des Distributions d'Eau	96	—	—
AN	21	14	00	07	Intérêts d'emprunts contractés dans le cadre de l'assainissement des communes à finances obérées en vertu de la convention du 30 juillet 1992 à verser au CRAC	16.012	—	—
AN	31	01	00	07	Exécution de garanties en faveur des sociétés patrimoniales wallonnes	15.000	—	—
AN	45	01	23	07	Annuités à verser au Fonds d'Amortissement des Dettes du Logement Social (FADELS) conformément à la Convention du 6 juillet 2004 établie en exécution de l'article 2 de l'accord du 16 décembre 2003 conclu entre le Gouvernement fédéral, le Gouvernement flamand, le Gouvernement wallon et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relative au règlement définitif des dettes du passé et charges s'y rapportant en matière de logement social	25.194	—	—
AN	45	02	23	07	Contribution volontaire au FADELS	0	—	—
					Totaux pour le Titre I.	296.104	0	0

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
					Titre II. - Dépenses de capital			
AN	91	10	00	07	Amortissement d'emprunts de la Société wallonne des Distributions d'Eau	544	—	—
AN	91	14	00	07	Amortissement d'emprunts contractés dans le cadre de l'assainissement des communes à finances obérées en vertu de la convention du 30 juillet 1992 à verser au CRAC	0	—	—
					Totaux pour le Titre II.	544	0	0
					Totaux pour le programme 12.07.	296.648	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 12.09. **Finance et Comptabilité**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
AN	11	01	00	09	Traitements, allocations et indemnités du personnel de la CIF	750	—	—
AN	11	02	00	09	Traitements, allocations et indemnités du personnel Cellule interne de Walcomfin	428	—	—
AN	12	01	00	09	Frais de fonctionnement de la Cellule d'informations financières (CIF)	84	—	—
AN	12	02	11	09	Frais de fonctionnement de la Cellule interne de Walcomfin	31	—	—
AN	12	03	00	09	Consultance et conventions d'études pour la mise en place de Walcomfin	15	—	—
AN	12	05	11	09	Mise en œuvre du volet informatique du projet Walcomfin	0	—	—
					Totaux pour le Titre I.	1.308	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital			
AN	74	01	00	09	Achat de biens meubles pour la CIF	10	—	—
AN	74	02	00	09	Achat de biens meubles pour la Cellule interne de Walcomfin	10	—	—
					Totaux pour le Titre II.	20	0	0
					Totaux pour le programme 12.09.	1.328	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 12.11. **Fiscalité**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
AN	11	01	00	11	Indemnités et allocations Cellule fiscale de la Région wallonne	700	—	—
AN	12	03	00	11	Frais de fonctionnement du Conseil de la Fiscalité et des Finances de Wallonie CFFW	15	—	—
AN	12	04	11	11	Frais d'expertise, frais de procédure, honoraires d'avocats	115	—	—
AN	12	05	00	11	Frais de fonctionnement de la Cellule fiscale chargée du suivi et de la mise en place des Accords de la Saint-Polycarpe	600	—	—
AN	12	06	00	11	Etudes, prestations de services, relations publiques relatives à la communication en matière de fiscalité régionale	119	—	—
					Totaux pour le Titre I.	1.549	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital			
AN	74	05	00	11	Achat de biens meubles durables pour la Cellule fiscale de la Région wallonne	22	—	—
					Totaux pour le Titre II.	22	0	0
					Totaux pour le programme 12.11.	1.571	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*LIBELLES*	**Crédits initiaux**		
						Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*	
							Crédits d'engagement	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement							
					Programme 12.21. **Gestion informatique du Service Public de Wallonie** *Titre I. - Dépenses courantes*			
DE		12	01 00	21	(Modifié) Études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, formations spécifiques, frais de réunion, frais de publication, frais divers professionnels	60	—	—
DE		12	03 30	21	Connexion des cabinets ministériels à un réseau de communication et à l'informatique du SPW	212	—	—
DE		12	04 40	21	Gestion informatisée de la paie des fonctionnaires	605	—	—
DE		12	05 40	21	Gestion informatisée de la paie des fonctionnaires	—	0	0
DE		12	07 00	21	Mesures d'accompagnement consécutives à la dénonciation de la convention GIEI	262	—	—
DE		12	11 30	21	Gestion de l'informatique du SPW - Frais de fonctionnement	4.765	—	—
DE		12	13 30	21	Gestion de l'informatique du SPW - Frais d'investissements en solutions logicielles et projets	0	—	—
DE		12	14 30	21	Service de gestion de l'infrastructure informatique du SPW - transition GIEI	—	13.886	17.168
DE		12	15 30	21	Gestion de l'informatique du SPW - Frais d'investissements en solutions logicielles et projets	—	4.641	5.405
DE		12	16 30	21	Mise en œuvre du volet informatique du projet Walcomfin	—	0	0
DE		12	17 00	21	Plan de sécurité informatique du SPW	0	—	—
DE		12	18 11	21	Mesures d'accompagnement consécutives à la dénonciation G.I.E.I.	—	0	193
DE		12	22 30	21	Infrastructure de télécommunication et gestion des réseaux associés	3.190	—	—
DE		12	23 30	21	Mise en œuvre du volet informatique du projet Walcomfin	0	—	—
DE		14	06 10	21	Exploitation et maintenance des réseaux de télécommunication et des serveurs centralisés	—	0	202
					Totaux pour le Titre I.	9.094	18.527	22.968
					Titre II. - Dépenses de capital			
DE	*i*	73	15 11	21	Fournitures d'équipements de télécommunication et de serveurs centralisés	—	0	0
DE		74	01 00	21	Achat de biens meubles durables	—	0	0
DE		74	02 22	21	Gestion informatique du S.P.W. - Frais d'investissement en matériel	—	0	0
DE		74	03 00	21	Gestion informatique du SPW - Frais d'investissement en matériel	3.630	—	—
					Totaux pour le Titre II.	3.630	0	0
					Totaux pour le programme 12.21.	12.724	18.527	22.968
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 12.22. **Equipement et fournitures.** *Titre I. - Dépenses courantes*			
NO		12	02 45	22	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion, frais de publication et frais de communication GSM	145	—	—
NO		12	03 11	22	(Modifié) Achat de biens meubles non durables et prestations de services - Fournitures de bureau	2.482	—	—
NO		12	05 11	22	(Modifié) Achat et entretien de vêtements de travail et d'équipement de protection individuelle	872	—	—
NO		12	08 11	22	(Modifié) Achats de biens meubles non durables et prestations de services - Edition	300	—	—
NO		12	09 11	22	(Modifié) Achats de biens meubles non durables et prestations de services - Cafétérias, catering, poste, entretien sanitaires, …	5.125	—	—
NO		12	10 00	22	(Modifié) Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGT2	250	—	—
					Totaux pour le Titre I.	9.174	0	0

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
					Titre II. - Dépenses de capital			
NO	74	02	00	22	(Modifié) Achat de biens meubles durables - Mobilier et machine de bureau	2.261	—	—
NO	74	03	05	22	(Modifié) Achat de biens meubles durables - Edition	100	—	—
NO	74	07	00	22	(Modifié) Achats de biens meubles durables - Véhicules de la DGT2	138	—	—
					Totaux pour le Titre II.	2.499	0	0
					Totaux pour le programme 12.22.	11.673	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 12.23. **Gestion immobilière et bâtiments.**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
NO	12	04	00	23	Loyers des biens immobiliers pris en location, en ce compris les charges et sorties locatives, ainsi que les honoraires y relatifs	20.805	—	—
NO	12	05	00	23	Dépenses de fonctionnement et taxes en relation avec la location ou la propriété de biens immobiliers	8.360	—	—
NO	12	06	00	23	Dépenses courantes de nettoyage, d'entretien et de sécurité	6.094	—	—
NO	12	07	11	23	Déménagements	116	—	—
NO	12	08	11	23	Entretien des bâtiments administratifs propriétés de la Région wallonne y compris l'achat d'outillage pour l'entretien et les réparations	1.400	—	—
NO	12	09	11	23	Travaux d'aménagements et d'entretien dans les bâtiments loués par la Région wallonne	401	—	—
NO	12	10	11	23	Etudes liées à la fourniture d'énergie	—	0	3
NO	12	11	00	23	Location, maintenance et travaux d'entretien des équipements de téléphonie fixe	450	—	—
NO	12	12	11	23	Dépenses courantes de nettoyage, d'entretien et de sécurité	—	900	460
NO	12	13	00	23	(Nouveau) Travaux d'aménagement et d'entretien dans les bâtiments loués par la Région wallonne	—	82	34
					Totaux pour le Titre I.	37.626	982	497
					Titre II. - Dépenses de capital			
NO	74	01	22	23	Achat de biens meubles durables destinés à l'aménagement des bâtiments occupés par la Région wallonne	303	—	—
NO	74	02	22	23	Infrastructures et équipements de téléphonie	470	—	—
					Totaux pour le Titre II.	773	0	0
					Totaux pour le programme 12.23.	38.399	982	497
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés* *Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement							
					Programme 12.31. **Implantation immobilière.** *Titre I. - Dépenses courantes*			
NO		01 01 00		31	Fonds organique: Fonds de gestion énergétique immobilière			
					Solde au 1er janvier	—	48	48
					Recettes de l'année en cours	—	75	75
					Disponible pour l'année	—	123	123
					Dépenses à charge du Fonds	—	75	75
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	48	48
NO		12 02 00		31	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	75	—	—
NO		12 03 00		31	Audits Energétiques (dont Plan Air-Climat)	—	0	0
NO		12 04 11		31	(Nouveau) Mesures pour le développement de marchés publics durables	—	1.750	2.600
NO		21 01 50		31	Interventions résultant des opérations de promotion (paiement des intérêts)	4.222	—	—
					Totaux pour le Titre I.	4.297	1.825	2.675
					Titre II. - Dépenses de capital			
NO		72 01 10		31	Travaux d'aménagement effectués dans les bâtiments administratifs de la Région wallonne	—	1.920	1.895
NO		72 02 10		31	Travaux dans les bâtiments propriétés de la Région wallonne cofinancés par le FEDER en vue de promouvoir les restaurations, rénovation et réaffectation de l'Abbaye de Villers-la-Ville	—	0	0
NO	*i*	72 03 10		31	Achat de terrains et bâtiments, construction et rénovation de bâtiments nouvellement acquis	—	2.800	4.690
DE		72 04 10		31	Travaux d'aménagement du Domaine Solvay de la Hulpe	—	345	645
DE		73 05 10		31	Travaux dans les bâtiments de la Région et vitrine de Wallonie	—	75	105
NO		72 06 10		31	Petits travaux d'aménagements effectués dans les bâtiments administratifs de la Région wallonne	231	—	—
NO		72 07 10		31	Mesures pour le développement durable	—	1.190	1.330
NO	*i*	91 01 70		31	Interventions résultant des opérations de promotion (remboursement de capital)	18.661	—	—
					Totaux pour le Titre II.	18.892	6.330	8.665
					Totaux pour le programme 12.31.	23.189	8.155	11.340
					Dont programme d'investissement	18.661	2.800	4.690
					Dont fonds organiques	—	75	75
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	48	48
					Totaux pour la division organique 12.	503.840	27.664	35.005
					Dont programme d'investissement	18.661	2.800	4.690
					Dont fonds organiques	—	75	75
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	48	48

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux**		
						Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*	
							Crédits d'engagement	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement							
					Division organique 13.			
					Routes et bâtiments			
					Programme 13.01. **Fonctionnel**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	78.729	—	—
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	106	—	—
NO	12	02	00	01	(Nouveau) Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO1	3.821	—	—
					Totaux pour le Titre I.	82.656	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital			
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	10	—	—
NO	74	02	00	01	(Nouveau) Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO1	685	—	—
					Totaux pour le Titre II.	695	0	0
					Totaux pour le programme 13.01.	83.351	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 13.02. **Réseau routier et autoroutier - Construction et entretien du réseau - partie génie civil**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
LU	12	01	00	02	Achat de biens et services à la SOFICO	—	56.500	56.500
LU	12	02	00	02	Relations publiques, documentation,frais de publication, participation à des séminaires, colloques et manifestations, frais de réunions et missions à l'étranger	—	100	100
LU	12	03	30	02	Etudes	—	550	800
LU	12	04	12	02	Loyers de biens immeubles pris en location par la Région wallonne dans le cadre de la construction du réseau routier	—	350	350
HE	12	05	30	02	Frais d'études, documentation, frais de publication, participation à des séminaires et des manifestations, frais de réunion et actions d'information relatifs aux déplacements doux, y compris le RAVeL	—	100	100
LU	12	06	10	02	Achat de biens meubles non durables et prestations de tiers	—	650	650
LU	12	07	10	02	Achat de petites fournitures, biens et services divers, payables notamment par avances de fonds	2.000	—	—
LU	12	09	10	02	Développement d'applications informatiques	—	650	750
LU	12	11	11	02	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires et frais de toute nature résultant de prestations de personnes étrangères à l'administration pour le réseau non structurant	—	950	950
LU	14	01	10	02	(Nouveau) Entretien du réseau non structurant	—	24.500	28.000
LU	14	03	10	02	Achat de fondants chimiques pour le réseau non structurant	—	2.500	3.500
LU	14	04	10	02	Prestations du service d'hiver pour le réseau non structurant	—	6.000	8.500
LU	14	10	10	02	Entretien des ouvrages d'art du réseau non structurant	—	0	0
LU	14	11	10	02	Entretien du réseau non structurant	—	0	0
LU	14	12	10	02	Propreté du réseau non structurant	—	0	0
LU	14	13	10	02	Marquages du réseau non structurant	—	0	0
LU	14	14	10	02	Entretien des glissières de sécurité et de la signalisation verticale du réseau non structurant	—	0	0
LU	14	15	10	02	Entretien des pistes cyclables du réseau non structurant	—	0	0
LU	14	16	10	02	Installation et entretien d'équipements spécifiques de sécurité pour motos sur le réseau non structurant	—	0	0
LU	33	02	00	02	Subventions à des organismes belges ou étrangers	—	43	43
LU	33	03	00	02	Subventions au secteur autre que public en matière de sensibilisation à la sécurité routière	0	—	—
HE	33	04	00	02	Subventions et indemnités au secteur privé pour promouvoir les infrastructures de déplacements doux	—	230	230

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
LU		33	05	00	02	(Nouveau) Subventions au secteur autre que public en matière de sensibilisation à la sécurité routière	—	350	550
LU		34	02	41	02	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région quant à des faits survenus sur le réseau non structurant	—	2.500	2.500
LU		41	01	02	02	(Nouveau) Subventions au secteur public en matière de sensibilisation à la sécurité routière	—	0	0
HE		43	02	00	02	Subventions et indemnités au secteur public pour promouvoir les infrastructures cyclables	—	50	50
						Totaux pour le Titre I.	2.000	96.023	103.573
						Titre II. - Dépenses de capital			
LU	i	01	01	00	02	Fonds organique : Fonds du péage et des avaries (décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics)			
						Solde au 1er janvier	—	6.114	12.272
						Recettes de l'année en cours	—	69.106	69.106
						Disponible pour l'année	—	75.220	81.378
						Dépenses à charge du Fonds	—	69.106	69.106
						Solde du fonds organique au 31 décembre	—	6.114	12.272
LU		51	01	11	02	(Nouveau) Subventions en capital à la SOFICO	—	11.000	11.000
LU	i	63	09	31	02	Subventions pour travaux aux administrations publiques subordonnées bénéficiant du concours du FEDER	—	0	280
LU	i	72	01	10	02	Construction, acquisition, transformation et aménagement de bâtiments à affecter à l'exploitation et à l'entretien des autoroutes et routes de la Région, y compris l'achat de terrains	—	1.250	950
LU	i	73	01	11	02	Réhabilitation, sécurisation, aménagement et équipement du réseau routier non structurant, en ce compris les acquisitions et expropriations nécessaires à la réalisation des ouvrages ainsi que le déplacement des installations appartenant aux concessionnaires de voiries	—	86.150	76.000
LU		73	03	11	02	Programmes particuliers cofinancés par l'Union Européenne	—	6.300	3.800
LU	i	73	05	11	02	Construction, acquisition et aménagement du réseau de voies lentes	—	4.500	5.735
LU	i	73	07	11	02	Rénovation et réhabilitation des ouvrages d'art du réseau routier non structurant	—	4.500	4.500
HE		73	08	11	02	Investissements pour promouvoir les infrastructures de déplacements doux	—	50	50
LU		74	01	00	02	Achat de matériel spécifique destiné à l'exploitation et à l'entretien des autoroutes et routes, à payer par avances de fonds	100	—	—
LU		74	08	00	02	Achat de matériel spécifique destiné à l'exploitation et à l'entretien des autoroutes et routes	—	1.300	1.400
LU		81	01	00	02	(Modifié) Intervention dans le capital de la SOFICO	6.000	—	—
LU		93	08	00	02	Convention de commissionnement avec la SOFICO dans le cadre de la réfection des autoroutes E411 et E25 en province du Luxembourg	8.400	—	—
						Totaux pour le Titre II.	14.500	184.156	172.821
						Totaux pour le programme 13.02.	16.500	280.179	276.394
						Dont programme d'investissement	—	165.506	156.291
						Dont fonds organiques	—	69.106	69.106
						Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	6.114	12.272
						Programme 13.03. **Réseau routier et autoroutier de la Région - Construction et entretien du réseau - partie électromécanique**			
						Titre I. - Dépenses courantes			
LU		01	03	00	03	Fonds organique : Fonds des études techniques (décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics)			
						Solde au 1er janvier	—	1.621	1.706
						Recettes de l'année en cours	—	700	700
						Disponible pour l'année	—	2.321	2.406
						Dépenses à charge du Fonds	—	700	700
						Solde du fonds organique au 31 décembre	—	1.621	1.706
LU		12	01	00	03	Achat de biens et services à la SOFICO	—	0	0
LU		12	02	00	03	Relations publiques, frais de réunions et missions à l'étranger, paiement de fournitures et prestations par avances de fonds	0	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
LU		12	03 11	03	Achat de biens meubles non durables et prestations de tiers spécifiques	—	150	150
LU		12	04 11	03	Relations publiques, documentation, frais de publication, participation à des séminaires, colloques et manifestations, frais de réunions et missions à l'étranger	—	75	75
LU		12	06 30	03	Etudes et prestations de tiers	—	100	100
LU		12	09 30	03	Développement d'applications informatiques spécifiques au département	—	0	230
LU		14	02 10	03	Frais d'exploitation, d'entretien et de gestion des installations électriques et électromécaniques sur le réseau non structurant	—	8.000	8.000
LU		14	03 10	03	Dépenses énergétiques sur le réseau non structurant	—	7.500	7.400
LU		14	06 10	03	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des équipements du réseau de télécommunication, ainsi que des réseaux de gestion centralisée	—	300	400
LU		14	07 10	03	Gestion des espaces paysagers et urbains	—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	0	16.825	17.055
					Titre II. - Dépenses de capital			
LU	*i*	73	01 11	03	Etablissement et déplacement lors de travaux, d'installations électriques et électromécaniques sur le réseau non structurant ainsi qu'aux infrastructures de télégestion du trafic, y compris les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie	—	4.000	6.800
LU	*i*	73	10 11	03	Travaux d'entretien extraordinaire d'installations électriques et électromécaniques sur le réseau non structurant et des infrastructures de télégestion du trafic	—	6.000	5.100
LU		73	15 11	03	Etablissement et déplacement lors de travaux du réseau de télécommunication, y compris les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie ainsi que la construction, l'acquisition, la transformation, l'aménagement de bâtiments spécifiques	—	120	120
LU	*i*	73	25 11	03	Rénovation et réhabilitation du réseau de télécommunication et des réseaux de gestion centralisée	—	55	200
LU		74	01 00	03	Achats de biens meubles durables	—	360	300
					Totaux pour le Titre II.	0	10.535	12.520
					Totaux pour le programme 13.03.	—	27.360	29.575
					Dont programme d'investissement	—	10.055	12.100
					Dont fonds organiques	—	700	700
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	1.621	1.706
					Programme 13.11. **Infrastructures sportives.**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
AN		01	01 00	11	Fonds organique : Fonds relatif au sport équestre			
					Solde au 1er janvier	—	0	800
					Recettes de l'année en cours	—	800	800
					Disponible pour l'année	—	800	1.600
					Dépenses à charge du Fonds	—	800	800
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	0	800
AN		12	02 00	11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions en matière d'infrastructures sportives	100	—	—
AN		12	09 00	11	Développement de l'application informatique "Cadasport"	—	0	100
AN		31	01 00	11	Subvention à la SA Hippodrome de Wallonie	900	—	—
AN		33	02 00	11	Subventions et indemnités en matière d'infrastructures sportives	950	—	—
AN		33	03 00	11	Subvention à l'asbl Union Culturelle et Sportive Wallonne	185	—	—
AN		33	04 00	11	Subvention à l'association intercommunale pour l'exploitation du circuit de Spa Francorchamps	3.642	—	—
AN		41	01 40	11	Subventions pour mener des actions spécifiques aux infrastructures sportives dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle	—	558	558
AN		43	01 00	11	Intervention régionale à verser au compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées (CRAC) dans le cadre du financement alternatif des Grandes infrastructures	7.397	—	—
AN		43	03 32	11	(Nouveau) Subventions et indemnités aux administrations publiques locales en matière d'infrastructures sportives	50	—	—
					Totaux pour le Titre I.	13.224	1.358	1.458

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
					Titre II. - Dépenses de capital			
AN		52	06 10	11	Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par des groupements sportifs et des ASBL de gestion	—	15.000	11.819
AN		63	08 21	11	Subventions pour l'achat de bâtiments et de travaux de construction, d'agrandissement et de transformation de grandes infrastructures sportives et d'infrastructures spécifiques de haut niveau initiées par des pouvoirs locaux et leurs régies autonomes	—	300	500
AN		63	09 21	11	Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par des pouvoirs locaux et leurs régies autonomes.	—	17.131	14.536
AN		63	10 21	11	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation de grandes infrastructures sportives et d'infrastructures spécifiques de haut niveau initiées par les pouvoirs locaux et leurs régies autonomes - cofinancement européen	—	0	0
AN		63	11 21	11	Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par des pouvoirs locaux et leurs régies autonomes dans le cadre du programme "Sport de rue"	—	3.000	2.500
AN		74	01 00	11	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	—	15	15
AN		74	02 00	11	Achat de matériel sportif pour équiper la salle de gymnastique du CA SPW, Boulevard du Nord	—	0	0
AN		74	03 22	11	Rénovation des terrains de tennis sur le site des grands malades à Jambes	—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	0	35.446	29.370
					Totaux pour le programme 13.11.	13.224	36.804	30.828
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	800	800
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	800
					Programme 13.12. **Travaux subsidiés**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
FU		12	02 00	12	Frais de réunions en matière de travaux subsidiés, frais de représentation, études, développement d'applications informatiques, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques	0	—	—
FU		12	03 11	12	Frais de réunions en matière de travaux subsidiés, frais de représentation, études, développement d'applications informatiques, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques	—	90	113
FU		12	06 00	12	Achat de biens meubles non durables	5	—	—
FU		33	01 00	12	Subventions et indemnités - secteur privé	0	—	—
FU		33	02 00	12	Subventions et indemnités - secteur privé	—	48	60
FU		43	01 00	12	Subventions et indemnités - secteur public	0	—	—
FU		43	02 30	12	Subventions et indemnités - secteur public	—	47	60
FU		43	04 10	12	Partenariat projets sécuritaires avec les Gouverneurs	—	0	0
FU		43	15 22	12	Subventions dans le cadre de l'accueil para-scolaire de l'enfance	—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	5	185	233
					Titre II. - Dépenses de capital			
FU		51	01 11	12	Subvention à l'Intercommunale IDETA pour l'acquisition de bâtiments	—	2.000	0
FU		52	01 10	12	Subventions d'investissements à des associations menant des actions d'éducation permanente et de soutien à l'économie sociale	—	0	0
FU	*i*	63	01 21	12	Subventions et indemnités au secteur public en matière de travaux subsidiés	—	238	435
FU	*i*	63	02 21	12	Subventions pour travaux aux administrations publiques subordonnées, en ce compris les travaux améliorant la sécurisation des quartiers urbains, les travaux à exécuter aux bâtiments publics y compris les abords et les travaux exécutés à des édifices relevant de l'exercice des cultes reconnus ou de l'exercice de la morale laïque	—	35.000	11.237
FU		63	04 21	12	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour favoriser l'amélioration du cadre de vie, les structures funéraires, les déplacements doux et les conditions d'accueil et d'accessibilité aux bâtiments publics et l'intégration sociale	—	4.539	5.192

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
FU	i	63	05	21	12	Fonds des Calamités	—	0	0
FU	i	63	06	00	12	Subvention aux admininistrations publiques subordonnées pour des travaux d'entretiens des voiries suite aux dégâts d'hiver 2008-2009	—	0	5.000
FU		63	07	21	12	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux dans le cadre de la phase II du plan d'action pluriannuel visant à réduire l'habitat permanent dans les équipements touristiques de Wallonie	—	100	100
FU		63	09	21	12	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux et des études bénéficiant du concours du Fonds européen de Développement régional (Phasing out)	—	0	0
FU	i	63	10	21	12	Subvention au C.R.A.C. pour le financement d'investissements communaux d'intérêt supra-local destinés aux Services de sécurité, crèches et bâtiments de synergie communes - CPAS et subvention au CRAC pour le financement des travaux de voiries.	—	16.500	16.500
FU		63	11	21	12	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux et des études bénéficiant du concours du fonds européen de développement régional	—	0	2.000
FU		63	12	21	12	Plan air-climat : éclairage public	—	0	670
FU		63	14	21	12	Versement au CRAC pour des travaux d'entretien de voirie dans le cadre du droit de tirage	—	25.400	30.000
FU		63	15	21	12	Subvention au CRAC pour des travaux d'entretien de voirie dans le cadre du droit de tirage	—	0	0
FU		63	16	21	12	(Nouveau) Versements au CRAC pour des travaux relevant des travaux subsidiés	—	2.500	2.500
FU		73	01	00	12	Réalisation de pistes d'habileté et de sécurité sur le domaine de la Région wallonne	—	0	0
FU		74	06	00	12	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	75	—	—
						Totaux pour le Titre II.	75	86.277	73.634
						Totaux pour le programme 13.12.	80	86.462	73.867
						Dont programme d'investissement	—	51.738	33.172
						Dont fonds organiques	—	—	—
						Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
						Totaux pour la division organique 13.	113.155	430.805	410.664
						Dont programme d'investissement	—	227.299	201.563
						Dont fonds organiques	—	70.606	70.606
						Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	7.735	14.778

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
					Division organique 14.			
					Mobilité et voies hydrauliques			
					Programme 14.01. **Fonctionnel**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	66.421	—	—
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	113	—	—
LU	12	02	00	01	(Modifié) Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à plus d'un an ; matières : Voies hydrauliques (Génie civil et Electromécanique)	—	100	300
HE	12	03	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à plus d'un an ; matières : Mobilité	—	0	0
HE	12	04	30	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à moins d'un an	0	—	—
NO	12	05	00	01	(Nouveau) Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO2	1.008	—	—
					Totaux pour le Titre I.	67.542	100	300
					Titre II. - Dépenses de capital			
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	30	—	—
LU	74	02	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques - Matières : Voies hydrauliques (Génie civil et Electromécanique)	—	180	180
LU	74	03	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques - Matières : Electromécanique	—	0	0
HE	74	04	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques ; matière : Mobilité	0	—	—
AN	74	05	22	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques	0	—	—
NO	74	06	00	01	(Nouveau) Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO2	555	—	—
					Totaux pour le Titre II.	585	180	180
					Totaux pour le programme 14.01.	68.127	280	480
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 14.02. **Actions pour une mobilité conviviale et coordination des politiques de mobilité**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
HE	01	01	00	02	Dépenses de toute nature relatives à la participation de la Région à des programmes visant à améliorer la mobilité et cofinancés par l'Union européenne	—	0	0
HE	01	02	00	02	Actions visant la réalisation et la concrétisation des plans de déplacement d'entreprises	—	400	400
HE	01	03	00	02	(Modifié) Actions visant la réalisation et la concrétisation des plans de déplacement scolaires et du Printemps de la Mobilité	—	300	300
HE	01	04	00	02	Dépenses de toute nature relatives à l'organisation de la semaine de la mobilité et d'actions de promotion de la mobilité durable	400	—	—
HE	01	05	00	02	Actions visant à concrétiser les chartes communales de mobilité et à l'élaboration de plans communaux de mobilité durable et études complémentaires	—	1.500	1.500

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
HE	12	02	00	02	Etudes et actions de soutien en matière de marketing de la mobilité et de politique cyclable	600	—	—
HE	12	03	00	02	Dépenses destinées à la formation des acteurs locaux de la mobilité et au fonctionnement du réseau des conseillers en mobilité et du CDDM	—	250	250
HE	12	04	00	02	Etudes relatives au développement de politiques intermodales pour le transport des personnes et des marchandises et à la gestion de la mobilité	—	0	400
HE	12	05	00	02	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions relatifs au développement de politiques intermodales pour le transport des personnes et des marchandises et à la gestion de la mobilité et à la promotion des voies navigables	250	—	—
HE	33	01	00	02	Subventions en faveur d'actions de sensibilisation et de prestation de mobilité durable	—	2.000	2.000
HE	33	02	00	02	Subventions en faveur d'actions de sensibilisation et de promotion de la mobilité durable	200	—	—
HE	41	01	00	02	Subvention au secteur public en faveur d'actions privilégiant le développement du transport ferroviaire	0	—	—
HE	41	02	40	02	Dépense de toute nature pour la définition, la collecte et l'exploitation des données relatives aux indicateurs de mobilité en RW	—	100	50
HE	43	01	00	02	Dépense de toute nature pour favoriser et promouvoir la mobilité cyclable en RW	—	348	158
HE	43	02	00	02	Subvention aux Communes pour faciliter la coordination et la mise en œuvre des PCM et des politiques cyclables	237	—	—
					Totaux pour le Titre I.	1.687	4.898	5.058
					Titre II. - Dépenses de capital			
HE	52	01	00	02	(Modifié) Subvention d'investissement au secteur privé pour des équipements destinés à favoriser la mobilité	—	7	7
HE	61	01	00	02	(Nouveau) Subvention pour un bateau-école au bénéfice de la Province de Liège	—	250	250
HE	63	01	21	02	(Modifié) Subventions complémentaires d'impulsion aux pouvoirs locaux pour la réalisation des plans communaux de mobilité	—	7.091	7.927
HE	63	02	00	02	Subvention aux pouvoirs locaux et aux exploitants de taxis pour l'achat de véhicules propres	—	0	250
HE	63	03	00	02	Subvention pour un bateau école au bénéfice de la Province de Liège	—	0	0
HE	74	06	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	87	—	—
HE	01	06	00	02	Dépenses de toutes nature relatives à la mise en oeuvre du Phasing out dans le cadre de l'Objectif 1 Hainaut	—	0	0
HE	01	07	00	02	Dépenses de toutes nature relatives à la mise en oeuvre de l'Objectif 2	—	0	0
HE	01	09	00	02	Dépenses de toutes natures relatives à la mise en oeuvre du programme européen Compétitivité régionale et emploi	—	0	0
HE	01	10	00	02	Dépenses de toutes natures relatives à la mise en oeuvre du Programme de développement rural de la Wallonie 2007-2013	—	140	200
HE	01	11	00	02	Dépenses de toutes natures relatives à la mise en oeuvre d'un programme de sécurisation et de facilitation des déplacements à vélo	—	3.854	3.808
					Totaux pour le Titre II.	87	11.342	12.442
					Totaux pour le programme 14.02.	1.774	16.240	17.500
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 14.03.			
					Transport urbain, interurbain et scolaire			
					Titre I. - Dépenses courantes			
HE	01	01	00	03	(Modifié) Dépenses de toute nature relatives à la mise en place d'organes de liaison avec les usagers des transports urbains et interurbains	60	—	—
HE	01	02	00	03	(Modifié) Dépenses de toute nature relatives à la mise en oeuvre de la politique régionale en matière de transport de personnes à mobilité réduite	120	—	—
HE	01	03	00	03	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre de synergies avec la politique ferroviaire et à la prise en charge des préfinancements wallons en matière d'infrastructures ferroviaires	—	9.670	9.670

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2012

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
HE		01	05 00	03	Dépenses de toute nature relatives aux transports structurants	—	1.274	1.274
HE		12	01 30	03	Dépenses de biens et services en vue d'assurer le service du transport scolaire	4.962	—	—
HE		12	02 00	03	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	80	—	—
HE		12	03 11	03	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires et prestations de personnes étrangères à l'administration	10	—	—
HE		12	04 00	03	Dépenses de toute nature liées au TRAM de Liège	0	—	—
HE		31	01 22	03	Intervention financière de la Région dans la couverture des charges d'exploitation des cinq sociétés TEC.	—	359.534	359.534
HE		31	02 22	03	Intervention régionale dans le financement des lignes interrégionales (Actions prioritaires pour l'Avenir wallon)	—	0	0
HE		31	03 22	03	Intervention financière de la Région dans le financement de nouvelles lignes TEC	—	0	0
HE		31	06 22	03	(Modifié) Contribution régionale à la mise en oeuvre par les TEC d'un service de transport adapté pour les personnes à mobilté réduite	—	0	0
HE		31	07 22	03	Intervention financière de la Région dans la couverture des charges d'exploitation de la Société régionale wallonne du Transport	—	12.141	12.141
HE		31	08 22	03	(Modifié) Engagements sociaux S.R.W.T.	—	37.835	37.835
HE		31	09 22	03	Intervention financière de la Région en faveur des TEC et de la SRWT dans la prise en charge des mesures visant à améliorer la sécurité et la gestion des ressources humaines dans les transports en commun	—	—	—
HE		31	10 03	03	(Nouveau) Intervention financière de la Région en faveur de la SRWT dans la prise en charge des dépenses de toute nature relatives à la communication en matière de transports urbains et interurbains	220	—	—
HE		41	01 40	03	(Modifié) Dotation au Forem pour la mise en oeuvre du programme de transition professionnelle	—	192	192
HE		41	02 03	03	Subvention octroyée aux établissements scolaires en vue d'assurer le service du transport scolaire pour un déplacement destiné à l'éveil scientifique et au développement de la culture scientifique	0	—	—
HE		42	02 00	03	Dépenses de biens et services en vue d'assurer le transport scolaire pour des déplacements destinés à l'éveil scientifique et au développement de la culture scientifique pour les écoles en discrimination positive	0	—	—
HE		43	01 22	03	Subventions aux villes de Mons, de Namur et de Liège afin de leur permettre de mettre en oeuvre une politique de transport cohérente au centre ville (A.A.)	0	—	—
HE		45	01 21	03	Dotation à la Communauté germanophone pour lui permettre d'assurer le transport scolaire interne	75	—	—
					Totaux pour le Titre I.	5.527	420.646	420.646
					Titre II. - Dépenses de capital			
HE		01	04 00	03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour le financement ou le cofinancement de partenariats ayant pour objet le développement et la mise en œuvre de modes de transport structurants	0	—	—
HE	*i*	51	01 11	03	Subventions à la SRWT pour lui permettre de réaliser le programme d'investissements visant à favoriser la mobilité et l'intermodalité dans le transport de personnes	—	500	1.320
HE	*i*	51	02 11	03	Subventions à la Société régionale wallonne du Transport pour lui permettre de réaliser son programme d'investissement	—	12.985	12.739
HE	*i*	51	03 11	03	Investissements en infrastructure - Objectif 2 Meuse Vesdre et du Phasing out de l'objectif 2	—	0	0
HE	*i*	51	04 11	03	Subvention à la SRWT dans le cadre du Plan Air - Climat (Bus propres)	—	0	0
HE	*i*	51	05 11	03	Subvention à la Société régionale wallonne du Transport pour lui permettre de réaliser son programme d'investissement d'exploitation	0	—	—
HE	*i*	51	06 11	03	Investissement infrastructures (objectif 1 - Hainaut)	—	0	0
HE	*i*	51	07 11	03	Participation de la Région au programme d'investissement d'exploitation réalisé par la Société régionale wallonne du Transport	32.128	—	—
HE	*i*	51	08 11	03	Complément de la région au programme d'investissement de la SRWT	2.629	—	—
HE	*i*	51	09 11	03	Participation de la Région au programme "Métro de Charleroi"	—	8.457	8.457
HE	*i*	51	10 11	03	Investissements infrastructures - Compétitivité et emploi 2007-2013	—	0	0
HE	*i*	51	11 11	03	(Nouveau) Subventions à la S.R.W.T. pour le financement de la réalisation de sites propres inscrits D.P.R.	—	5.000	1.914
HE		73	01 41	03	Investissement de la Région pour favoriser la mobilité et l'intermodalité dans les transports	—	1.000	3.000

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
HE		74 06 00		03	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	120	—	—
HE		81 01 41		03	Sommes souscrites par l'Etat pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.- Sommes reprises par l'Etat, à la décharge des provinces et des communes qui ont participé à la formation du capital d'établissement de lignes vicinales concédées, dont la mise en exploitation est définitivement abandonnée (loi du 24 juin 1885)	243	—	—
					Totaux pour le Titre II.	35.120	27.942	27.430
					Totaux pour le programme 14.03.	40.647	448.588	448.076
					Dont programme d'investissement	34.757	26.942	24.430
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 14.04. **Aéroports et aérodromes régionaux.**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
AN		01 05 00		04	Indemnités dues à des tiers découlant des obligations de la Région	822	—	—
AN		12 02 00		04	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions et frais de mission à l'étranger, frais de téléphonie mobile (GSM)	50	—	—
AN		12 03 11		04	Assurances destinées à couvrir en responsabilité civile le personnel chargé des missions de police, de sécurité et d'inspection des transports, en ce compris, paiement de franchises et des études d'évaluation des risques afin de définir la couverture des polices	90	—	—
AN		12 04 00		04	Remboursement des frais supportés par Belgocontrol dans le cadre de prestations exécutées en vertu de l'Accord de Coopération et des conventions annexes	—	6.600	6.600
AN		12 05 11		04	Honoraires d'avocats et frais d'expertise destinés à défendre les intérêts de la Région en matière d'aéroports/aérodromes	—	0	60
AN		12 07 00		04	Frais d'expertises, de mandat, d'assistance et secrétariat de l'Autorité indépendante chargée du contrôle et suivi en matière de nuisances sonores aéroportuaires	125	—	—
AN		12 08 00		04	Etudes et prestations de services en relation avec les réglementations environnementales.	25	—	—
AN		12 10 11		04	Ouvrage sur l'histoire des aéroports wallons	0	—	—
AN		14 01 10		04	Entretien et gestion des aérodromes	46	—	—
AN		14 02 10		04	(Modifié) Dépenses d'entretien et de gestion du matériel spécifique des aéroports, en ce compris les bâtiments techniques	131	—	—
AN		14 04 10		04	Entretien et réparation du matériel spécifique aux mesures de bruit	10	—	—
AN		31 01 22		04	Subvention de fonctionnement accordée aux sociétés de gestion des aérodromes de Spa et de St-Hubert	200	—	—
AN		31 02 22		04	Subvention accordée aux sociétés de gestion des aérodromes en exécution des conventions de concessions entre celles-ci et la Région.	0	—	—
AN		31 04 22		04	Remboursement par la Région des dépenses engagées pour les services "incendie et entretien" de l'aéroport de Charleroi en exécution de la convention de concession entre BSCA et la Région	6.148	—	—
AN		31 07 22		04	Remboursement par la Région des dépenses engagées pour les services "incendie et entretien" de l'aéroport de Liège en exécution de la convention de concession entre SAB et la Région	6.730	—	—
AN		31 10 00		04	Dotation à la Sowaer relative à la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement et d'information	—	21.231	21.231
AN		31 12 00		04	Dotation à la Sowaer pour l'accomplissement de missions déléguées spécifiques en matière de sûreté et de sécurité	—	23.811	23.811
AN		33 01 00		04	Subvention en faveur d'études et d'actions de sensibilisation, de promotion et d'information en matière d'infrastructures aéroportuaires régionales	225	—	—
AN		41 01 40		04	Dotation au Forem pour la mise en œuvre du programme de transition professionnelle (Contrat d'avenir)	—	10	10
					Totaux pour le Titre I.	14.602	51.652	51.712
					Titre II. - Dépenses de capital			
AN		01 06 00		04	Dépenses de toutes natures portant sur des mesures d'encadrement destinées à assurer l'intégration du développement aéroportuaire dans son environnement immédiat	—	0	0
AN	i	51 03 12		04	Subvention à la SAB lui permettant d'assurer des missions de service public dans le cadre de l'exploitation des aéroports	10.353	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
AN	*i*	51	04	12	04	Subvention à la BSCA lui permettant d'assurer des missions de service public dans le cadre de l'exploitation des aéroports	10.353	—	—
AN		74	06	00	04	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	40	—	—
AN		74	07	00	04	Achat de biens meubles durables spécifiques aux mesures de bruit	10	—	—
AN		81	01	00	04	Augmentation de capital de la SOWAER	—	800	800
						Totaux pour le Titre II.	20.756	800	800
						Totaux pour le programme 14.04.	35.358	52.452	52.512
						Dont programme d'investissement	20.706	—	—
						Dont fonds organiques	—	—	—
						Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
						Programme 14.11. **Voies hydrauliques de la Région - Construction et entretien du réseau - partie génie civil**			
						Titre I. - Dépenses courantes			
LU	*i*	01	02	00	11	Fonds organique : Fonds du trafic et des avaries (décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics)			
						Solde au 1er janvier	—	17.998	19.941
						Recettes de l'année en cours	—	2.000	2.000
						Disponible pour l'année	—	19.998	21.941
						Dépenses à charge du Fonds	—	2.000	2.000
						Solde du fonds organique au 31 décembre	—	17.998	19.941
LU		12	01	30	11	Achats de biens et services (SOFICO)	—	12.100	12.100
LU		12	02	00	11	Relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, de manifestations, de missions, de représentation, frais divers	—	70	70
LU		12	03	30	11	Etudes	—	800	750
LU		12	04	11	11	Entretien ordinaire des cours d'eau, des ports, des barrages et de leurs dépendances, y compris les bâtiments techniques, et frais divers des services	2.070	—	—
LU		12	05	11	11	Achat de biens meubles non durables et prestations de tiers spécifiques au programme	—	140	140
LU		12	10	11	11	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires et frais de toute nature résultant de prestations de personnes étrangères à l'administration	—	200	287
LU		14	03	10	11	Entretien ordinaire des cours d'eau, des ports, des barrages et de leurs dépendances, y compris les bâtiments techniques	—	6.357	9.000
LU		31	01	22	11	Intervention dans le cadre des frais de personnel du port autonome de Liège	—	0	0
LU		33	02	00	11	Subventions à des organismes belges ou étrangers	—	7	7
LU		34	02	41	11	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région	—	500	500
LU		41	01	55	11	Subvention à l'ISSEP	—	600	450
LU		41	02	55	11	Subvention à l'ITB dns le cadre de la mise en œuvre de la Convention de Strasbourg	—	18	18
LU		45	01	40	11	Intervention dans les frais de fonctionnement du Fonds belge de déchirage	—	0	0
						Totaux pour le Titre I.	2.070	22.792	25.322
						Titre II. - Dépenses de capital			
LU	*i*	51	14	11	11	Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports de Charleroi, de Namur, de Liège, du Centre et de l'Ouest gérés par les administrations publiques subordonnées	—	3.635	4.000
LU	*i*	51	15	11	11	Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports gérés par les administrations publiques subordonnées cofinancée par l'Union européenne dans le cadre de la programmation 2000 - 2006 - Phasing out	—	0	0
LU		51	16	11	11	Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports gérés par les administrations publiques subordonnées dans le cadre des actions prioritaires pour l'avenir wallon	—	2.500	2.500
LU		51	17	11	11	Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports gérés par les administrations publiques subordonnées cofinancés par l'Union Européenne dans le cadre de la programmation 2007-2013 des fonds FEDER	—	1.000	450
LU		51	18	11	11	(Nouveau) Intervention de la Région en faveur de la SOWAFINAL dans le cadre du Plan Marshall 2.vert	—	90	90
LU		61	01	00	11	Subventions à des organismes belges en matière d'investissements	—	0	0

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*LIBELLES*	**Crédits initiaux** *Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés* *Crédits d'engagement*	*Crédits dissociés* *Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement							
LU		61 02 00		11	Subventions à des organismes belges représentant l'intervention de la Région dans les coûts de projets cofinancés par l'UE dans le cadre de la programmation 2007-2013	—	0	500
LU		73 01 21		11	Rénovation et réhabilitation des ponts	—	4.809	3.500
HE		73 02 21		11	Dragage de rivière set canaux, y compris dragague proprement dit , traitement, séchage et valorisation	—	23.200	16.700
LU	*i*	73 03 21		11	Acquisition de terrains, construction, aménagement et équipement à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques	—	6.993	7.000
LU	*i*	73 04 21		11	Sécurisation, aménagement et équipement à réaliser dans les barrages-réservoirs, adductions et bassins-réservoirs, y compris les acquisitions de terrains	—	232	350
LU	*i*	73 05 21		11	Acquisition de terrains, sécurisation et aménagement et équipement à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques cofinancés par l'Union européenne	—	0	0
LU		73 06 21		11	Acquisition de terrains, sécurisation et aménagement et équipement à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques cofinancés par l'Union Européenne (programmation 2007-2013)	—	3.191	858
LU	*i*	73 08 21		11	Travaux de réhabilitation de conduites d'eau (PIP)	—	0	0
LU	*i*	73 09 21		11	Construction, acquisition et aménagement du réseau de voies lentes le long des voies hydrauliques	—	2.200	1.400
LU	*i*	73 10 21		11	Construction, acquisition et aménagement du réseau de voies lentes le long des voies hydrauliques cofinancés par l'Union européenne	—	0	0
LU	*i*	73 21 21		11	Rénovation, réhabilitation et reconditionnement des voies hydrauliques, des barrages et de leurs dépendances y compris les bâtiments techniques	—	9.048	8.600
LU		73 22 21		11	Rénovation, réhabilitation et reconditionnement des voies hydrauliques, des barrages et de leurs dépendances y compris les bâtiments techniques	200	—	—
LU		74 01 00		11	Achat de matériel spécifique destiné à l'exploitation et à l'entretien des voies hydrauliques	—	378	600
LU		81 01 00		11	Intervention dans le capital de la SOFICO	—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	200	57.276	46.548
					Totaux pour le programme 14.11.	2.270	80.068	71.870
					Dont programme d'investissement	—	24.108	23.350
					Dont fonds organiques	—	2.000	2.000
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	17.998	19.941
					Programme 14.12. **Voies hydrauliques de la Région - Construction et entretien du réseau - partie électromécanique**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
LU		12 02 00		12	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	—	22	22
LU		12 03 11		12	Achat de biens meubles non durables et prestations de tiers	—	30	30
LU		14 03 10		12	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et les barrages	590	—	—
LU		14 04 10		12	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et les barrages	—	3.159	3.440
LU		14 05 10		12	Dépenses énergétiques	—	4.030	3.808
LU		14 06 10		12	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des équipements du réseau de télécommunication, ainsi que des réseaux de gestion centralisée	—	120	120
					Totaux pour le Titre I.	590	7.361	7.420

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés* *Crédits d'engagement*	*Crédits dissociés* *Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement							
					Titre II. - Dépenses de capital			
LU	*i*	73	01	21	12 Etablissement et déplacement lors de travaux, d'installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et les barrages, y compris les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie	—	3.217	6.000
LU		73	15	11	12 Etablissement et déplacement lors de travaux du réseau de télécommunication, y compris les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie ainsi que la construction, l'acquisition, la transformation, l'aménagement de bâtiments spécifiques	—	0	0
LU	*i*	73	19	21	12 Rénovation et réhabilitation d'installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et barrages	—	4.994	4.000
LU		73	25	11	12 Rénovation et réhabilitation du réseau de télécommunication et des réseaux de gestion centralisée	—	50	50
LU		74	01	00	12 Achat de biens meubles durables spécifiques	—	75	75
					Totaux pour le Titre II.	0	8.336	10.125
					Totaux pour le programme 14.12.	590	15.697	17.545
					Dont programme d'investissement	—	8.211	10.000
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Totaux pour la division organique 14.	148.766	613.325	607.983
					Dont programme d'investissement	55.463	55.261	58.866
					Dont fonds organiques	—	2.000	2.000
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	17.998	19.941

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux**		
						Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*	
							Crédits d'engagement	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement							
					Division organique 15			
					Agriculture, ressources naturelles et environnement			
					Programme 15.01. **Fonctionnel**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	100.900	—	—
NO	11	04	11	01	Rémunérations des agents de l'AWAC	1.548	—	—
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	15	—	—
HE	12	02	00	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques à moins d'un an (Environnement)	50	—	—
HE	12	03	00	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques à plus d'un an (Environnement)	—	735	509
LU	12	04	00	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à moins d'un an (Agriculture et Ruralité)	655	—	—
LU	12	05	30	01	Projets informatiques spécifiques à plus d'un an (agriculture et ruralité)	—	0	0
NO	12	06	00	01	(Nouveau) Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO3	23	—	—
					Totaux pour le Titre I.	103.191	735	509
					Titre II. - Dépenses de capital			
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	10	—	—
HE	74	02	00	01	Acquisition matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques (Environnement)	—	30	30
LU	74	03	00	01	Acquisition matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques (Agriculture et ruralité)	—	0	0
NO	74	04	00	01	(Nouveau) Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO3	13	—	—
					Totaux pour le Titre II.	23	30	30
					Totaux pour le programme 15.01.	103.214	765	539
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 15.02. **Coordination des politiques agricole et environnementale**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
LU	12	01	30	02	Achat de biens et services non durables, en ce compris études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	610	—	—
HE	12	02	00	02	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Environnement)	530	—	—
LU	12	05	00	02	Cofinancement PDR - Assistance technique	—	800	350
HE	12	06	00	02	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Environnement)	10	—	—
LU	12	08	30	02	Etudes et contrats de services pluriannuels	—	90	90
LU	12	09	30	02	Etudes et contrats de services pluriannuels - Cofinancement Européen FEP	—	80	65
LU	12	10	00	02	Suivi de dossiers en lien avec le développement durable (Agriculture et Ruralité)	115	—	—
LU	12	12	00	02	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Agriculture et ruralité)	780	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
LU	12	13	00	02	Frais de véhicules et moyens de communication, équipement de protection et de travail, uniformes, frais d'entretien de bâtiments (Agriculture et ruralité)	1.673	—	—
HE	12	14	11	02	Conventions d'études et de contrats de service - cofinancement européen (Environnement)	—	0	0
LU	12	15	11	02	Conventions d'études et contrats de service - cofinancement européen (agriculture et ruralité)	—	160	85
HE	12	16	00	02	Démarche qualité	—	248	101
HE	12	19	00	02	Frais de fonctionnement du Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement durable	400	—	—
HE	12	21	00	02	Suivi de dossiers en lien avec le développement durable (Environnement)	0	—	—
HE	12	26	00	02	Frais des véhicules et moyens de communication, équipement de protection et de travail, uniformes, frais d'entretien des bâtiments	427	—	—
HE	12	28	00	02	Etudes dans le domaine "Environnement - Santé"	100	—	—
LU	12	29	00	02	Frais liés à la présience de l'UE	—	0	0
HE	30	01	00	02	Indemnités diverses découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région - Exécution de jugements arrêts condamnant la Région en matière d'environnement	—	25	25
HE	30	03	00	02	Paiements d'indemnités en matière d'environnement	10	—	—
LU	30	04	00	02	Indemnités diverses découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région - Exécution de jugements, arrêts condamnant la Région en matière d'agriculture et de ruralité	—	15	15
LU	30	05	00	02	Paiements d'indemnités en matière d'agriculture et de ruralité	15	—	—
LU	31	10	00	02	Cofinancement PDR - axe 4	—	1.164	1.042
HE	33	04	00	02	Subventions au secteur autre que public en matière de fonctionnement - cofinancement européen	—	112	0
LU	33	06	00	02	Subvention au secteur autre que public en matière de fonctionnement - cofinancement européen	—	5	230
LU	35	01	40	02	Subventions à des organismes et sociétés dans le cadre des relations internationales gérées en collaboration avec la DGARNE	—	145	200
HE	35	02	40	02	Contributions et cotisations liées aux traités internationaux (Environnement)	98	—	—
HE	35	04	40	02	Subventions à des organismes et sociétés dans le cadre des relations internationales gérées en collaboration avec WBI	—	30	30
LU	35	05	00	02	Contributions et cotisations liées aux traités internationaux (Agriculture et ruralité)	92	—	—
LU	40	01	00	02	Subventions au secteur public en matière de fonctionnement - cofinancement européen	—	0	118
LU	40	02	00	02	Subvention au secteur public - Cofinancement européen - Phasing out	—	0	0
HE	40	04	40	02	Subventions au secteur public en matière de fonctionnement - Cofinancement européen	—	0	0
HE	40	05	00	02	Subventions au secteur public dans le cadre de dossiers internationaux	—	0	0
LU	41	02	40	02	Transfert au Forem pour le financement du programme de transition professionnelle (P.T.P.)	—	967	967
LU	41	03	40	02	Subvention pour la réalisation des missions du CSWAAA	0	—	—
LU	41	05	40	02	Subventions et indemnités en matière de politique agricole	—	0	0
HE	41	06	40	02	Dotation au FOREM dans le cadre des projets PTP-Environnement	—	899	899
LU	45	01	40	02	Subventions pour le financement du programme de transition professionnelle (PTP) en faveur de la Communauté germanophone	—	50	50
					Totaux pour le Titre I.	4.860	4.790	4.267
					Titre II. - Dépenses de capital			
LU	51	01	00	02	Cofinancement PDR - axe 4	—	30	30
LU	52	01	10	02	Subvention au secteur autre que public en matière d'investissement - cofinancement européen	—	34	58
LU	52	02	10	02	Subventions au secteur autre que public - Cofinancement européen (DO 30) - en matière de ressources forestières, de conservation de la nature, d'espaces verts publics, de chasse et de pêche	—	0	0
HE	52	04	10	02	Subvention au secteur autre que public en matière d'investissement - cofinancement européen (environnement)	—	0	0
HE	61	02	00	02	Subventions au secteur public en matière d'investissement - Cofinancement européen	—	0	0

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
LU	61	03	00	02	Subventions au secteur public en matière d'investissement - cofinancement européen	—	0	150
LU	72	02	00	02	Aménagement ou construction de bâtiments	—	234	195
LU	72	03	00	02	Avances de fonds relatives aux travaux d'aménagement de bâtiments	49	—	—
HE	74	01	00	02	Achats de véhicules et de moyens de communication, achats de biens meubles durables - SEP (Environnement)	250	—	—
HE	74	03	00	02	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme	35	—	—
LU	74	04	00	02	Achats de véhicules et de moyens de communication, achatis de biens meubles durables - SEP (Agriculture et ruralité)	430	—	—
LU	74	05	22	02	Achats de biens meubles durables - cofinancement européen (agriculture et ruralité)	—	400	100
					Totaux pour le Titre II.	764	698	533
					Totaux pour le programme 15.02.	5.624	5.488	4.800
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 15.03. **Développement et Etude du milieu**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
LU	12	02	00	03	Achats de biens et services non durables, en ce compris études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	1.874	—	—
LU	12	05	00	03	Contrats de services pluriannuels ou conventions passés avec des tiers pour le contrôle et la certification des produits animaux et végétaux	—	376	378
HE	12	06	11	03	Etudes et contrats de services pluriannuels (Environnement)	—	0	0
LU	12	07	00	03	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, y compris les frais de fonctionnement des dispositifs expérimentaux	614	—	—
HE	12	09	00	03	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Environnement)	1.075	—	—
LU	12	10	30	03	Etudes et contrats de services pluriannuels	—	427	427
LU	12	12	00	03	Etudes et contrats de services pluriannuels spécifiques au programme du DEMNA	—	1.006	1.002
HE	12	26	00	03	Etudes et frais en matière d'état de l'environnement	390	—	—
HE	30	01	00	03	Subventions en matière de valorisation des ressources du sous-sol	—	49	49
HE	30	02	00	03	Subventions à l'asbl "Pierres et marbres de Wallonie" en matière de promotion des roches ornementales	—	533	533
LU	31	02	00	03	Subventions et indemnités spécifiques	—	1.300	1.300
LU	31	03	00	03	Subventions aux centres de référence et d'expérimentation	—	72	72
LU	31	04	00	03	Subventions à des recherches scientifiques et techniques	—	0	0
LU	31	05	30	03	Subventions et primes octroyées pour l'amélioration de la qualité des animaux et produits animaux	1.136	—	—
HE	31	09	00	03	Transferts de revenus, autres que des subventions d'exploitation à la SCRL EcoTechnoPôle Wallonie	—	100	100
LU	33	01	00	03	Subventions et indemnités au secteur autre que public en matière de recherche d'Etude du Milieu naturel et agricole	—	304	126
HE	33	02	00	03	Subventions au secteur autre que public en matière de formation et sensibilisation à l'environnement	—	50	24
LU	33	05	00	03	Subvention destinée à couvrir les charges de personnel et de fonctionnement de la Fédération des Services de remplacement de Wallonie asbl	971	—	—
LU	33	06	00	03	Subventions au secteur autre que public en matière de sensibilisation et de protection de l'agriculture et de la ruralité	1.834	—	—
LU	33	09	00	03	Subventions et indemnités spécifiques aux secteurs autres que public pour l'organisation de foires et d'événements destinés à faire connaître l'agriculture wallonne et ses produits	—	825	820
LU	33	11	00	03	Subvention accordée à l'association VALBIOM pour l'exécution du programme FARR-WAL	445	—	—
LU	33	13	00	03	Subventions aux organismes s'occupant de précarité en agriculture	295	—	—
LU	33	15	00	03	Subventions encourageant la participation des agriculteurs aux régimes de qualité alimentaire dans le cadre du Programme de Développement Rural	125	—	—
LU	33	18	00	03	Subvention accordée à REQUASUD destinée à couvrir ses charges de personnel et ses frais de fonctionnement	965	—	—
HE	33	20	00	03	Subventions aux associations et organismes privés en appliction d'une convention-cadre (Environnement)	1.717	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
HE	33	22	00	03	Subventions au secteur autre que public en matière de sensibilisation et de protection de l'environnement en ce compris les subventions aux CRIE	3.938	—	—
LU	33	23	00	03	Subventions aux organismes chargés de missions de vulgarisation, d'encadrement et de promotion	8.468	—	—
LU	41	01	40	03	Subvention à l'Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité (APAQ-W)	—	0	0
LU	41	02	40	03	Subvention au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W)	19.034	—	—
LU	41	03	00	03	Subventions au secteur public en matière agricole et agro alimentaire	—	1.300	1.300
LU	41	04	40	03	Subvention à l'Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité (APAQ-W)	5.615	—	—
LU	41	05	00	03	Subvention à la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux	0	—	—
HE	41	06	40	03	Missions attribuées à l'ISSEP	17.738	—	—
LU	41	07	40	03	Subvention en faveur de recherches scientifiques et techniques	—	6.500	5.500
LU	43	01	22	03	Subventions au secteur public en matière d'étude du milieu naturel et agricole	—	335	335
LU	43	02	00	03	(Modifié) Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en matière de sensibilisation et de protection de la nature et de la ruralité	90	—	—
HE	43	03	22	03	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour les conseillers en environnement	1.454	—	—
HE	43	04	00	03	Subventions pluriannuelles aux pouvoirs publics pour les actions en faveur de l'environnement	—	120	90
					Totaux pour le Titre I.	67.778	13.297	12.056
					Titre II. - Dépenses de capital			
LU	01	01	00	03	Fonds organique : fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux (décret programme du 18 décembre 2003)			
					Solde au 1er janvier	—	1.661	2.031
					Recettes de l'année en cours	—	617	617
					Disponible pour l'année	—	2.278	2.648
					Dépenses à charge du Fonds	—	617	617
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	1.661	2.031
LU	51	01	12	03	Subventions et indemnités spécifiques	—	150	150
HE	51	02	00	03	Subventions pour la rénovation du bâtiment où sera implanté le CRIE de Namur et la Maison des associations namuroises	—	0	—
LU	52	02	10	03	Subventions aux associations et organismes privés	24	—	—
LU	52	03	10	03	Subventions au secteur autre que public pour dépenses d'investissements en vue de la protection de la nature et de la ruralité	—	0	70
LU	61	02	00	03	Subvention au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W) pour dépenses d'investissement y compris études	—	1.410	1.410
HE	61	03	41	03	Missions attribuées à l'ISSEP : acquisitions de matériel	1.273	—	—
LU	63	02	00	03	Subvention au secteur public pour dépenses d'investissements en vue de la protection de la nature et de la ruralité	—	0	70
HE	72	01	00	03	Aménagement ou construction de Centres régionaux d'Initiation à l'Environnement (CRIE)	—	600	492
HE	72	02	00	03	Avances de fonds relatives aux travaux d'aménagement de Centres régionaux d'Initiation à l'Environnement (CRIE)	44	—	—
LU	74	01	41	03	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme du DEMNA	73	—	—
LU	74	02	00	03	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme du DD (Agriculture et Ruralité)	24	—	—
HE	74	05	00	03	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme du DD	44	—	—
HE	81	01	00	03	Participation de la Région-SCRL Eco TechnoPôle Wallonie	—	—	—
					Totaux pour le Titre II.	1.482	2.777	2.809
					Totaux pour le programme 15.03.	69.260	16.074	14.865
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	617	617
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	1.661	2.031

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
					Programme 15.04. **Aides à l'Agriculture** *Titre I. - Dépenses courantes*			
LU	12	02	00	04	Achats de biens et services non durables spécifiques au programme, en ce compris études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	20	—	—
LU	12	03	00	04	Achats de biens et de services non durables spécifiques au Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	—	525	334
LU	12	04	00	04	Achats de biens et services informatiques non durables dans le cadre du Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	—	0	170
LU	12	05	11	04	Achat de biens et services non durables spécifiques au Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	1.888	—	—
LU	12	06	00	04	Achat de biens et services informatiques non durables dans le cadre du Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	8.530	—	—
LU	21	01	00	04	Intérêts relatifs à la mobilisation des moyens financiers destinés à l'organisme payeur en application des Règlements européens	1.000	—	—
LU	31	01	12	04	Aides aux investissements agricoles	—	5.100	8.000
LU	31	02	12	04	Aides aux investissements dans les exploitations agricoles - Cofinancement PDR	—	10	3.000
LU	31	03	12	04	Aides à l'installation des jeunes agriculteurs - Cofinancement PDR	—	10	1.000
LU	31	04	12	04	Aides aux investissements dans les exploitations agricoles - Cofinancement PDR 2007 - 2013	—	16.000	11.000
LU	31	05	12	04	Aides à l'installation des jeunes agriculteurs - Cofinancement PDR 2007 - 2013	—	4.000	2.000
LU	31	06	00	04	Aides aux groupements agricoles et à l'encadrement	—	50	50
LU	31	07	00	04	Aides agri-environnementales - Cofinancement PDR	—	12.907	20.293
LU	31	09	00	04	Aides à l'agriculture biologique - Cofinancement PDR	—	6.702	6.702
LU	31	10	00	04	Aides à la production intégrée de fruits à pépins - Cofinancement PDR	—	0	0
LU	31	11	32	04	Aides en matière de biométhanisation	—	200	200
LU	31	12	32	04	Subventions et indemnités au secteur autre que public dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	506	—	—
LU	33	11	00	04	Aides aux investissements agricoles - Cofinancement FIDER	—	100	100
LU	33	12	00	04	Indemnités aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	—	0	974
LU	34	01	00	04	(Nouveau) Indemnités aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000 - Cofinancement PDR	1.612	—	—
LU	34	02	00	04	(Modifié) Subventions aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	210	—	—
LU	34	03	00	04	Subventions et indemnités (y compris les compensations) aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000 - cofinancement européen - PDR	—	0	0
LU	41	03	00	04	Subventions pour l'exécution du programme de distribution de fruits et légumes dans les écoles (Cofinancement européen)	—	614	614
LU	41	04	00	04	Intervention pour le soutien à la consommation de produits laitiers dans les établissements scolaires de Wallonie (Règlement CE 1234/2007)	—	500	500
LU	43	04	01	04	Subventions et indemnités (y compris les compensations) aux pouvoirs publics subordonnés dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	350	—	—
LU	45	01	01	04	Dépenses résultant de l'exécution de décisions de non apurement et de non remboursement en matière de dépenses FEOGA Garantie, FEAGA et FEADER	500	—	—
LU	45	02	00	04	Dépenses résultant de l'exécution de décisions de non apurement et de non remboursement en matière de dépenses FEOGA Garantie, FEAGA et FEADER	—	0	0
LU	45	05	23	04	(Nouveau) Subventions pour l'exécution du programme de distribution de fruits et légumes dans les écoles (Cofinancement européen)	—	0	0
LU	45	06	23	04	(Nouveau) Intervention pour le soutien à la consommation de produits laitiers dans les établissements scolaires de Wallonie en application du règlement (CE) 1234/2007	—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	14.616	46.718	54.937

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits non dissociés	Crédits initiaux – Crédits dissociés – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits dissociés – Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
					Titre II. - Dépenses de capital			
LU	01	04	00	04	Fonds organique : Fonds en matière de S.I.G.E.C.			
					Solde au 1er janvier	—	435	464
					Recettes de l'année en cours	—	272	272
					Disponible pour l'année	—	707	736
					Dépenses à charge du Fonds	—	272	272
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	435	464
LU	51	01	12	04	Primes de première installation - Cofinancement PDR	—	0	0
LU	51	02	12	04	Primes de première installation - Cofinancement PDR 2007 - 2013	—	0	0
LU	51	03	12	04	Aides aux investissements agricoles - Cofinancement PDR	50	—	—
LU	51	04	12	04	Aides aux zones défavorisées et soumises à des contraintes agri-environnementales-Cofinancement PDR	7.500	—	—
LU	51	05	22	04	Exécution de la garantie en principal, intérêts et charges accessoires en matière d'emprunts en agriculture	500	—	—
LU	51	06	00	04	Aides pour la mise en conformités des infrastructures de stockage des effluents d'élevage - Cofinancement PDR	—	0	0
LU	51	07	12	04	Aides aux investissements agricoles - Cofinancement PDR 2007 - 2013	2.000	—	—
LU	61	01	00	04	Prélèvement pour non recouvrement sur le Fonds des quotas laitiers	0	—	—
LU	63	02	00	04	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour des travaux de construction, agrandissement ou transformation d'abattoirs publics	—	1.000	1.000
LU	63	03	42	04	Subventions aux halls relais agricoles	—	1.500	1.000
LU	74	01	22	04	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme	14	—	—
LU	74	02	00	04	Achats de biens meubles durables spécifiques au Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	10.064	2.772	2.272
					Totaux pour le programme 15.04.	24.680	49.490	57.209
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	272	272
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	435	464
					Programme 15.11. **Nature, Forêt, Chasse-pêche**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
LU	12	02	00	11	Etudes, relations publiques, assurances spécifiques, honoraires avocats, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, organisation examen de chasse, … ainsi que le précompte mobilier sur les locations de chasse	850	—	—
LU	12	03	30	11	Etudes et contrats de service pluriannuels	—	960	1.000
LU	12	04	50	11	Conventions d'études et contrats de service - Cofinancement européen - PDR	—	0	0
LU	12	05	30	11	Entretien et amélioration des forêts domaniales, des réserves naturelles domaniales, des pisciculture et frayères, frais de fonctionnement du comptoir wallon des matériels forestiers de reproduction, amélioration cynégétique, entretien et amélioration des chasses de la couronne	—	727	700
LU	12	06	11	11	Lutte sanitaire en forêt wallonne	0	—	—
LU	12	07	11	11	Etudes et conventions d'étude, frais de réunions, information, éducation dans le cadre de Natura 2000	—	262	240
LU	12	08	30	11	Entretien et amélioration des sites Natura 2000 dans les réserves naturelles et les forêts domaniales	—	246	240
LU	12	09	00	11	Avances de fonds aux comptables extraordinaires des services extérieurs de la DNF	1.030	—	—
LU	12	10	00	11	Avances de fonds aux comptables extraordinaires dans le cadre du fonctionnement du Comptoir forestier et du Service de la Pêche	132	—	—
LU	33	01	00	11	Subvention au secteur autre que public en matière de ressources forestières, de conservation de la nature, ainsi qu'en matière de chasse, de pêche et de pisciculture	—	1.345	1.300
LU	33	03	00	11	Subventions au secteur autre que public pour des mesures d'intérêt collectif en matière piscicole et halieutique (Fonds européen de la Pêche)	—	120	120
LU	33	04	00	11	Subventions aux Centres de Revalidation des Espèces Animales Vivant à l'Etat Sauvage	85	—	—
LU	33	05	00	11	Subventions au secteur autre que public pour la recherche et la vulgarisation en matière de gestion durable (accords cadres)	684	—	—
LU	33	07	00	11	Subvention au secteur privé pour activités de formation	460	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
LU	33	10	00	11	Subventions et indemnités (y compris les compensations) au secteur autre que public dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	385	—	—
LU	33	11	00	11	Subventions et indemnités au secteur autre que public - Cofinancement européen - Life	673	—	—
LU	33	12	00	11	Subventions pluriannuelles au secteur autre que public - Cofinancement européen - Life	—	0	100
LU	34	01	41	11	Indemnisation de dégâts des espèces protégées	98	—	—
LU	34	04	00	11	Subventions et indemnités aux particuliers dans le cadre d'entretien de haies, d'arbres d'alignement et de vergers	—	5	15
LU	41	01	40	11	Dotation au Conseil économique et social de la Région wallonne en vue d'assurer le secrétariat des Commissions de conservation des sites Natura 2000 et des Conseils supérieurs wallons de la pêche et de la chasse	500	—	—
LU	43	01	00	11	Subventions au secteur public en matière de ressources forestières, de conservation de la nature, ainsi qu'en matière de chasse, de pêche et de pisciculture	—	470	600
LU	43	02	00	11	(Nouveau) Subventions pour l'Office Economique wallon du Bois	—	500	500
LU	43	03	22	11	Subventions au secteur public pour des mesures d'intérêt collectif en matière piscicole et halieutique (Fonds européen de la Pêche)	—	0	0
LU	43	04	22	11	Subventions et indemnités (y compris les compensations) aux pouvoirs publics subordonnés dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	2.047	—	—
LU	43	06	22	11	Subventions de fonctionnement des commissions de gestion des parcs naturels	—	1.094	900
LU	43	07	22	11	Subventions de fonctionnement des commissions de gestion des parcs naturels	600	—	—
LU	44	01	00	11	Subventions au secteur public en faveur de la recherche et de la vulgarisation en matière de gestion durable	684	—	—
					Totaux pour le Titre I.	8.228	5.729	5.715
					Titre II. - Dépenses de capital			
LU	01	02	00	11	Fonds organique : Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» (article 7 de la loi domaniale du 26 juillet 1952)			
					Solde au 1er janvier	—	2.174	2.175
					Recettes de l'année en cours	—	184	184
					Disponible pour l'année	—	2.358	2.359
					Dépenses à charge du Fonds	—	184	184
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	2.174	2.175
LU	01	03	00	11	Fonds organique : Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont (article 1er, 16, de la loi domaniale du 1er juillet 1983)			
					Solde au 1er janvier	—	769	769
					Recettes de l'année en cours	—	71	71
					Disponible pour l'année	—	840	840
					Dépenses à charge du Fonds	—	71	71
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	769	769
LU	52	01	10	11	Subventions au secteur autre que public en vue de l'aménagement des réserves naturelles, des forêts, du développement de la pêche et de la pisciculture, ainsi qu'en matière de chasse	—	31	100
LU	52	03	10	11	Subventions au secteur autre que public - Cofinancement européen - Life - en matière de protection de la nature	—	1.026	900
LU	52	04	10	11	Subventions au secteur autre que public en faveur de l'exécution de travaux de gestions et d'acquisition des sites Natura 2000	—	390	390
LU	52	05	00	11	Subventions au secteur autre que public en faveur de l'exécution de travaux de gestions et d'acquisition des sites Natura 2000 - Cofinancement européen - PDR	—	100	100
LU	52	06	00	11	(Nouveau) Subventions au secteur autre que public en matière de ressource forestières, de nature et de chasse et pêche - Cofinancement européen - PDR	—	13	13
LU	53	01	10	11	Subventions aux particuliers en matière de ressources forestières, de nature et d'aménagement cynégétique (plantation haies, …)	—	220	250
LU	53	04	10	11	Subventions aux particuliers en faveur de l'exécution de travaux de gestions des sites Natura 2000	—	150	250
LU	53	05	10	11	Subventions aux particuliers en faveur de l'exécution de travaux de gestions des sites Natura 2000 - Cofinancement européen - PDR	—	200	269
LU	63	01	21	11	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux et d'aménagements forestiers et de protection de la nature, en faveur du développement de la pisciculture, en matière d'aménagement cynégétique	—	60	1.400

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*LIBELLES*	**Crédits initiaux** *Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés* *Crédits d'engagement*	*Crédits dissociés* *Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement							
LU		63 04	21	11	(Modifié) Subventions aux Pouvoirs publics pour la réalisation de projets pilotes en conservation de la nature, des ressources forestières, de la chasse et de la pêche	—	0	0
LU		63 05	21	11	Subventions aux pouvoirs organisateurs de parc naturel en faveur de l'établissement de la maison du parc et subventions au secteur public pour la mise en œuvre du volet conservation de la nature du plan de gestion des parcs naturels	—	285	220
LU		63 06	21	11	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux de gestions et d'acquisition des sites Natura 2000	—	265	350
LU		63 07	21	11	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux de gestions et d'acquisition des sites Natura 2000 - Cofinancement européen - PDR	—	300	250
LU		70 01	10	11	Travaux d'aménagement dans les forêts domaniales, les réserves naturelles, dans les chasses de la couronne, ainsi qu'en matière de pisciculture, de frayères et d'aménagement cynégétique	—	700	726
LU		70 02	10	11	Travaux d'aménagement dans les forêts, réserves domaniales - cofinancement européen - LIFE	—	64	67
LU		70 03	10	11	Travaux d'aménagement dans les sites Natura 2000 domaniaux	—	99	178
LU		70 04	00	11	Avances de fonds aux comptables extraordinaires des services extérieurs de la DNF	410	—	—
LU	*i*	71 01	10	11	Acquisition par la Région de forêts, de réserves naturelles et de frayères	—	100	220
LU		71 02	10	11	Acquisition de la Région de terrains - cofinancement européen - LIFE	—	0	0
LU		71 03	10	11	Acquisition de la Région de sites Natura 2000	—	200	400
LU		74 06	00	11	Achat de biens meubles durables spécifiques aux ressources forestières, aux réserves naturelles domaniales, à la chasse, pêche, aux chasses de la couronne	350	—	—
LU		74 07	22	11	Achat de biens meubles durables pour Natura 2000	—	0	0
LU		74 08	00	11	Achat de biens meubles durables - cofinancement européen - LIFE	—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	760	4.458	6.338
					Totaux pour le programme 15.11.	8.988	10.187	12.053
					Dont programme d'investissement	—	100	220
					Dont fonds organiques	—	255	255
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	2.943	2.944
					Programme 15.12. **Espace rural et naturel**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
LU		12 02	00	12	Achats de biens et services non durables spécifiques au programme, en ce compris études, documentation, relations publiques, participations à des séminaires et colloques, frais de réunion, assurances spécifiques, précomptes…	906	—	—
LU		12 03	30	12	Etudes et contrats de service pluriannuels spécifiques au programme	—	2.297	3.302
LU		12 05	30	12	Travaux d'entretien des cours d'eau non navigables et des ouvrages de régularisation du régime des eaux de première catégorie ainsi que l'entretien des espaces verts publics domaniaux	—	3.959	3.815
LU		12 08	00	12	Avances de fonds aux comptables extraordinaires dans le cadre de l'entretien des espaces verts publics domaniaux	200	—	—
LU		14 04	10	12	(Nouveau) Travaux d'entretien des cours d'eau non navigables et des ouvrages de régularisation du régime des eaux de première catégorie dans le cadre de la lutte contre les espèces invasives	—	102	51
LU		31 02	00	12	Subventions et indemnités spécifiques en matière de gestion de l'espace rural	—	1.200	1.200
LU		31 03	00	12	Aides pour la mesure 10 du programme agri-environnement	—	400	300
LU		33 01	00	12	Subvention au secteur autre que public en matière de développement rural, d'espaces verts et de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	—	770	900
HE		33 03	00	12	Subventions aux associations et organismes privés en application d'une convention-cadre	1.621	—	—
LU		33 04	00	12	Subvention à la Fondation Rurale de Wallonie	3.694	—	—
LU		33 05	00	12	Subvention à l'asbl Agra-Ost pour ses actions en matière agri-environnemementale et valorisation des matières organiques	352	—	—
LU		33 06	00	12	Subventions au secteur autre que public pour des études destinées à l'amélioration des habitats aquatiques (Fonds européen de la Pêche)	—	0	20
LU		33 07	00	12	Subvention au secteur autre que public pour des projets pilotes en vue d'améliorer le cadre de vie en milieu rural	—	75	75
LU		33 09	00	12	Subventions au GREOA pour ses actions en matière de développement rural	—	240	175
LU		33 10	00	12	Subventions à la WFG pour ses actions en matière de développement rural	—	50	50

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*LIBELLES*	**Crédits initiaux** *Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés* *Crédits d'engagement*	*Crédits dissociés* *Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement							
LU		41 01 00		12	Subventions au secteur public pour l'étude de l'espace rural par la cartographie de l'occupation des sols et par la télédétection spatiale des états de surface	—	100	75
LU		41 02 00		12	Subvention à Gembloux ABT Ulg pour l'étude de l'espace rural par la révision de la carte numérique des sols de Wallonie	—	420	450
LU		41 03 00		12	Subventions et indemnités au secteur public en matière de gestion de l'espace rural	—	1.096	1.096
LU		41 04 00		12	Subvention à la cellule d'analyse et de prospective en matière de ruralité (CAPRU)	120	—	—
LU		41 05 00		12	Subvention à Gembloux ABT ULG pour la gestion intégrée sol-érosion-ruissellement (PROJET GISER)	—	175	175
LU		41 06 12		12	Subvention à l'UCL pour la gestion intégrée sol-érosion-ruissellement (Projet GISER)	—	175	175
LU		43 01 00		12	(Modifié) Subventions au secteur public en matière de développement rural, d'espaces verts et de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	—	590	550
LU		43 02 00		12	Subventions au secteur public pour des études destinées à l'amélioration des habitats aquatiques (Fonds européen de la Pêche)	—	0	97
LU		43 03 30		12	Subventions au secteur public pour des projets pilotes en vue d'éaméliorer le cadre de vie en milieu rural	—	75	75
LU		43 04 00		12	(Nouveau) Subventions aux communes et aux provinces dans le cadre de la lutte contre les espèces invasives	—	101	50
LU		44 03 00		12	Subventions pour la mise en place de partenariats avec les écoles d'horticulture et de sylviculture	25	—	—
					Totaux pour le Titre I.	6.918	11.825	12.631
					Titre II. - Dépenses de capital			
LU		01 02 00		12	Fonds organique : Fonds en matière de politique foncière			
					Solde au 1er janvier	—	4.397	4.434
					Recettes de l'année en cours	—	495	495
					Disponible pour l'année	—	4.892	4.929
					Dépenses à charge du Fonds	—	495	495
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	4.397	4.434
LU		51 01 12		12	Subventions et indemnités spécifiques en matière de gestion de l'espace rural	—	100	80
LU		52 01 10		12	Subventions au secteur autre que public en vue de l'aménagement d'espaces verts publics	—	160	120
LU		52 06 10		12	Subventions pour l'acquisition de matériel affecté à l'entretien des parcs et jardins historiques	125	—	—
LU		53 03 10		12	Subvention au secteur autre que public pour des travaux et études destinés à l'amélioration des habitats aquatiques	—	400	250
LU		53 04 10		12	Subvention au secteur autre que public pour des travaux et études destinés à l'amélioration des habitats aquatiques (Fonds européen de la Pêche)	—	0	40
LU	*i*	63 01 21		12	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux d'aménagements et d'acquisition d'espaces verts publics et au secteur public pour travaux et études en matière de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	—	1.800	2.600
LU	*i*	63 04 21		12	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour des travaux d'amélioration de la voirie agricole et la création de réserves d'eau d'intérêt agricole	—	1.800	1.950
LU		63 05 21		12	Subventions aux pouvoirs et organismes publics pour des opérations innovantes ou transcommunales d'amélioration du cadre de vie rural, de gestion du territoire rural ou de développement rural	—	181	130
LU	*i*	63 06 21		12	Subventions aux pouvoirs et organismes publics en matière de développement rural	—	18.000	11.000
LU		63 07 21		12	Subventions au secteur public pour travaux et études en matière de cours d'eau pour l'amélioration des habitats aquatiques (Fonds européen de la pêche)	—	0	0
LU		63 08 21		12	Subventions en matière de services de base à la population et d'aides à la création d'ateliers ruraux en matière de développement rural - Cofinancement européen - PDR	—	100	175
LU		63 09 12		12	Subventions aux pouvoirs publics pour des projets pilotes en vue d'améliorer le cadre de vie en milieu rural	—	350	835
LU		70 01 10		12	Travaux d'aménagement dans les espaces verts publics domaniaux	—	1.500	1.365
LU		71 02 10		12	Acquisitions de terrains par la Région	—	0	223

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
LU	i	73	01 21	12	Travaux et études en matière de cours d'eau non navigables et de wateringues, y compris la réhabilitation des sites dégradés situés dans le lit majeur des cours d'eau non navigables de première catégorie	—	3.000	2.500
LU		73	02 00	12	Intervention dans les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur le remembrement - part subsidiable	—	2.000	1.800
LU		73	03 21	12	Travaux et études en matière de cours d'eau et de wateringues pour l'amélioration des habitats aquatiques	—	200	220
LU		74	06 00	12	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	270	—	—
LU		74	08 00	12	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	—	50	50
LU		85	02 34	12	(Modifié) Intervention dans les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur le remembrement - part non subsidiable avances remboursables et règlement des soldes créditeurs des comptes des propriétaires, usufruitiers et exploitants au terme des opérations de remembrement	—	2.165	1.565
					Totaux pour le Titre II.	395	32.301	25.398
					Totaux pour le programme 15.12.	7.313	44.126	38.029
					Dont programme d'investissement	—	24.600	18.050
					Dont fonds organiques	—	495	495
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	4.397	4.434
					Programme 15.13. **Prévention et Protection : Air, Eau, Sol**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
HE		12	01 00	13	Achats de biens et services non durables spécifiques au programme du DEE, en ce compris analyses, études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	950	—	—
HE		12	02 00	13	Achats de biens et services non durables spécifiques au programme du DPA, en ce compris analyses, études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	54	—	—
HE		12	03 30	13	Etudes et contrats de services pluriannuels spécifiques au programme du DEE	—	2.030	2.287
HE		12	04 30	13	Etudes dans des zones pilotes des conséquences de remontées des nappes aquifères - Réseau de mesure concernant les orages exceptionnels et les changements climatiques	—	0	0
HE		12	05 30	13	Etudes et contrats de service pluriannuels spécifiques au programme du DPA	—	440	110
HE		12	10 11	13	Dotation au CESRW pour frais administratifs et de personnel du Comité de Contrôle de l'Eau, du Comité d'experts pour l'agrément des stations d'épuration individuelles et de la Commission des eaux de surface	450	—	—
HE		31	02 22	13	Dotation spécifique à l'Office régional wallon des Déchets pour la gestion des déchets animaux en Région wallonne	2.822	—	—
HE		31	03 22	13	Dotation à la SPAQuE	—	18.861	18.861
HE		31	20 22	13	Subventions aux Intercommunales et Communes pour couvrir les dépenses de démergement	—	0	0
HE		33	01 00	13	Subventions au secteur autre que public en matière de gestion des déchets	0	—	—
LU		33	02 00	13	Subventions contrats de rivière	—	1.795	1.781
HE		33	07 00	13	Subventions au secteur autre que public	—	0	—
DE		35	02 40	13	Intervention dans le fonctionnement des commissions Escaut et Meuse ainsi que dans le Comité de coordination du district hydrographique du Rhin	180	—	—
HE		40	01 00	13	Dotation de fonctionnement à l'Agence de l'Air ("Plan Air-Climat")	5.110	—	—
HE		40	02 00	13	(Nouveau) Dotation à l'AWAC pour l'achat de quotas de gaz à effet de serre (EUA)	0	—	—
HE		41	07 40	13	Dotation spécifique à l'Office wallon des Déchets	1.100	—	—
					Totaux pour le Titre I.	10.666	23.126	23.039
					Titre II. - Dépenses de capital			
HE		01	01 00	13	Fonds organique : Fonds pour la gestion des déchets (décret du 25 juillet 1991 relatif à la taxation des déchets)			
					Solde au 1er janvier	—	48.229	55.379
					Recettes de l'année en cours	—	24.500	24.500
					Disponible pour l'année	—	72.729	79.879
					Dépenses à charge du Fonds	—	24.500	24.500
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	48.229	55.379

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	i = programme d'investissement	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits non dissociés	Crédits initiaux – Crédits dissociés – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits dissociés – Crédits d'ordonnancement
HE		01	02	00	13	Fonds organique : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques			
						Solde au 1er janvier	—	112	112
						Recettes de l'année en cours	—	0	0
						Disponible pour l'année	—	112	112
						Dépenses à charge du Fonds	—	0	0
						Solde du fonds organique au 31 décembre	—	112	112
HE	*i*	01	03	00	13	Fonds organique : Fonds pour la protection de l'environnement			
						Solde au 1er janvier	—	22.033	30.449
						Recettes de l'année en cours	—	38.136	38.136
						Disponible pour l'année	—	60.169	68.585
						Dépenses à charge du Fonds	—	16.136	16.136
						Solde du fonds organique au 31 décembre	—	44.033	52.449
HE	*i*	01	04	00	13	Fonds organique : Fonds de solidarité international pour l'eau			
						Solde au 1er janvier	—	500	500
						Recettes de l'année en cours	—	501	501
						Disponible pour l'année	—	1.001	1.001
						Dépenses à charge du Fonds	—	501	501
						Solde du fonds organique au 31 décembre	—	500	500
HE	*i*	51	04	00	13	Subventions spécifiques pour travaux et études de démergement	—	0	0
HE		51	08	12	13	Subventions aux infrastructures touristiques en matière d'épuration des eaux usées	—	0	0
HE		53	01	10	13	Subventions en matière d'épuration individuelle	900	—	—
HE		63	01	00	13	Subventions aux pouvoirs locaux pour la protection de l'environnement	10	—	—
HE	*i*	73	01	41	13	Dépenses d'investissement en rapport avec l'exploitation des ressources naturelles	—	20	20
HE		74	06	00	13	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme du DEE	45	—	—
HE		74	08	00	13	Achat de biens meubles durables spécifiques au DPA	5	—	—
HE		81	04	41	13	Intervention financière dans le capital de la SPGE	12.347	—	—
						Totaux pour le Titre II.	13.307	41.157	41.157
						Totaux pour le programme 15.13.	23.973	64.283	64.196
						Dont programme d'investissement	—	16.657	16.657
						Dont fonds organiques	—	41.137	41.137
						Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	92.874	108.440
						Programme 15.14.			
						Police et contrôle			
						Titre I. - Dépenses courantes			
LU		12	01	00	14	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement de l'UAB et de la Direction des Contrôles	85	—	—
HE		12	02	00	14	Achat de biens et services non durables spécifiques au programme, analyses, relations publiques, documentation, participation à des séminaires, frais de réunions, y compris frais de fonctionnement des services SOS pollutions	414	—	—
HE		12	03	30	14	Etudes et contrats de services pluriannuels	—	179	88
HE		12	04	30	14	Frais d'intervention d'urgence avancés par la Région en vue de remédier à une pollution	0	—	—
HE		12	20	10	14	Intervention de la DGARNE dans la réhabilitation des dépotoires en exécution de jugements, dans les interventions d'urgence en vue de remédier à une pollution et dans les interventions de sécurité liées à la police des mines	100	—	—
						Totaux pour le Titre I.	599	179	88

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
					Titre II. - Dépenses de capital			
LU	74	01	00	14	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme de l'UAB et de la Direction des Contrôles	96	—	—
HE	74	06	00	14	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme (Environnement)	250	—	—
HE	74	07	00	14	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme (Environnement)	—	100	41
					Totaux pour le Titre II.	346	100	41
					Totaux pour le programme 15.14.	945	279	129
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Totaux pour la division organique 15.	243.997	190.692	191.820
					Dont programme d'investissement	—	41.357	34.927
					Dont fonds organiques	—	42.776	42.776
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	102.310	118.313

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
					Division organique 16.			
					Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie			
					Programme 16.01. **Fonctionnel**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	41.468	—	—
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	15	—	—
NO	12	02	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an du Département de l'Energie	0	—	—
NO	12	03	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à plus d'un an du Département de l'Energie	—	0	0
HE	12	04	02	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques à moins d'un an (Environnement)	0	—	—
HE	12	05	02	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques à plus d'un an (Environnement)	—	0	0
NO	12	11	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an du Département du Logement	0	—	—
NO	12	12	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à plus d'un an du Département du Logement	—	0	0
NO	12	13	00	01	(Nouveau) Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO4	61	0	0
					Totaux pour le Titre I.	41.544	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital			
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	10	—	—
NO	74	02	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques	0	—	—
NO	74	03	00	01	(Nouveau) Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO4	34	—	—
					Totaux pour le Titre II.	44	0	0
					Totaux pour le programme 16.01.	41.588	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 16.02. **Aménagement du territoire et urbanisme.**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
HE	01	01	01	02	Dépenses relatives au personnel de la Cellule de Développement territorial	792	—	—
HE	12	01	00	02	Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et à l'activité de la CDT	66	—	—
HE	12	02	00	02	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de formation, frais de fonctionnement et frais de réunions (CAW)	1.400	—	—
HE	12	03	30	02	Etudes (CAW)	—	120	500
HE	12	04	30	02	Opérationalisation, suivi et évaluation du schéma de développement de l'espace régional, révision des plans de secteur (études préalables, connexes ou complémentaires, réalisations, actions de sensibilisation et information) (CAW)	—	194	594
HE	12	05	30	02	Etudes dans le cadre de la coopération européenne et des programmes opérationnels européens (CAW)	—	0	0
HE	12	06	30	02	Achat de biens meubles non durables et prestations de service liés à des projets géomatiques et informatiques (y compris internet)	0	—	—
HE	12	07	30	02	Etudes et publications relatives au Ravel (CAW)	—	0	0
HE	12	08	30	02	Aide aux Villes et Communes pour la mise en œuvre de la politique du cadre de vie	—	0	0
HE	12	09	11	02	Achat de biens meubles non durables et prestations de service liés à des projets géomatiques et informatiques (y compris internet)	—	450	450

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*LIBELLES*	**Crédits initiaux** *Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés* *Crédits d'engagement*	*Crédits dissociés* *Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement							
HE	12	10	11	02	Honoraires d'avocats, d'experts judiciaires et de personnes étrangères à l'administration	1.188	—	—
HE	12	11	11	02	Dotation au CESRW pour les frais administratifs et de personnel de la Commission d'Avis en matière de recours, les frais de la Commission régionale d'Aménagement du Territoire et les frais de la commission d'agrément des auteurs de projet	507	—	—
HE	12	12	11	02	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques – programme à moins d'un an. Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme	0	—	—
HE	12	13	11	02	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques – programme de plus d'un an. Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme	—	0	0
HE	12	14	00	02	(Nouveau) Etudes et publications relatives au plan HP	—	200	200
HE	30	01	00	02	Exécution de jugements et arrêts condamnant la Région au paiement d'indemnités-cautionnements	1.100	—	—
HE	33	01	00	02	Subventions aux organismes privés en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme (CAW)	—	0	0
HE	33	02	00	02	Subventions aux organismes privés dans le cadre des programmes opérationnels européens Cofinancement (CAW)	—	0	0
HE	33	03	00	02	Subventions aux organismes privés en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme (CAW)	—	1.610	1.248
HE	33	04	00	02	Subventions aux organismes chargés du secrétariat et de la coordination dans le cadre des programmes opérationnels européens	—	0	46
HE	33	05	00	02	Subventions aux organismes chargés du secrétariat et de la coordination dans le cadre des programmes opérationnels européens	—	99	102
HE	33	06	00	02	Subventions de fonctionnment aux parc naturels pour les missions d'aménagment du territoire	—	310	310
HE	41	01	00	02	(Modifié) Dotation au Forem pour la mise en œuvre du programme de transition professionnelle	—	12	31
HE	41	02	00	02	Subventions aux organismes publics dans le cadre des programmes opérationnels européens - Cofinancement (CAW)	—	0	0
HE	41	03	00	02	Subventions aux organismes universitaires	—	3.250	3.250
HE	41	04	60	02	Subventions Observatoire developpement territorial	—	150	150
HE	43	01	22	02	Subventions aux communes pour couvrir les dépenses relatives à la conception et la mise en oeuvre des outils nécessaires à la décentralisation-participation en aménagement du territoire (CAW)	—	700	1.100
HE	43	02	22	02	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés et autres organismes publics en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme CCATM CATU	—	5.802	5.802
HE	43	04	22	02	Subventions aux communes pour l'élaboration de plans communaux d'aménagment, de rapports d'incidences sur les plans commuanux d'aménagement et de rapports urbanistiques et environnementaux-PCA RUE RIE	—	400	700
					Totaux pour le Titre I.	5.053	13.297	14.483
					Titre II. - Dépenses de capital			
HE	52	01	10	02	Subventions de première installation aux maisons de l'urbanisme (CAW)	—	70	70
HE	63	02	21	02	Subventions aux pouvoirs locaux dans le cadre de la politique foncière régionale (CAW)	—	0	0
HE	63	04	21	02	Subventions aux pouvoirs locaux dans le cadre du Plan Habitat permanent	—	250	250
HE	71	01	00	02	Acquisition par la Région de biens immobiliers dans le cadre de la politique foncière régionale (CAW)	—	0	0
HE	74	06	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	50	—	—
HE	74	07	00	02	Achat de matériel informatique spécifique	5	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
HE	74	08	00	02	Achat de biens meubles durables pour les commissions établies en matière d'aménagement du territoire	3	—	—
HE	74	09	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques à la CDT	—	10	10
HE	85	01	32	02	Remise en état des lieux et exécution d'ouvrages ou de travaux d'aménagement en application de l'article 155, § 4 du CWATUP - Travaux exécutés pour compte de tiers - Avances récupérables	50	—	—
HE	85	02	00	02	Acquisition par les pouvoirs locaux de parcelles dans le cadre du plan Habitat permanent et de la mise en œuvre des ZAC - Avances récupérables	0	—	—
HE	85	03	00	02	Démolition d'immeubles dans le cadre du plan habitat permanent - Travaux exécutés pour compte de tiers - Avances récupérables	0	—	—
					Totaux pour le Titre II.	108	330	330
					Totaux pour le programme 16.02.	5.161	13.627	14.813
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 16.03.			
					Rénovation et revitalisation urbaine et sites d'activité économique désaffectés.			
					Titre I. - Dépenses courantes			
HE	12	02	00	03	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement	300	—	—
HE	12	03	30	03	Etudes (CAW)	—	650	400
FU	12	04	00	03	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de fonctionnement, frais de réunions	15	—	—
FU	12	05	30	03	Etudes, organisation de séminaires et colloques	—	30	30
FU	12	06	30	03	Etudes géomatiques	—	0	0
FU	12	07	30	03	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires, frais de justice	—	5	5
HE	12	08	30	03	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires, frais de justice	—	10	10
HE	31	01	32	03	Subventions et indemnités au secteur privé, en ce compris le subventionnement aux personnes physiques ou morales de droit privé en vue de procéder au réaménagement de sites à réaménager (PAP-AW)	—	125	400
HE	31	02	22	03	Dotation SPAQuE dans le cadre de la mission déléguée concernant la mise en œuvre du décret relatif à l'assainissement des sols pollués et aux SAED à réhabiliter	—	0	0
HE	43	01	22	03	Subventions et indemnités au secteur public en matière de sites à réaménager	—	950	1.000
FU	43	02	22	03	Subventions aux communes permettant la création et le fonctionnement des Régies de Quartier de rénovation urbaine ainsi que la prise en charge des chefs de projets affectés exclusivement à la gestion d'opérations de rénovation urbaine	—	444	777
FU	43	03	22	03	Subventions et indemnités au secteur public en matière de rénovation et de revitalisation urbaine	—	45	42
HE	43	04	00	03	Subventions au secteur public dans le cadre de l'Interreg / Objectif 3	—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	315	2.259	2.664
					Titre II. - Dépenses de capital			
HE	01	01	00	03	Fonds organique: Fonds d'assainissement des sites d'activités économiques à réhabiliter et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale			
					Solde au 1er janvier	—	435	435
					Recettes de l'année en cours	—	1.100	1.100
					Disponible pour l'année	—	1.535	1.535
					Dépenses à charge du Fonds	—	100	100
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	1.435	1.435
HE	01	02	00	03	Provision pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activités économique désaffectés.	0	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
HE		01	03 00	03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activités économique désaffectés.	—	2.000	2.000
HE		01	04 00	03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activité économique désaffectés non pollués (Actions prioritaires pour l'avenir wallon)	—	6.150	6.150
HE		01	05 00	03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activité économique désaffectés pollués (Actions prioritaires pour l'avenir wallon)	—	18.750	18.750
HE		01	06 00	03	Interventions complémentaires par le biais d'une mission déléguée à la SOGEPA en faveur du réaménagement des friches industrielles et urbaines (CAW)	—	1.450	607
HE		01	07 00	03	(Nouveau) Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des sites à réaménager (PM2V)	—	660	660
HE		01	08 00	03	(Nouveau) Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des sites pollués (PM2V - axe IV, mesure 2.a.1)	—	840	840
HE	i	51	03 11	03	Subventions aux entreprises publiques en vue de l'assainissement et la rénovation des sites à réaménager (CAW)	—	0	820
HE		51	04 11	03	Subventions aux personnes physiques ou morales de droit privé en vue de procéder au réaménagement des sites à réaménager	—	0	300
HE	i	51	05 11	03	Fonds organique : Fonds d'aménagement opérationnel (art 183 du Code)			
					Solde au 1er janvier	—	1.660	1.690
					Recettes de l'année en cours	—	900	900
					Disponible pour l'année	—	2.560	2.590
					Dépenses à charge du Fonds	—	900	900
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	1.660	1.690
HE		51	06 11	03	Subventions aux entreprises publiques en vue de l'assainissement et la rénovation des sites d'activité économique désaffectés - Cofinancement régional dans le cadre des initiatives communautaires (CAW)	—	0	0
FU		51	07 11	03	Subventions aux entreprises publiques en matière de rénovation urbaine - cofinancement régional dans le cadre des initiatives communautaires	—	0	0
FU		53	03 00	03	Subventions au profit de personnes physiques ou morales pour les travaux de rénovation et d'embellissement extérieur d'immeubles d'habitation	—	939	876
FU	i	63	01 21	03	Subventions aux pouvoirs et organismes publics en matière de rénovation urbaine	—	4.474	4.500
FU	i	63	02 21	03	Subventions en vue de la revitalisation urbaine	—	5.000	5.562
HE	i	63	03 21	03	Subventions aux communes et aux C.P.A.S. en vue du réaménagement de sites à réaménager (PAP-AW)	—	500	2.500
FU		63	04 21	03	Programme exceptionnel d'intervention dans les zones d'initiative privilégiées	—	0	0
HE		63	05 21	03	Subventions aux communes et aux régies foncières communales dans le cadre de la politique foncière régionale	—	0	0
HE		63	08 21	03	Subventions en vue de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activité économique désaffectés - Cofinancement régional du programme opérationnel "Phasing out Objectif 1" (CAW)	—	0	0
FU		63	09 21	03	Subventions aux communes en matière de rénovation urbaine - cofinancement régional dans le cadre des initiatives communautaires	—	0	0
FU		63	11 21	03	Subventions en matière de rénovation urbaine - cofinancement régional du programme opérationnel "phasing out - objectifs 1 et 2"	—	0	0
HE		63	12 00	03	Subventions en vue de l'assainissement et de la rénovation de sites à réaménager - Cofinancement régional du programme opérationnel "Phasing out Objectif 1" (CAW)	—	0	0
HE		63	13 00	03	Réceptacle des engagements relatifs au programme objectif 2 et phasing out objectif 2 - programmation 2000-2006 (CAW)	—	0	0
FU		63	14 21	03	Subventions en matière de rénovation urbaine et de revitalisation des centres urbains cofinancées par l'Union européenne dans le cadre de la programmation 2000-2006	—	0	0
FU		63	15 00	03	Subvention aux pouvoirs et organismes publics subordonnés pour l'élaboration de plans d'aménagement ou de schémas directeurs, pour l'acquisition, l'aménagement et l'équipement de biens immeubles, notamment d'espaces verts publics (exécution de décisions prises avant le 1er janvier 1987)	—	0	200
HE		63	16 00	03	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du programme européen Compétitivité régionale et emploi	—	0	2.000
HE		63	17 00	03	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du programme européen Convergence	—	0	1.601

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
FU		63	18 00	03	Subventions en matière de rénovation urbaine et de revitalisation urbaine - cofinancement régional du programme opérationnel "Convergence" 2007-2013	—	0	2.001
FU		63	19 00	03	Subventions en matière de rénovation urbaine et de revitalisation urbaine - cofinancement régional du programme opérationnel "Compétitivité régionale et emploi" 2007-2013	—	0	1.235
HE	i	71	01 32	03	Acquisition par la Région d'immeubles nécessaires à la réalisation du programme, travaux de réaménagement des bâtiments propriétés de la Région (CAW)	—	1.500	500
HE	i	71	02 32	03	Acquisitions par la Région de terrains, équipements et frais connexes dans le cadre de la politique foncière régionale	0	—	—
HE		71	03 12	03	Acquisitions et travaux de réaménagement des sites de réhabilitation paysagère et environnementale (CAW)	—	0	0
HE		71	04 32	03	Acquisition par la Région d'immeubles nécessaires à la réalisation du programme, travaux de réaménagement des bâtiments propriétés de la Région - Cofinancement régional du programme opérationnel Objectif 1 (CAW)	—	0	0
FU		71	05 32	03	Acquisition par la région d'immeubles nécessaires à la réalisation du programme, y compris aménagements	—	0	0
HE		71	06 32	03	Acquisition par la Région d'immeubles nécessaires à la réalisation du programme, travaux de réaménagement des bâtiments propriétés de la Région - Cofinancement régional du programme opérationnel objectif 2	—	0	0
HE		71	07 32	03	Acquisition par la Région d'immeubles nécessaires à la réalisation du programme, travaux d'assainissement et d'aménagement des bâtiments propriétés de la Région - Cofinancement régional du programme opérationnel Objectif 2 et phasing out Objectif 2 Programmation 2000 - 2006 (CAW)	—	0	0
FU		74	01 00	03	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	—	10	10
HE		74	06 00	03	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	47	—	—
					Totaux pour le Titre II.	47	43.273	52.112
					Totaux pour le programme 16.03.	362	45.532	54.776
					Dont programme d'investissement	—	12.374	14.782
					Dont fonds organiques	—	1.000	1.000
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	3.095	3.125
					Programme 16.11. **Logement : secteur privé.** *Titre I. - Dépenses courantes*			
NO		01	01 00	11	Initiatives dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert en matière de logement (secteur privé)	—	0	0
NO		12	02 00	11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de fonctionnement	530	—	—
NO		12	03 00	11	Frais de fonctionnement du Conseil supérieur du Logement	320	—	—
NO		12	04 11	11	(Modifié) Centre d'études en habitat durable	400	—	—
NO		32	01 00	11	(Modifié) Aide à la location à destination des OFS	—	160	160
NO		32	02 00	11	(Nouveau) Subventions - Appel à projet relatif à l'habitat permanent	200	—	—
NO		33	01 00	11	Subventions en faveur d'organismes ou groupements qui participent par leurs actions à la promotion et à l'aménagement du logement	550	—	—
NO		33	02 00	11	Dotation au Fonds du Logement destinée à couvrir les frais de fonctionnement des organismes à finalité sociale	11.006	—	—
NO		33	03 00	11	Subventions aux organismes privés dans le cadre des programmes opérationnels européens cofinancement	—	0	0
NO		34	05 41	11	Allocations de départ, de déménagement, d'installation et de loyer (Contrat d'avenir)	9.050	—	—
NO		34	06 12	11	Provision en vue d'intervention en faveur de la Société wallonne de Crédit social pour la gestion du "prêt tremplin" - dossiers 2009	6.500	—	—
NO		34	07 41	11	Intervention en faveur de la Société wallonne de Crédit social pour la gestion du "prêt jeunes"	12.890	—	—
NO		34	09 41	11	Intervention de la Région dans la couverture d'une assurance contre la perte de revenus	4.500	—	—
NO		34	10 41	11	Intervention de la Région dans la couverture d'une assurance contre la perte de revenu en faveur des locataires	0	—	—
NO		34	11 41	11	Allocations de déménagement octroyées aux locataires sociaux dans le cadre de l'accompagnement social du PEI (PST 3)	0	—	—
NO		34	12 79	11	Bonification d'intérêts accordées aux prêts octroyés à l'intervention du F.R.C.E.	121	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
NO	34	13	41	11	Intervention en faveur de la Société wallonne de Crédit social pour la gestion du "prêt tremplin" (nouvelle formule)	3.120	—	—
NO	43	03	00	11	Subventions relatives aux programme et initiatives communautaires dans le cadre de la programmation 2007-2013 (organismes publics - cofinancement)	—	0	0
NO	45	01	00	11	Actions en matière de promotion, d'information et de sensibilisation dans le domaine du logement	50	—	—
					Totaux pour le Titre I.	49.237	160	160
					Titre II. - Dépenses de capital			
NO	51	01	11	11	Intervention dans la prise en charge des intérêts des écoprêts accordés par le Fonds du Logement Wallon et la Société Wallonne du Crédit Social	—	1.194	1.194
NO	51	03	30	11	Prime en capital relative aux investissements sociaux du Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie	—	9.900	9.900
NO	51	04	11	11	Subventions au Fonds du Logement wallon dans le cadre des programmes communaux du logement	—	4.500	5.902
NO	51	05	11	11	Subventions à la Société wallonne de crédit social	—	30.500	30.500
NO	51	06	11	11	Subventions aux personnes morales pour la création de logements conventionnés	—	0	0
NO	51	08	11	11	Subventions au Fonds du Logement pour la prise en gestion ou en location de logements inoccupés par les opérateurs immobiliers	—	1.320	2.013
NO	51	09	10	11	Exécution de la garantie octroyée par la Région au remboursement de prêts hypothécaires	0	—	—
NO	51	10	12	11	Projets expérimentaux de créations de logements par des personnes morales	—	0	500
NO	52	01	10	11	Subventions aux personnes morales pour la création de logements de transit ou d'insertion (Contrat d'avenir)	—	1.000	1.300
NO	52	02	10	11	Subventions aux personnes morales pour la démolition de bâtiments non améliorables	—	0	0
NO	52	03	10	11	Equipement d'ensembles de logements	—	0	330
NO	53	03	10	11	Primes à la création de logements conventionnés	—	0	154
NO	53	04	10	11	Primes aux particuliers pour la réhabilitation, la restructuration ou l'acquisition de logements	30.627	—	—
NO	81	01	00	11	Avances remboursables aux organismes privés à finalité sociale pour la prise en gestion ou en location de logements inoccupés (CAW)	—	1.000	1.600
NO	81	02	00	11	Intervention remboursable de la Région dans la fourniture d'une garantie locative	0	—	—
					Totaux pour le Titre II.	30.627	49.414	53.393
					Totaux pour le programme 16.11.	79.864	49.574	53.553
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 16.12. **Logement : secteur public.**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
NO	01	01	00	12	Initiatives dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert en matière de logement (secteur public)	—	0	0
NO	12	02	00	12	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion et frais de fonctionnement	210	—	—
NO	12	03	00	12	Audit des SLSP	0	—	—
NO	31	01	22	12	Intervention régionale dans un fonds de mutualisation des charges communes des SLSP	0	—	—
NO	31	02	22	12	Subvention loyer aux SLSP	3.500	—	—
NO	31	03	22	12	Aide à la gestion des SLSP	200	—	—
NO	31	04	22	12	Aides aux sociétés de logement de service public	9.847	—	—
NO	31	05	22	12	Aide au remembrement	0	—	—
NO	31	06	22	12	Subvention de fonctionnement de la SWL	7.745	—	—
NO	31	10	22	12	Projets expérimentaux d'accompagnement social dans les SLSP	2.500	—	—
NO	31	12	00	12	Dotation à la Société wallonne du Logement pour le développement d'un outil de gestion immobilière et pour la certification énergétique	1.000	—	—
NO	31	13	00	12	(Nouveau) Aide à la location SLSP	—	50	50
NO	41	01	40	12	Intervention dans le coût des APE dans les Sociétés agréées par la SWL	1.406	—	—
NO	41	02	40	12	Quote part dans le financement des programmes de transition professionnelle dans le secteur du logement	—	781	781

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
NO		41	04	40	12	Intervention régionale à verser au CRAC dans le cadre du financement alternatif de l'offre de logements publics (PST 3)	7.000	—	—
NO		41	05	40	12	Subvention complémentaire P.E.I.	1.750	—	—
NO		41	06	40	12	Annuité complémentaire CRAC	4.150	—	—
NO		43	01	22	12	Subventions au secteur public en matière de promotion, d'information et de sensibilisation dans le domaine du logement	200	—	—
NO		43	02	22	12	Subventions aux communes pour la couverture des frais afférents aux conseillers Logement	200	—	—
NO		43	03	00	12	(Nouveau) Subventions aux pouvoirs locaux dans le cadre du relogement	500	—	—
						Totaux pour le Titre I.	40.208	831	831
						Titre II. - Dépenses de capital			
NO	*i*	51	01	10	12	Equipement d'ensemble de logement	—	0	0
NO		51	05	11	12	Subventions aux organismes publics pour l'acquisition, la rénovation, la transformation ou la création de logements dans des quartiers spécifiques	—	0	500
NO		51	06	11	12	Primes en capital relatives à l'acquisition, la rénovation, la réhabilitation et la construction de logements sociaux par les sociétés agréées par la Société régionale wallonne du Logement	—	0	500
NO		51	08	11	12	Dotations à la SWL	—	0	0
NO		51	10	11	12	Dotation à la Société wallonne du logement destinée à l'augmentation de l'offre en logements publics (CAWA).	—	39.960	29.500
NO		51	11	11	12	Dotation à la Société wallonne du logement destinée au financement de travaux de réhabilitation, de restructuration, d'adaptation, d'amélioration et de conservation des logements gérés par la SWL et les sociétés de logement de service public.	—	29.542	29.542
NO		51	12	11	12	Dotation additionnelle à la Société Wallonne du Logement destinée au financement de travaux de réhabilitation des logements gérés par la Société Wallonne du Logement et les sociétés de logement de services publics	36.000	—	—
NO		51	14	11	12	Subventions aux SLSP pour la prise en gestion ou en location de logements inoccupés (CAW)	—	0	0
NO		51	15	11	12	Projets expérimentaux de créations de logements par les SLSP	—	—	750
NO		51	16	00	12	(Nouveau) Allocation travaux SLSP	—	500	200
NO		63	01	21	12	Subventions aux pouvoirs publics pour la création de logements sociaux ou moyens	—	4.600	4.000
NO		63	02	21	12	Subventions aux organismes publics pour la création de logement de transit ou d'insertion (Contrat d'avenir)	—	2.300	3.690
NO		63	03	51	12	Subventions aux organismes publics pour la démolition de bâtiments non améliorables	—	0	50
NO		63	04	21	12	Subventions aux organismes publics pour l'acquisition de terrains dans le but de constituer des réserves foncières	—	1.000	100
NO		63	05	00	12	Aide au partenariat	—	0	600
NO		63	07	21	12	Subventions aux pouvoirs publics pour l'équipement de terrains	—	2.500	2.300
NO		63	09	00	12	Projets expérimentaux de créations de logements par les pouvoirs locaux	—	0	500
NO		72	01	10	12	Travaux et dépenses liés au programme logement de l'ex-S.D.R.W.	—	5	5
NO		74	06	00	12	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	75	—	—
NO		81	02	41	12	Prise de participation de la Région dans le capital des sociétés de logement de service public, des guichets du crédit social et de la SWL	1	—	—
NO		81	03	00	12	Avances remboursables aux pouvoirs publics en vue de l'équipement de terrains	—	0	300
NO		81	06	00	12	Avances remboursables pour construction	—	0	2.000
NO		81	07	41	12	Prise de participation dans le capital des sociétés de logement de service public	—	15.000	4.000
NO		81	08	00	12	(Nouveau) Avances travaux SLSP	—	500	200
						Totaux pour le Titre II.	36.076	95.907	78.737
						Totaux pour le programme 16.12.	76.284	96.738	79.568
						Dont programme d'investissement	—	—	—
						Dont fonds organiques	—	—	—
						Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
					Programme 16.21. **Monuments, sites et fouilles.**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
LU	01	02	00	21	Dépenses de toute nature afférentes à la maintenance du patrimoine wallon	—	600	450
LU	01	03	00	21	Dépenses de toute nature afférentes au petit patrimoine populaire de la Wallonie	—	700	450
LU	12	02	00	21	Relations publiques, documentation, organisation de colloques et participation à des séminaires, colloques et expositions, frais de réunions, frais de justice	200	—	—
LU	12	04	30	21	Inventaire du Patrimoine architectural	140	—	—
LU	12	07	11	21	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires, frais de justice	50	—	—
LU	12	09	00	21	(Modifié) Frais de gestion et de fonctionnement du Département du Patrimoine	450	—	—
LU	12	10	11	21	Dépenses de fonctionnement pour l'archéologie (achats, études, restaurations objets et fouilles)	1.700	—	—
LU	12	12	30	21	Etudes géomatiques	—	25	25
LU	12	13	00	21	Etudes	—	600	600
LU	33	03	00	21	Exécutions de jugements et arrêts condamnant la Région au paiement d'indemnités-cautionnement	—	200	200
LU	33	05	00	21	Subventions liées au programme européen Leader 2007-2013	—	0	37
LU	33	08	00	21	Subvention au secteur privé concernant les monuments et sites et à la mise en valeur des objets et sites archéologiques	—	650	650
LU	33	09	00	21	Subventions relatives aux programmes et initiatives communautaires dans le cadre de la programmation 2000-2006 (cofinancement) - secteur privé	—	0	0
LU	33	10	00	21	Subventions au secteur public liées aux programmes et initiatives communautaires Interreg, EQUAL, LEADER +	—	0	0
LU	33	11	00	21	Subventions relatives aux programmes et initiatives communautaires dans le cadre de la programmation 2007-2013 (cofinancement) - secteur privé	—	0	0
LU	41	01	00	21	Subventions au secteur public concernant les monuments, sites et fouilles et la mise en valeur des objets et sites archéologiques	100	—	—
LU	41	02	00	21	Quote-part dans le financement du programme d'aide à la promotion de l'emploi APE	—	0	0
LU	41	03	00	21	Subventions au secteur public concernant les monuments, sites et fouilles et la mise en valeur des objets et sites archéologiques	—	400	400
LU	41	04	40	21	Subvention à l'Institut du Patrimoine wallon	—	6.774	6.774
LU	41	05	00	21	Subventions au secteur public liées, notamment, aux programmes et initiatives communautaires Interreg, EQUAL, LEADER +	—	0	0
LU	41	06	40	21	Quote-part dans le financement du programme de transition professionnelle	—	101	101
LU	41	07	40	21	Dotation au C.E.S.R.W. pour couvrir les frais de fonctionnement de la C.R.M.S.F.	361	—	—
LU	41	08	40	21	Subvention complémentaire à l'Institut du Patrimoine wallon	2.085	—	—
LU	41	11	00	21	Subventions relatives aux programmes et initiatives communautaires dans le cadre de la programmation 2007-2013 (cofinancement) - secteur public	—	0	100
LU	45	01	21	21	Dotation à la Communauté germanophone	2.102	—	—
					Totaux pour le Titre I.	7.188	10.050	9.787
					Titre II. - Dépenses de capital			
LU	53	11	10	21	Subventions pour la restauration de monuments classés relevant du secteur privé - Travaux de sauvegarde, y compris les fouilles	—	5.000	5.500
LU	53	15	10	21	Subventions pour la restauration de monuments et sites cofinancés par l'Union européenne	—	0	0
LU	63	11	21	21	Subventions pour la restauration de monuments classés relevant du secteur public, travaux de sauvegarde, y compris les fouilles, à l'exclusion des monuments relatifs aux cultes	—	5.000	5.000
LU	63	12	21	21	Subventions pour la restauration de monuments classés ouverts aux cultes - Travaux de sauvegarde, y compris les fouilles	—	5.000	5.000
LU	63	13	21	21	Subventions liées aux «accords-cadres» pour la restauration des biens immobiliers classés du patrimoine exceptionnel - Secteur public et cultes	—	0	0
LU	63	14	21	21	Subvention pour la restauration de la cathédrale de Tournai	—	3.000	3.000
LU	63	19	21	21	Subventions pour la restauration de monuments et sites classés cofinancées par l'Union européenne dans le cadre de la programmation 2000 - 2006	—	0	0

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés* *Crédits d'engagement*	*Crédits dissociés* *Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement							
LU	63	21	21	21	Subventions, cofinancées par le FEDER, dans le cadre de la programmation 2007-2013	—	0	1.700
LU	63	22	22	21	Mise en œuvre des accords de coopération	—	0	0
LU	70	01	00	21	Acquisition, restauration et mise en valeur de monuments, de sites, d'ensembles architecturaux, classés et de sites d'intérêt archéologique et scientifique appartenant à la Région, y compris les fouilles	—	3.250	3.000
LU	74	06	00	21	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	250	—	—
LU	85	02	32	21	Avances récupérables en vue de l'exécution de fouilles ou de travaux de restauration de monuments, édifices et sites classés	—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	250	21.250	23.200
					Totaux pour le programme 16.21.	7.438	31.300	32.987
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 16.31. **Energie.**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
NO	01	01	00	31	Fonds organique: Fonds Energie			
					Solde au 1er janvier	—	18.140	32.259
					Recettes de l'année en cours	—	13.500	13.500
					Disponible pour l'année	—	31.640	45.759
					Dépenses à charge du Fonds	—	13.500	13.500
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	18.140	32.259
NO	01	03	00	31	Dépenses de toute nature relatives aux Actions prioritaires pour l'avenir wallon (Programme mobilisateur)	—	0	900
NO	01	11	00	31	Provision "Primes énergie"	0	—	—
NO	01	12	00	31	Initiatives dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert en matière d'énergie durable	—	0	0
NO	12	02	00	31	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques	1.193	—	—
NO	12	03	30	31	Etudes	—	3.667	4.600
NO	12	04	30	31	Conventions avec des prestataires spécialisés pour la réalisation d'actions visant au renforcement de l'utilisation rationnelle de l'énergie (contrat d'avenir)	—	0	620
NO	32	01	00	31	Subventions en matière de politique de l'énergie en faveur du secteur privé	—	2.266	2.700
NO	32	02	51	31	Projets Leader	—	18	129
NO	35	02	10	31	Participation de la Région wallonne aux actions dans le domaine de l'énergie menées par des institutions internationales francophones (AIF-IEPF)	250	—	—
NO	43	01	00	31	Subventions en matière de politique de l'énergie en faveur du secteur public	—	2.921	2.950
					Totaux pour le Titre I.	1.443	22.372	25.399
					Titre II. - Dépenses de capital			
NO	01	04	00	31	Intervention régionale en faveur du CRAC pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des investissements à caractère énergétique dans les bâtiments publics et dans les écoles	—	9.000	9.000
NO	01	07	00	31	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour le financement de l'installation d'infrastructures productrices d'énergie renouvelable dans le cadre de l'assainissement des sites d'activités économiques désaffectés et pour le financement de mécanismes de tiers-investisseurs en faveur du développement et de la promotion de l'énergie renouvelable	0	—	—
NO	01	08	00	31	Actions cofinancées par les Fonds européens Convergence	—	0	0
NO	01	09	00	31	Actions cofinancées par les Fonds européens Compétitivité régionale et Emploi	—	0	0
NO	01	10	00	31	Projets Interreg	—	0	0
NO	51	01	00	31	Subventions visant la recherche dans le domaine de l'énergie	—	500	410
NO	52	01	10	31	Subventions en matière de politique de l'énergie pour les établissements scolaires et hospitaliers	—	1.600	2.120
NO	53	01	10	31	Subventions en matière de politique de l'énergie, visant notamment la recherche liée à l'énergie (Y compris Plan Air - Climat)	—	10.153	8.750

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
NO	53	02	10	31	Primes Energie	42.025	—	—
NO	53	03	10	31	Primes Energie	—	0	0
NO	53	04	10	31	Primes Energie - Marshall 2.vert	—	5.000	5.000
NO	63	02	21	31	Contrats, subventions ou transferts au secteur public en vue d'investissements matériels et immatériels, y compris les projets de recherche relatifs au domaine de l'énergie	—	3.350	5.050
NO	63	03	21	31	Dossier UREBA - transferts budgétaires depuis la provision interdépartementales FIDER (Actions prioritaires - mesure 3.4 - zones franches rurales)	—	0	200
NO	63	04	32	31	Contrats, subventions au secteur public dans le cadre de projets de recherche relatifs au domaine de l'énergie	—	3.000	1.600
NO	74	06	00	31	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	80	—	—
NO	81	01	12	31	Apports de capitaux et avances récupérables en matière de politique de l'énergie, visant notamment la recherche liée à l'énergie (contrat d'avenir)	—	400	387
NO	81	02	12	31	Participation de la Région au développement d'un mécanisme de tiers investissements	—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	42.105	33.003	32.517
					Totaux pour le programme 16.31.	43.548	55.375	57.916
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	13.500	13.500
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	18.140	32.259
					Programme 16.41. **Première Alliance Emploi - Environnement.**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
NO	01	01	00	41	Première alliance emploi - environnement : Initiatives dans le cadre du Plan Marshall 2.vert	—	0	0
NO	01	02	00	41	Actions visant l'établissement d'un plan pluriannuel - Marshall 2.vert	—	675	419
NO	01	03	00	41	Soutien à l'élaboration du contrat multisectoriel en matière d'économies d'énergie et de construction durable - Marshall 2.vert	—	720	686
NO	01	04	00	41	Actions destinées à la valorisation des projets de recherche dans les secteurs des économies d'énergie et de la construction durable - Marshall 2.vert	—	546	381
NO	01	05	00	41	Actions de communication destinées au soutien des investissements durables dans l'habitat - Marshall 2.vert	—	942	268
NO	01	06	00	41	Financement de la mise en œuvre d'autres Alliances - Marshall 2.vert	—	0	0
NO	01	07	00	41	Financement de la mise en œuvre d'un centre d'excellence dédicacé au développement durable (WISD) - Marshall 2.vert	—	10.000	0
NO	01	08	00	41	Actions de soutien au renforcement de la Recherche verte - Marshall 2.vert	—	0	1.255
NO	01	09	00	41	Actions de soutien au renforcement de l'économie verte (économie écosystémique, bourse aux déchets et labels "entreprises écosystémiques") - Marshall 2.vert	—	860	42
NO	01	12	00	41	Actions visant à adopter un programme de recherche en matière de technologies intelligentes (réseau électrique) - Marshall 2.vert	—	6.800	0
NO	01	13	00	41	Actions visant à promouvoir les éco-matériaux de construction - Marshall 2.vert	—	1.500	33
NO	01	14	00	41	Mise en œuvre d'une stratégie wallonne des Investissements Socialement Responsables (ISR) - Marshall 2.vert	—	25	0
NO	41	01	00	41	Soutien au développement du système de tiers-investisseur - Marshall 2.vert	—	0	0
NO	41	02	00	41	Financement de la poursuite du plan de rénovation et des procédures de créations et rénovation du parc de logements publics - Marshall 2.vert	—	0	0
NO	41	03	00	41	Financement des chaufferies collectives et des facilitateurs thermiques solaires dans le parc de logements publics - Marshall 2.vert	—	0	0
NO	41	04	00	41	Soutien à la mise en œuvre de la gestion énergétique des bâtiments régionaux et locaux (UREBA) - Marshall 2.vert	—	0	0
NO	41	05	00	41	Soutien à la réalisation de projets pilotes en éco-construction et éco-rénovation - Marshall 2.vert	—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	0	22.068	3.084

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
					Titre II. - Dépenses de capital			
NO	01	10	00	41	Financement de partenariats d'innovation technologique (PIT) dans le secteur de la construction durable - Marshall 2.vert	—	1.500	0
NO	81	01	00	41	(Nouveau) Avances remboursables "PPM"	—	50.000	50.000
					Totaux pour le Titre II.	0	51.500	50.000
					Totaux pour le programme 16.41.	0	73.568	53.084
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 16.42. **Développement durable**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
NO	01	01	00	42	Initiatives en matière de Développement durable	0	—	—
NO	01	02	00	42	Promotion du Développement Durable dans les services régionaux : marchés publics régionaux, politiques d'achat durable et de gestion environnementale - Marshall 2.vert	—	135	26
NO	01	03	00	42	Soutien aux circuits courts, aux entreprises locales et régionales - Marshall 2.vert	—	500	293
NO	01	04	00	42	Mise en place d'une cellule d'avis "Développement Durable" - Marshall 2.vert	—	50	0
NO	01	05	00	42	Actions de sensibisation au Développement Durable du personnel du SPW - Marshall 2.vert	—	25	0
NO	01	06	00	42	Soutien au développement des indicateurs de développement humain et d'empreinte écologique - Marshall 2.vert	—	200	167
NO	01	07	00	42	Initiative de toutes natures en matière de Développement durable	—	5.000	4.000
					Totaux pour le Titre I.	—	5.910	4.486
					Totaux pour le programme 16.42.	—	5.910	4.486
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Totaux pour la division organique 16.	254.245	371.624	351.183
					Dont programme d'investissement	—	12.374	14.782
					Dont fonds organiques	—	14.500	14.500
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	21.235	35.384

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
					Division organique 17.			
					Pouvois locaux, action sociale et santé			
					Programme 17.01. **Fonctionnel**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	21.205	—	—
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	20	—	—
FU	12	02	00	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme de plus d'un an	—	250	500
TI	12	03	11	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à plus d'un an	—	0	0
NO	12	04	11	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à plus d'un an	—	8	8
NO	12	05	00	01	(Nouveau) Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO5	20	—	—
					Totaux pour le Titre I.	21.245	258	508
					Titre II. - Dépenses de capital			
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	10	—	—
NO	74	02	00	01	(Nouveau) Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO5	—	—	—
					Totaux pour le Titre II.	10	0	0
					Totaux pour le programme 17.01.	21.255	258	508
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 17.02. **Affaires intérieures**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
FU	11	03	00	02	Rémunérations et allocations du personnel de la cellule de vérification des compatibilité des mandats	667	—	—
FU	12	02	00	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	470	—	—
FU	12	03	00	02	Frais d'expertise, frais de procédure, honoraires d'avocats	—	140	140
FU	12	04	30	02	Formation professionnelle du personnel communal et des mandataires	—	300	300
FU	12	05	30	02	Développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication	—	275	275
FU	12	06	30	02	Etudes, relations publiques, organisation de salons, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	—	320	500
FU	12	08	00	02	Frais inhérents à l'organisation des élections d'octobre 2012	2.578	—	—
FU	12	09	00	02	Achat de biens meubles non durables - frais de fonctionnement de la cellule de vérification des compatibilités des mandats	60	—	—
FU	31	01	11	02	Subvention à l'intercommunale IMIO dans le cadre de la mutualisation informatique à destination des pouvoirs locaux	1.251	—	—
FU	33	01	00	02	Subventions et indemnités	250	—	—
FU	33	03	00	02	Subventions et indemnités	—	0	150
FU	33	05	00	02	Subvention à l'ASBL T.R.W. Organisation dans le cadre de l'organisation des étapes du Tour de la Région wallonne	140	—	—
FU	33	07	00	02	Subventions pour les ADL	—	642	642
FU	33	09	00	02	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine des pouvoirs locaux dans le cadre des Plans de développement rural axe 4 : LEADER (FEOGA)	—	—	23
FU	41	02	40	02	Subvention de fonctionnement au Centre régional d'aide aux communes	2.721	—	—
FU	41	03	40	02	Subvention de fonctionnement au Conseil régional de la formation	745	—	—
FU	41	04	40	02	Programme de transition professionnelle	—	1.173	1.173
FU	43	01	22	02	Subventions et indemnités	150	—	—
FU	43	02	11	02	Fonds des provinces	148.026	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
FU	43	04	21	02	Fonds des communes	1.050.083	—	—
FU	43	05	22	02	Intervention spécifique en faveur de Namur capitale	3.354	—	—
FU	43	06	11	02	Intervention complémentaire en faveur des provinces	—	—	—
FU	43	07	23	02	Intervention régionale complémentaire à verser au Compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées et des provinces (CRAC)	—	48.547	48.547
FU	43	08	11	02	Intervention complémentaire en faveur des provinces	—	—	—
FU	43	09	11	02	Convention sectorielle 2005-2006	—	8.000	8.000
FU	43	10	22	02	(Modifié) Subventions dans les entités locales pour les plans e-communes ou assimilés	—	2.200	1.950
FU	43	11	22	02	Subventions pour la formation professionnelle du personnel des pouvoirs locaux	—	1.150	750
FU	43	12	22	02	Subvention à l'association de communes Qualicité (GIEI) dans le cadre du plan e-communes	—	0	188
FU	43	13	22	02	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine des pouvoirs locaux dans le cadre des fonds structurels européens.	—	0	519
FU	43	14	22	02	Subventions aux communes pour des actions favorisant l'intégration sociale, l'entretien du patrimoine, et la sécurité, l'emploi et subventions aux communes pour les agences de développement local	—	2.771	3.500
FU	43	17	22	02	Subventions aux communes et aux zones de police pour l'assistance aux victimes et pour les plans de cohésion sociale	—	20.000	19.000
FU	43	18	22	02	Compensation de la forfaitarisation des réductions du précompte immobilier en faveur des pouvoirs locaux	41.475	—	—
FU	43	20	00	02	(Modifié) Financement complémentaire aux pouvoirs locaux - Plan Marshall	—	28.210	17.500
FU	43	21	00	02	(Nouveau) Financement complémentaire aux pouvoirs locaux - Plan Marshall - solde années antérieures	—	11.665	11.165
FU	43	26	00	02	Dotation au CRAC dans le cadre du refinancement du fonds des communes	31.881	—	—
FU	43	27	00	02	Dotation au Fonds Spécial de l'Aide Sociale (CPAS)	58.052	—	—
FU	43	28	00	02	Dotation complémentaire pour le mécanisme de garantie du Fonds des communes	232	—	—
FU	45	02	23	02	Transfert de compétences à la Communauté germanophone	23.635	—	—
					Totaux pour le Titre I.	1.365.770	125.393	114.322
					Titre II. - Dépenses de capital			
FU	61	02	41	02	Subvention au Centre régional d'aide aux communes pour l'achat de biens meubles durables	157	—	—
FU	61	03	41	02	Subvention au Conseil régional de la formation pour l'achat de biens meubles durables	10	—	—
FU	63	01	00	02	Subventions en capital dans le cadre de l'entretien des infrastructures publiques des pouvoirs subordonnés	—	—	—
FU	74	06	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	0	—	—
FU	74	07	00	02	Achat de biens meubles durables - frais de fonctionnement de la cellule de vérification des compatibilités des mandats	20	—	—
					Totaux pour le Titre II.	187	0	0
					Totaux pour le programme 17.02.	1.365.957	125.393	114.322
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 17.11. **Politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
TI	01	01	00	11	Provision pour l'indexation des emplois subsidiés et les accords du non marchand	22.493	—	—
TI	12	02	00	11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires non spécifiques	132	—	—
TI	33	01	00	11	Soutien à des initiatives transversales	350	—	—
TI	33	02	00	11	Subventions aux organismes actifs en milieu prostitutionnel et/ou en matière de lutte contre le sida	150	—	—
TI	41	01	00	11	APE et PTP dans les services d'accueil et d'aide aux personnes (Marshall 2.vert)	—	—	—
TI	43	01	00	11	Subventions aux communes pour des actions menées par des associations dans le cadre de la politique du Plan de Cohésion sociale	1.334	—	—
TI	43	02	00	11	Subventions aux pouvoirs locaux pour les initiatives transversales	130	—	—
TI	45	02	40	11	Contribution de la Région wallonne au financement de la "Cellule Générale de Politique en matière de Drogues"	23	—	—
					Totaux pour le Titre I.	24.612	0	0

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés* *Crédits d'engagement*	*Crédits dissociés* *Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement							
					Titre II. - Dépenses de capital			
TI	51	01	00	11	(Nouveau) Subvention d'équipement pour des initiatives transversales - secteur privé	500	—	—
TI	63	01	00	11	(Nouveau) Subvention d'équipement pour des initiatives transversales - secteur public	1.000	—	—
					Totaux pour le Titre II.	1.500	0	0
					Totaux pour le programme 17.11.	26.112	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 17.12. **Santé**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
TI	01	01	00	12	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine de la Santé dans le cadre des fonds structurels européens	—	250	200
TI	12	02	00	12	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires	164	—	—
TI	12	03	00	12	Dépenses liées à la mise en œuvre dun observatoire de la santé	39	—	—
TI	31	02	00	12	Interventions dans les charges non subventionnées des centres hospitaliers de Mons et Tournai	240	—	—
TI	31	03	22	12	Subventions au "centre de recherche de la Défense sociale" du Centre Hospitalier Psychiatrique "Les Marronniers"	202	—	—
TI	33	01	00	12	Subventions pour études, recherches et actions dans le domaine de la santé et de la santé mentale	440	—	—
TI	33	02	00	12	Subventions aux centres de télé-accueil	1.091	—	—
TI	33	03	00	12	Subventions à des associations ou groupements qui participent, par leurs actions, à la diffusion d'informations relatives à la santé	50	—	—
TI	33	04	00	12	Subventions aux associations de santé intégrée (CAW - F48)	2.412	—	—
TI	33	05	00	12	Subventions aux services de santé mentale relevant du secteur privé	19.143	—	—
TI	33	06	00	12	Subventions aux centres de coordination de soins et de services à domicile relevant du secteur privé	3.705	—	—
TI	33	07	00	12	Subventions aux organismes d'étude, d'expérimentation et d'actions en santé mentale, en toxicomanie et en circuits de soins	1.323	—	—
TI	33	09	00	12	Subventions en matière de soins palliatifs	857	—	—
TI	33	10	00	12	Subventions pour études, recherches et actions dans le domaine de la santé environnementale	611	—	—
TI	33	12	00	12	Subventions aux réseaux d'aide et de soins et des services spécialisés en assuétude	2.838	—	—
TI	33	13	00	12	Subventions pour des actions menées dans le cadre du commissariat santé environnement	300	—	—
TI	33	14	00	12	Subventions pour la coordination, l'analyse et le redéploiement de l'offre hospitalière	495	—	—
TI	33	17	00	12	Plan wallon de nutrition - santé et bien-être	332	—	—
TI	33	18	00	12	Plan Alzheimer	505	—	—
TI	34	02	03	12	Subventions en matière d'insuffisance rénale chronique	327	—	—
TI	41	01	40	12	Intervention régionale en faveur du CRAC	—	30.005	30.005
TI	41	02	40	12	Intervention en faveur du CRAC dans le cadre du plan de cohésion social	—	9.140	9.140
TI	41	03	40	12	Soutiens à des missions particulières attribuées par le Gouvernement à l'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP)	0	—	—
TI	41	04	40	12	Mise en oeuvre du programme de transition professionnelle (CAW - Mesure 11)	—	46	46
TI	41	05	40	12	Subvention au profit de l'IWEPS dans le cadre de la mise en œuvre d'un observatoire de la santé	105	—	—
TI	43	02	52	12	Subventions aux services de santé mentale relevant du secteur public	10.205	—	—
TI	43	03	52	12	Subventions aux centres de coordination de soins et de services à domicile relevant du secteur public	428	—	—
					Totaux pour le Titre I.	45.812	39.441	39.391

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
					Titre II. - Dépenses de capital			
TI	51	04	22	12	Exécution de la garantie du Fonds de constructions d'institutions hospitalieres et médico-sociales	—	0	0
TI	51	05	22	12	Exécution de garanties et de cautions, règlement de sinistres en principal, intérêts et charges accessoires	0	—	—
TI	51	06	12	12	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement des hôpitaux privés	—	1.976	1.124
TI	51	07	11	12	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement du centre hospitalier psychiatrique de Tournai	—	1.775	1.687
TI	51	08	11	12	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement des hôpitaux publics	—	2.415	721
TI	52	02	10	12	Subvention d'investissement dans le domaine de la santé, de la santé mentale, de la toxicomanie et des circuits de soins.	0	—	—
TI	52	82	10	12	Subventions d'équipement aux Services de santé mentale relevant du secteur privé	0	—	—
TI	63	83	51	12	Subventions d'équipement aux Services de santé mentale relevant du secteur public	0	—	—
					Totaux pour le Titre II.	0	6.166	3.532
					Totaux pour le programme 17.12.	45.812	45.607	42.923
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 17.13. **Action sociale.**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
TI	01	03	00	13	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine de l'action sociale dans le cadre des fonds structurels européens	—	0	100
TI	12	02	00	13	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires	143	—	—
FU	12	03	00	13	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et des colloques, frais de réunions	100	—	—
TI	33	01	00	13	Soutien à des initiatives dans le domaine de l'action sociale	629	—	—
TI	33	02	00	13	Subventions pour le financement de recherches dans le domaine social	150	—	—
TI	33	03	00	13	Subventions aux ASBL partenaires des relais sociaux en attente de constitution (CAW - F44)	100	—	—
TI	33	04	00	13	Subventions en matières d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère (CAW - F45)	2.061	—	—
TI	33	05	00	13	Subventions accordées aux centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère	3.254	—	—
TI	33	06	00	13	Subventions accordées à des organismes de recherche, d'information de réflexion et d'action, à caractère régional, transrégional et transnational en matière d'intégration des migrants	375	—	—
TI	33	07	00	13	Subventions aux Maisons d'accueil et aux Maisons communautaires	21.017	—	—
TI	33	09	00	13	Soutien à des services privés d'insertion sociale	1.558	—	—
TI	33	11	00	13	Exécution de garantie envers l'asbl "Osiris-Crédal-Plus"	100	—	—
FU	33	12	00	13	Soutien à des initiatives visant les CPAS (secteur privé)	40	—	—
TI	33	13	00	13	Subventions à l'ASBL "Osiris-Crédal-Plus"	300	—	—
TI	33	16	00	13	Subventions à l'ASBL "l'Observatoire du Crédit et de l'endettement"	468	—	—
TI	33	17	00	13	Subventions à des organismes de coordination et de documentation en matière sociale	200	—	—
TI	33	18	00	13	Soutien à des formations d'intervenants sociaux et de fonctionnaires	200	—	—
TI	33	19	00	13	Subventions aux centres de service social	6.714	—	—
TI	33	20	00	13	Soutien à des initiatives privées relatives à la médiation de dettes (Contrat d'avenir - Fiche n°46)	368	—	—
TI	33	22	00	13	Subventions aux services d'aides aux justiciables (C.A.W.F-44)	2.136	—	—
TI	33	23	00	13	Soutien à des initiatives privées en matière d'égalité des chances	901	—	—
TI	33	25	00	13	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine de l'action sociale dans le cadre du Fonds structurel européen FEADER	—	0	73
TI	41	01	40	13	Mise en oeuvre, dans le domaine de l'action sociale, des programmes de transition professionnelle	—	965	965

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
TI	43	01	52	13	Soutien à des initiatives particulières des centres publics d'action sociale et d'autres pouvoirs publics	1.354	—	—
FU	43	02	00	13	Soutien à des initiatives visant à un meilleur fonctionnement des CPAS	30	—	—
TI	43	04	52	13	Soutien à des initiatives publiques relatives à la médiation de dettes	3.259	—	—
TI	43	05	00	13	Subventions aux relais sociaux gérés par des organismes	8.253	—	—
TI	43	06	52	13	Subventions à des organismes publics dans le cadre des opérations "Eté solidaire, je suis partenaire"	400	—	—
TI	43	07	52	13	Subventions aux CPAS dans le cadre de l'intégration professionnelle des ayants droit à l'intégration sociale	—	0	0
TI	43	08	52	13	Subventions aux CPAS dans le cadre de l'intégration professionnelle des ayants droit à l'intégration sociale	9.544	—	—
TI	43	09	52	13	Soutien à des services publics d'insertion sociale	2.021	—	—
TI	43	11	00	13	Soutien à des initiatives publiques en matière d'égalité des chances	450	—	—
					Totaux pour le Titre I.	66.125	965	1.138
					Titre II. - Dépenses de capital			
TI	52	82	10	13	Subsides d'équipement dans le domaine de l'action sociale - secteur privé	75	—	—
TI	52	83	10	13	Subsides d'aménagement pour des ASBL partenaires des relais sociaux (CAW - F44)	35	—	—
TI	62	82	10	13	Subsides d'équipement dans le domaine de l'action sociale - secteur public	0	—	—
TI	63	01	03	13	Subsides d'équipement en faveur des Centres Publics d'Action Sociale et des relais sociaux	136	—	—
TI	63	02	03	13	Subsides en vue de l'acquisition, l'aménagement et l'équipement de terrains pour les gens du voyage	—	100	50
					Totaux pour le Titre II.	246	100	50
					Totaux pour le programme 17.13.	66.371	1.065	1.188
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 17.14. **Famille et Troisième âge.**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
TI	12	02	00	14	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires	157	—	—
TI	33	01	00	14	Soutien à des initiatives dans le domaine de la famille et du troisième âge	392	—	—
TI	33	02	00	14	Subvention aux espaces - rencontres	2.522	—	—
TI	33	04	00	14	Subventions à l'Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des personnes âgées	615	—	—
TI	33	05	00	14	Subvention aux services conseils à l'aménagement du domicile et aux aides techniques - Secteur privé	561	—	—
TI	33	65	00	14	Subventions à des services agréés d'aide aux familles et de maintien à domicile relevant du secteur privé	117.914	—	—
TI	33	66	00	14	Subventions aux centres de planning et de consultation familiale et conjugale	11.259	—	—
TI	33	68	00	14	Subventions aux centres d'accueil de jour pour personnes âgées relevant du secteur privé (CAW - F50)	150	—	—
TI	33	69	04	14	Formation continue des travailleurs sociaux des services agréés d'aide aux familles et aux personnes âgées (CAW - F48)	250	—	—
TI	41	01	40	14	Intervention régionale en faveur du CRAC	—	4.700	4.700
TI	41	02	40	14	Intervention régionale en faveur du CRAC - CRAC III	—	1.500	1.500
TI	41	03	00	14	Intervention régionale en faveur du CRAC dans le cadre du Plan d'inclusion sociale	—	3.290	3.290
TI	41	04	00	14	Intervention régionale en faveur du CRAC dans le cadre des emprunts complémentaires au plan d'inclusion sociale	—	6.750	6.750
TI	41	06	12	14	Investissement dans les maisons de repos - Marshall 2.vert	—	500	500
NO	41	05	00	14	(Modifié) Intervention financière en faveur du CRAC dans le cadre du financement alternatif des investissements dans les crèches - Marshall 2.vert	—	250	0
TI	43	05	00	14	Subvention aux services conseils à l'aménagement du domicile et aux aides techniques - Secteur public	51	—	—
TI	43	65	52	14	Subventions aux centres agréés d'aide aux familles et de maintien à domicile relevant du secteur public	41.572	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
TI	43	67	52	14	Subventions aux centres d'accueil de jour pour personnes âgées relevant du secteur public (CAW - F50)	165	—	—
TI	43	68	52	14	Subsides à l'accompagnement par des pouvoirs publics de personnes âgées et de particuliers en vue de favoriser la cohabitation entre eux	422	—	—
TI	45	01	00	14	Contribution à la Commission nationale des Droits de l'Enfant	18	—	—
					Totaux pour le Titre I.	176.048	16.990	16.740
					Titre II. - Dépenses de capital			
TI	51	05	22	14	Exécution de garanties et de cautions, règlement de sinistres en principal, intérêts et charges accessoires	0	—	—
NO	51	06	12	14	Subventions à des établissements d'utilité publique ou à des associations sans but lucratif pour la construction, l'agrandissement, la transformation et l'équipement d'institutions intéressant la naissance et l'enfance	—	1.465	1.335
TI	51	07	12	14	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement d'établissements d'accueil pour personnes âgées gérés par des ASBL	—	2.564	1.117
TI	52	02	10	14	Subvention d'investissement dans le domaine de la famille et du 3ème âge	15	—	—
TI	52	03	00	14	Subventions de capital à l'Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des personnes âgées	0	—	—
NO	63	01	51	14	Subventions à des pouvoirs publics pour la construction, l'agrandissement, la transformation et l'équipement d'institutions intéressant la naissance et l'enfance	—	1.000	600
TI	63	02	51	14	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement de logements pour le troisième âge à l'initiative des pouvoirs publics	—	395	195
TI	63	03	51	14	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement d'établissements d'accueil pour personnes âgées gérés par des pouvoirs publics	—	3.064	1.983
TI	63	04	51	14	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement dans le cadre de l'accueil extra-scolaire	—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	15	8.488	5.230
					Totaux pour le programme 17.14.	176.063	25.478	21.970
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 17.15. **Personnes handicapées.**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
TI	01	06	00	15	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine du handicap dans le cadre des fonds structurels européens	—	0	0
TI	12	02	00	15	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires	183	—	—
TI	33	01	30	15	Dépenses de toute nature dans le domaine de la mobilité des personnes handicapées	34	—	—
TI	33	03	00	15	Subventions en matière d'accessibilité aux télécommunications pour les personnes handicapées	184	—	—
TI	33	05	00	15	Subventions aux actions relatives à la promotion et l'intégration sociale des personnes handicapées	906	—	—
TI	33	06	00	15	Soutien à des initiatives dans le domaine de la langue des signes (C.A.W.-F47)	350	—	—
TI	33	07	00	15	Subventions aux services agréés non subventionnés	0	—	—
TI	41	01	40	15	Intervention régionale en faveur du CRAC	—	600	600
TI	41	02	40	15	Intervention régionale en faveur du CRAC dans le cadre du plan d'inclusion sociale	—	820	820
TI	41	03	40	15	Dotation à l'AWIPH	557.062	—	—
TI	41	04	40	15	Intervention régionale en faveur du CRAC - Fonds AWIPH	—	0	0
TI	41	05	40	15	Dotation complémentaire à l'AWIPH pour le financement des emplois complémentaires dans le secteur des ETA prévu dans le cadre du plan de cohésion sociale	0	—	—
TI	45	01	00	15	Intervention en faveur de la Commission communautaire française en application de l'accord de coopération du 19 avril 1995 visant à garantir la libre circulation des personnes handicapées	0	—	—
					Totaux pour le Titre I.	558.719	1.420	1.420

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux**		
						Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*	
							Crédits d'engagement	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement							
					Titre II. - Dépenses de capital			
TI	51	01	12	15	Subventions pour l'achat de bâtiments en vue de la création d'institutions destinées à l'accueil des personnes handicapées	—	0	0
TI	51	02	12	15	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement dans le domaine des personnes handicapées	—	0	0
TI	51	03	12	15	Subventions à l'investissement en matière d'accessibilité aux télécommunications pour les personnes handicapées	0	—	—
TI	51	05	22	15	Exécution de garanties et de cautions, règlement de sinistres en principal, intérêts et charges accessoires	0	—	—
TI	52	02	10	15	Subvention d'investissement dans le domaine de la mobilité et de l'accessibilité des personnes handicapées	163	—	—
					Totaux pour le Titre II.	163	0	0
					Totaux pour le programme 17.15.	558.882	1.420	1.420
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Totaux pour la division organique 17.	2.260.452	199.221	182.331
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
					Division organique 18.			
					Entreprises, emploi et recherche			
					Programme 18.01. **Fonctionnel**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	25.006	—	—
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	15	—	—
NO	12	02	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an (Recherche)	—	0	0
NO	12	03	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à plus d'un an (Recherche)	—	0	0
MA	12	04	00	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à plus d'un an	—	482	376
AN	12	06	30	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques specifiques - projets à moins d'un an	283	—	—
NO	12	07	00	01	(Nouveau) Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO6	33	0	0
					Totaux pour le Titre I.	25.337	482	376
					Titre II. - Dépenses de capital			
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	10	—	—
NO	74	02	00	01	(Nouveau) Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO6	18	—	—
					Totaux pour le Titre II.	28	0	0
					Totaux pour le programme 18.01.	25.365	482	376
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 18.02. **Expansion économique.**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
MA	02	10	00	02	Provisionnement pour le démantèlement du site Nordion	795	—	—
MA	12	02	00	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	150	—	—
MA	12	05	30	02	Frais liés aux conventions du dossier NORDION	—	75	75
MA	31	01	00	02	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir les services d'appui avancés aux entreprises et l'entrepreneuriat (objectif "Convergence") - programmation 2007-2013	—	0	0
MA	31	02	00	02	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir les services d'appui avancés aux entreprises et l'entrepreneuriat (objectif "Compétitivité régionale et Emploi") - programmation 2007-2013	—	0	0
MA	31	03	00	02	Subvention à l'ASBL LIEGE CAREX	125	—	—
MA	31	04	32	02	Subventions pour la promotion de l'expansion économique	10	—	—
MA	31	06	32	02	Subventions à la s.a. GELIGAR en couverture des frais de gestion de sa mission déléguée	0	—	—
MA	31	07	32	02	Quote-part de la Région wallonne dans le coût des déchets produits par NORDION	500	—	—
MA	31	08	02	02	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir le développement de projets de coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale en matière d'animation économique - Interreg IV - Programmation 2007-2013	—	0	0
MA	31	09	02	02	Subventions cofinancées par le FEADER en vue de promouvoir le développement d'actions locales d'animation économique - PDR	—	0	206
					Totaux pour le Titre I.	1.580	75	281

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux**		
						Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*	
							Crédits d'engagement	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement							
					Titre II. - Dépenses de capital			
MA	51	01	12	02	Exécution de garanties et de cautions, règlement de sinistres en principal, intérêts et charges accessoires	50	—	—
MA	51	02	00	02	Primes à l'investissement destinées à favoriser la protection de l'environnement et l'utilisation durable de l'énergie, en application du décret du 11 mars 2004.	—	20.000	15.000
MA	51	03	00	02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises	—	49.000	17.000
MA	51	04	12	02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises (Marshall 2.vert - axe II)	—	0	0
MA	51	06	12	02	Primes à l'investissement en application de la loi du 30 décembre 1970, telle que modifiée par le décret du 25 juin 1992, y compris la mise en oeuvre de l'article 42	—	0	5.785
MA	51	07	12	02	Fonds organique : Fonds de rénovation industrielle (première, deuxième et troisième missions)			
					Solde au 1er janvier	—	102	102
					Recettes de l'année en cours	—	0	0
					Disponible pour l'année	—	102	102
					Dépenses à charge du Fonds	—	0	0
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	102	102
MA	51	09	12	02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises (Actions prioritaires - mesure 3.3)	—	0	500
MA	51	10	12	02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises (Actions prioritaires - mesure 3.4 - Zones franches rurales)	—	0	300
MA	51	11	00	02	Objectif Convergence (2007-2013) - Primes à l'investissement cofinancées par le FEDER	—	5.398	3.700
MA	51	12	00	02	Objectif Compétitivité régionale et emploi (2007-2013) - Primes à l'investissement cofinancées par le FEDER	—	0	0
MA	51	13	00	02	Subventions au secteur privé en vue de la création d'ateliers de travail partagés privés (Actions prioritaires - mesure 3.4 - Zones franches rurales).	—	0	264
MA	51	14	12	02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises - Zones franches urbaines (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	3.000	300
MA	51	15	12	02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises - zones franches rurales (Marshall 2.vert - axe IV)	—	3.000	1.500
MA	74	01	00	02	Acquisition de biens meubles durables	0	—	—
					Totaux pour le Titre II.	50	80.398	44.349
					Totaux pour le programme 18.02.	1.630	80.473	44.630
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	102	102
					Programme 18.03. **Restructuration et développement.**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
MA	12	03	00	03	Commission permanente pour la restructuration des entreprises, en ce compris les frais d'études, d'hononaires	1.051	—	—
MA	31	01	32	03	Intervention dans les coûts des plans sociaux d'entreprises en difficulté ou en restructuration	—	115	115
MA	31	02	32	03	Incubateurs nouvelles technologies (dont motorisations propres) - dépenses de fonctionnement (Marshall 2.vert - Axe V)	—	450	450
					Totaux pour le Titre I.	1.051	565	565

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
					Titre II. - Dépenses de capital			
MA	51	01	00	03	Incubateurs nouvelles technologies (dont motorisations propres) - dépenses d'investissement (Marshall 2.vert - Axe V)	—	50	50
MA	51	02	12	03	Mise en place d'une culture de la seconde chance (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	0	0
MA	51	03	22	03	Renforcement des dispositifs régionaux de garantie (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	0	0
MA	51	04	12	03	Subvention à la SOWALFIN - Faciliter la transmission d'entreprises (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	0	0
MA	51	05	12	03	Garanties de crédits et de prêts subordonnés (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	0	0
MA	51	07	12	03	Soutien à l'entrepreneuriat féminin (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	0	0
MA	74	05	00	03	Achat de biens patrimoniaux.- Commission de restructuration des entreprises	50	—	—
MA	81	02	00	03	Octroi des moyens d'actions aux organismes financiers ayant pour but la consolidation et le développement des PME wallonnes	—	15.000	15.000
MA	81	03	00	03	Octrois de crédits et participations aux entreprises dans le cadre de leur développement et de leur restructuration	—	52.000	52.000
MA	81	06	00	03	Octroi de crédits de participations dans le cadre du développement économique - cofinancement européen (programmation 2007-2013)	—	0	0
MA	81	07	00	03	Participation de la Région wallonne dans le projet START	—	0	0
MA	81	08	00	03	Octroi de crédits et participations - Pôle de l'Image	—	3.000	3.000
MA	81	09	42	03	Renforcement des investissements publics à l'intervention de la SOFIPOLE (Marshall 2.vert-Axe II)	—	28.000	28.000
MA	81	10	42	03	Renforcement du soutien aux indépendants et professions libérales (Marshall 2.vert -Axe IV)	—	0	0
MA	81	11	42	03	Renforcement du soutien financier aux technologies environnementales (Marshall 2.vert - Axe V)	—	15.000	15.000
MA	81	12	42	03	Mise en place de moyens financiers spécifiques pour enforcer la capacité des Spin-off (Marshall 2.vert - Axe III)	—	0	0
MA	81	13	42	03	Participation des outils financiers dans les réseaux et partenariats (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	0	0
MA	81	14	42	03	Renforcement de l'axe développement durable dans les incubateurs thématiques (Marshall 2.vert - Axe V)	—	400	400
MA	81	15	42	03	Renforcement de l'action de la SOFINEX (via SOWALFIN) - (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	4.000	4.000
MA	81	16	42	03	Renforcement de l'action de la SOFINEX (via SRIW) - (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	2.000	2.000
MA	81	18	00	03	(Nouveau) Mise en place d'une culture de la seconde chance (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	200	200
MA	81	19	00	03	(Nouveau) Renforcement des dispositifs régionaux de garantie (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	3.550	3.550
MA	81	20	00	03	(Nouveau) Subvention à la SOWALFIN - Faciliter la transmission d'entreprises (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	5.500	5.500
MA	81	21	00	03	(Nouveau) Garanties de crédits et de prêts subordonnés (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	1.000	1.000
MA	81	22	00	03	(Nouveau) Soutien à l'entrepreunariat féminin (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	400	400
					Totaux pour le Titre II.	50	130.100	130.100
					Totaux pour le programme 18.03.	1.101	130.665	130.665
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
					Programme 18.04. **Zonings.**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
MA		01	04	00	04	Dépenses de toute nature relatives au développement durable des zones d'activité économique	—	450	720
MA		12	02	00	04	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, précomptes immobiliers	870	—	—
MA		33	01	00	04	Subventions en vue du développement durable des zones d'activité économique	—	0	43
						Totaux pour le Titre I.	870	450	763
						Titre II. - Dépenses de capital			
MA		01	02	00	04	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des infrastructures d'accueil des activités économiques	—	2.000	2.000
MA		01	03	00	04	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des infrastructures d'accueil des activités économiques (Actions prioritaires pour l'avenir wallon)	—	11.800	11.800
MA		01	05	00	04	Expériences pilotes de créations d'éco-zonings - Soutien aux études de faisabilité (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	900	380
MA		01	06	00	04	(Nouveau) Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des infrastructures d'accueil des activités économiques (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	1.410	1.410
MA	*i*	51	03	11	04	Intervention pour l'acquisition et l'aménagement de terrains et bâtiments industriels, artisanaux et de services ainsi que leurs voies d'accès	—	200	1.621
MA	*i*	51	05	11	04	Intervention pour infrastructures d'accueil des activités économiques (décret 11.03.2004)	—	24.000	22.134
MA		51	06	11	04	Intervention pour l'acquisition des terrains (décret 11.03.2004) dans les Z.A.E.	—	4.960	3.989
MA		51	07	11	04	Intervention pour infrastructures d'accueil des activités économiques (décret 11.03.2004) (P.A.P. - Mesure 3.3)	—	0	1.200
MA		51	08	11	04	Intervention pour infrastructures d'accueil des activités économiques en zones rurales (décret 11.03.2004) (P.A.P. - Mesure 3.4)	—	0	2.000
MA		51	10	11	04	Infrastructures d'accueil industrielles (cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER - programmation 2007-2013) - Programme Compétitivité régionale et Emploi	—	0	1.609
MA		51	11	11	04	Infrastructures d'accueil industrielles (cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER - programmation 2007-2013) - Programme Convergence régionale et Emploi	—	0	2.000
MA		51	12	00	04	Infrastructures d'accueil industrielles (cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER - programmation 2007-2013) - Coopération territoriale (INTERREG IV)	—	0	0
MA		51	13	00	04	Equipement des zones d'activités économiques - Expériences pilotes d'éco-zonings (Marshall 2.vert - Axex IV)	—	0	0
MA		51	14	00	04	Expérience pilote-réhabilitation de zones d'activités économiques	—	2.000	2.000
						Totaux pour le Titre II.	—	47.270	52.143
						Totaux pour le programme 18.04.	870	47.720	52.906
						Dont programme d'investissement	—	24.200	23.755
						Dont fonds organiques	—	—	—
						Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
					Programme 18.05.			
					Politique économique, coordination, réglementation, labels et information des aides			
					Titre I. - Dépenses courantes			
MA	01	01	00	05	(Nouveau) Projet pilote dans le cadre du développement d'une politique industrielle durable	—	550	400
MA	12	02	00	05	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	800	—	—
MA	12	03	00	05	Diffusion de l'esprit d'entreprendre (CAWA)	500	—	—
MA	12	04	30	05	Prestations de services, promotion, diffusion et valorisation des aides en matière économique	—	300	700
MA	12	05	00	05	Soutien au Développement des Pôles de compétitivité (Actions prioritaires - Axe 1)	—	0	0
MA	12	08	11	05	Soutien au Développement des Pôles de compétitivité - frais de jury et de consultance (Marshall 2.vert - Axe II)	—	250	250
MA	12	09	11	05	Etude des mécanismes d'économie écosystémique (Marshall 2.vert -Axe V)	50	—	—
MA	12	11	11	05	Evaluation des zones franches rurales et urbaines (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	0	0
MA	31	01	00	05	Subventions aux Cellules opérationnelles des Pôles de compétitivité PAP-AW	—	0	0
MA	31	02	00	05	Subventions aux réseaux d'entreprise	—	0	0
MA	31	03	00	05	Subventions aux réseaux d'entreprise (décret)	—	1.450	950
MA	31	04	00	05	Subventions aux Cellules opérationnelles des Pôles de compétitivité (Marshall 2.vert - Axe II)	—	2.400	2.200
MA	31	05	00	05	Subvention d'actions destinées à la diffusion et à la promotion de l'esprit d'entreprendre (CAWA)	550	—	—
MA	31	06	00	05	Subvention à l'ASBL Groupement Régional Economique	1.250	—	—
MA	31	07	00	05	Subventions cofinancées par le FEDER (Programmes INTERREG IV programmation 2007-2013)	—	0	—
MA	31	10	22	05	Subvention à l'ASE - Faciliter l'entrepreneuriat (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	0	0
MA	31	11	40	05	Subvention à l'ASE - Promotion de l'esprit d'entreprendre et encouragement de la création d'activités (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	0	0
MA	31	12	00	05	Subvention à l'Agence de Stimulation Economique pour le financement de ses missions de base	0	—	—
MA	31	13	32	05	Actions de sensibilisation à l'éco-conception (Marshall 2.vert-Axe V)	—	500	250
MA	31	14	00	05	Actions de sensibilisation à l'éco-design (Marshall 2.vert-Axe V)	—	—	451
MA	35	01	00	05	Cotisations à des Associations de Régions européennes axées sur des problématiques industrielles	18	—	—
MA	41	01	60	05	Subvention à l'Université de Liège pour la réalisation d'une action-pilote de développement de la gestion innovante de projets en Région wallonne dans le cadre des Pôles de compétitivité	—	0	0
MA	41	02	00	05	Subvention au F.N.R.S. pour le financement de conventions de recherche dans le secteur de l'économie wallonne	—	—	126
MA	41	03	40	05	(Nouveau) Subvention à l'ASE - Faciliter l'entrepreunariat (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	2.000	2.000
MA	41	04	40	05	(Nouveau) Subvention à l'ASE - Promotion de l'esprit d'entreprendre et encouragement de la création d'activités (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	2.000	2.000
MA	41	05	40	05	(Nouveau) Subvention à l'Agence de Stimulation Economique pour le financement de ses missions de base	1.180	—	—
					Totaux pour le Titre I.	4.348	9.450	9.327
					Totaux pour le programme 18.05.	4.348	9.450	9.327
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
					Programme 18.06. **P.M.E. et Classes moyennes.** *Titre I. - Dépenses courantes*			
MA	12	02	00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	500	—	—
MA	31	01	00	06	Subvention pour frais de fonctionnement de la Société de transmission d'entreprises wallonnes	600	—	—
MA	31	02	00	06	Agences de développement local (secteur privé)	—	589	556
MA	31	04	00	06	Subventions à la Sowalfin destinées à couvrir ses frais de fonctionnement	—	2.561	2.561
MA	31	05	32	06	Subventions en vue de promouvoir l'expansion économique	950	—	—
MA	31	06	32	06	Subventions en vue de promouvoir l'expansion économique	—	1.350	1.250
MA	31	07	00	06	Subvention complémentaire à la Sowalfin	1.100	—	—
MA	31	08	32	06	Primes d'emploi octroyées en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur de petites ou moyennes entreprises	24.700	—	—
MA	31	09	32	06	Primes à la consultance octroyées en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises	—	3.000	2.300
MA	31	10	00	06	Primes à la qualité octroyées en excécution du décret du 11/03/2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises	—	100	100
MA	31	11	00	06	Subvention de fonctionnement à l'ASBL CIDE-SOCRAN	275	—	—
MA	31	12	32	06	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir le développement de l'économie sociale marchande (nouvelle programmation)	—	0	0
MA	31	13	00	06	Primes à l'emploi en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises	—	0	0
MA	31	14	00	06	Subvention à l'ASBL Wallonie Design	250	0	0
MA	31	15	32	06	Subvention à la Sowalfin en vue de favoriser le micro-crédit	—	0	0
MA	31	16	00	06	Subvention au bureau d'accueil de tournage wallon	350	—	—
MA	31	17	22	06	Subvention permettant le fonctionnement du pôle de l'image	764	—	—
MA	31	18	22	06	Soutien à la SOWALFIN - médiation de crédits (Marshall 2.vert - axe IV)	—	150	150
MA	31	19	22	06	Subvention à la SOWACCESS - développement des actions en matière de transmission d'entreprises (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	250	250
MA	31	20	00	06	Subvention à l'ASBL Bio-Logistic	—	400	400
MA	31	21	00	06	Subvention à l'Office Economique Wallon du Bois	0	—	—
MA	31	22	00	06	Subvention à la S.A. SOWAFORE	80	—	—
MA	31	23	37	06	Subvention à la S.A.B.E.Fin	—	0	0
MA	31	24	22	06	Soutien au management des Spin-off (Marshall 2.vert - Axe III)	—	1.200	1.200
MA	31	25	32	06	Subvention de fonctionnement à la S.A. ST'ART	110	—	—
MA	31	26	00	06	Primes à l'innovation non-technologique cofinancées par le FEDER - Objectif "Convergence" (Programmation 2007-2013)	—	—	—
MA	31	27	00	06	Primes à l'innovation non-technologique cofinancées par le FEDER - Objectif "Compétitivité régionale et emploi" (Programmation 2007-2013)	—	—	—
MA	32	01	00	06	Création de TPE innovantes Bourses de préactivité	—	0	100
MA	32	02	00	06	Subvention à l'Agence de Stimulation Economique pour le soutien à la création d'activités au travers des bourses de préactivité et à l'innovation des entreprises au moyen des bourses innovation	—	2.800	2.800
MA	41	02	00	06	Programme de transition professionnelle	—	424	424
MA	41	03	00	06	Subvention a l'Université de Liège pour la réalisation d'une étude relative à l'intégration des concepts de créativité de conduite de projets et d'innovation	—	—	50
MA	41	04	00	06	Subvention à l'Université de Liège dans le cadre de la politique de soutien aux PME visant à développer les réseaux d'innovation	—	—	50
MA	43	02	22	06	Agences de développement local (secteur public)	—	674	700
					Totaux pour le Titre I.	29.679	13.498	12.891
					Titre II. - Dépenses de capital			
MA	51	03	12	06	Primes à l'investissement en application de la loi de réorientation économique du 4 août 1978, telle que modifiée par le décret du 25 juin 1992 en ce compris l'économie sociale marchande	—	0	6.000
MA	51	04	12	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises.	—	99.897	73.816

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
MA	51	05	12	06	Aide aux PME et aux TPE dans le cadre de la politique économique de télécommunication	—	2.700	1.500
MA	51	06	12	06	Primes investissement ancien régime - Actions prioritaires pour l'Avenir wallon	—	0	2.500
MA	51	07	12	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises (Marshall 2.vert - axe II)	—	0	0
MA	51	08	12	06	Subventions à des actions qui entrent dans le cadre du plan wallon d'aide au transport par voies navigables	—	2.500	2.500
MA	51	09	12	06	Soutien aux filières de développement économique (dont notamment "bois", "pierre" et "agroalimentaire")	—	0	0
MA	51	10	00	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises (Actions prioritaires - mesure 1.3)	—	0	0
MA	51	11	00	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites et moyennes entreprises (Actions prioritaires - mesure 3.3)	—	0	8.000
MA	51	12	00	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites et moyennes entreprises (Actions prioritaires - mesure 3.4 - zones franches rurales)	—	0	2.800
MA	51	13	00	06	Subventions au secteur privé en vue de la création d'ateliers de travail partagé (actions prioritaires - mesure 3.4 - zones franches rurales)	—	0	264
MA	51	14	12	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises - Zones franches urbaines (Marshall 2.vert - Axe II)	—	13.000	3.800
MA	51	15	12	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises - Zones franches rurales (Marshall 2.vert - Axe II)	—	6.156	1.520
MA	51	16	11	06	Couverture par la Région des sinistres intervenus dans l'activité Prêt/Garantie de la SOWALFIN	—	0	0
MA	61	01	00	06	Subvention en vue de promouvoir l'expansion économique	—	0	0
MA	63	01	49	06	Subvention à la Province de Liège en vue de couvrir des dépenses relatives à la construction d'un bateau-école dans le cadre du soutien aux modes de transport alternatifs à la route	—	0	440
MA	74	06	00	06	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	0	—	—
MA	81	01	12	06	(Modifié) Intervention de la Région dans l'activité Prêts/Garanties de la SOWALFIN	—	2.500	2.500
MA	81	02	00	06	Octroi de crédits et participations - Projets développés par les Studios du Cinéma d'Animation	1.500	—	—
					Totaux pour le Titre II.	1.500	126.753	105.640
					Totaux pour le programme 18.06.	31.179	140.251	118.531
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 18.11. **Promotion de l'Emploi.** *Titre I. - Dépenses courantes*			
AN	01	01	00	11	(Nouveau) Provision cellules de reconversion	—	0	0
AN	12	01	00	11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	200	—	—
AN	31	01	32	11	Subventions d'actions en matière d'emploi	—	0	0
AN	31	02	32	11	Accompagnement et sensibilisation des entreprises au management de la diversité	25	—	—
AN	31	04	32	11	Actions dans le cadre de la réduction et de l'aménagement du temps de travail	—	0	0
AN	31	06	00	11	Subventions aux structures de gestion de centre ville	800	—	—
AN	33	01	00	11	Subventions d'actions en matière d'emploi pour les ASBL	—	2.293	3.135
AN	33	02	00	11	Subventions des missions régionales pour l'emploi	3.882	—	—
AN	33	03	00	11	Subventions complémentaires des missions régionales pour l'emploi dans le cadre du plan inclusion sociale (PST3)	—	0	0
AN	33	04	00	11	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne	—	0	140
AN	33	07	00	11	Subventions en vue de promouvoir l'égalité des chances en matière d'accès à l'emploi	—	189	233
AN	33	09	00	11	Subvention aux structures d'accompagnement à la création d'emploi	2.740	—	—
AN	33	10	00	11	Conventions de premier emploi - secteur privé	—	5.950	5.353

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
AN	33	11	00	11	Agences de développement local (secteur privé)	—	589	556
AN	33	12	00	11	Accompagnement et sensibilisation au management de la diversité - Secteur associatif	225	—	—
AN	33	13	00	11	Subventions diverses aux asbl en matière d'emploi	—	0	519
AN	33	16	00	11	SAACE (vert)	—	0	0
AN	35	01	00	11	Contribution de la Région wallonne au programme LEED de l'O.C.D.E.	33	—	—
AN	41	01	40	11	Subventions d'actions en matière d'emploi (secteur public)	—	50	127
AN	41	04	40	11	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne	—	70	49
AN	41	05	40	11	Programme de Transition Professionnelle	—	450	252
AN	41	06	00	11	Accompagnement et sensibilisation au management de la diversité - Secteur public	25	—	—
AN	41	07	00	11	Cofinancement wallon à l'axe LEADER du programme wallon de développement rural	—	0	0
AN	41	31	00	11	Soutien aux actions de recherche menées par les Universités	—	0	0
AN	41	32	00	11	Subvention à l'IWEPS pour les dépenses de fonctionnement de la Cellule de l'égalité en matière d'emploi et de formation	—	0	0
AN	41	33	40	11	Subventions à l'IWEPS pour les dépenses de fonctionnement de l'Observatoire de l'emploi	—	30	231
AN	43	01	12	11	Subventions diverses aux administrations publiques locales en matière d'emploi	—	0	40
AN	43	02	22	11	Agences développement local (secteur public)	—	674	700
AN	43	03	00	11	Conventions de premier emploi - secteur public	—	1.510	1.354
AN	45	01	21	11	Dotation à la Communauté germanophone	13.173	—	—
AN	45	02	00	11	Conventions de premier emploi - préfinancement au profit de la Communauté Wallonie-Bruxelles	—	1.850	1.850
AN	45	03	00	11	Primes aux SAACE pour tout projet d'accompagnement à la création d'entreprise, aboutie, active dans les domaines de l'isolation, des performances énergétiques, et des énergies vertes (PAP-AW)	—	0	0
AN	45	04	00	11	Projets pilotes "Emploi des jeunes au départ de quartiers prioritaires (PAP-AW)	—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	21.103	13.655	14.539
					Titre II. - Dépenses de capital			
AN	74	06	00	11	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	5	—	—
					Totaux pour le Titre II.	5	0	0
					Totaux pour le programme 18.11.	21.108	13.655	14.539
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 18.12.			
					Forem.			
					Titre I. - Dépenses courantes			
AN	41	01	40	12	Fonds organique : Fonds budgétaire en matière d'emploi			
					Solde au 1er janvier	—	70	70
					Recettes de l'année en cours	—	0	0
					Disponible pour l'année	—	70	70
					Dépenses à charge du Fonds	—	0	0
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	70	70
AN	41	03	40	12	Aides à la recherche d'emploi pour les travailleurs du P.T.P.	—	0	0
AN	41	04	40	12	Plan d'accompagnement à l'emploi	—	48.498	48.498
AN	41	05	40	12	Espace ressources emploi	—	0	0
AN	41	06	40	12	Plan formation - Insertion	—	0	0
AN	41	07	40	12	Gestion pénurie de main d'œuvre qualifiée - Actions prioritaires pour l'Avenir wallon	—	0	0
AN	41	08	40	12	Subvention de fonctionnement au Forem et pour la gestion du P.R.C.	—	91.401	91.401
AN	41	11	40	12	Cellules de reconversion collective	—	2.726	2.726
AN	41	12	40	12	Maisons de l'emploi	—	5.255	5.255
AN	41	13	40	12	Subventions aux comités subrégionaux de l'Emploi et de la Formation	—	3.470	3.470
AN	41	14	40	12	Promouvoir et valoriser les métiers techniques et scientifiques (CEFO) - (Marshall 2.vert - axe 1-1)	—	1.106	1.106

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
AN	41	15	40	12	Réponses aux besoins du marché: Métiers en demande - (Marshall 2.vert -axe 1-3)	—	4.260	4.260
AN	41	16	40	12	Développement d'une offre de qualité - (Marshall 2.vert - axe 5.2)	—	1.796	1.796
AN	41	17	40	12	Initier un plan de création d'emplois dans les métiers verts autres que ceux de la 1re alliance - Marshall 2.vert - axe 5.5	—	0	0
AN	41	18	40	12	Développer les bassins de vie et pôles de synergies - (Marshall 2.vert - axe 1-1)	—	0	0
AN	41	19	40	12	Améliorer et renforcer l'orientation (essais métiers) - (Marshall 2.vert - axe 1-1)	—	520	520
					Totaux pour le Titre I.	0	159.032	159.032
					Titre II. - Dépenses de capital			
AN	61	01	00	12	Subvention pour les investissements du FOREM	—	300	300
					Totaux pour le Titre II.	0	300	300
					Totaux pour le programme 18.12.	0	159.332	159.332
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	70	70
					Programme 18.13. **Plan de résorption du chômage géré par l'administration, mais dont la prise en charge est assurée par l'intermédiaire du Forem.**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
AN	41	01	40	13	Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail sur la base du décret du 31 mai 1990 créant un programme de promotion de l'emploi spécialement destiné aux chômeurs de longue durée dans le secteur non marchand	—	3.604	3.604
AN	41	02	40	13	Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail sur la base du décret du 19 mai 1994 relatif à l'engagement de chômeurs affectés à certains projets au bénéfice de petites et moyennes entreprises	—	0	0
AN	41	03	40	13	Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail sur la base de l'arrêté royal N° 258 du 31 décembre 1983 relatif à l'engagement de chômeurs affectés à certains projets d'assistance aux petites et moyennes entreprises	—	0	0
AN	41	04	40	13	Dépenses inhérentes au programme de transition professionnelle	—	15.392	15.392
AN	41	05	40	13	Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail de contractuels subventionnés sur la base de la loi programme du 30 décembre 1988	—	0	0
AN	41	06	40	13	Réforme du PRC	—	569.865	569.865
AN	41	07	40	13	Emplois de proximité (enfance et personnes dépendantes) - Actions prioritaires pour l'Avenir wallon	—	0	0
AN	41	08	40	13	Emplois innovants et Emplois "jeunes" - Actions prioritaires pour l'Avenir wallon	—	0	0
AN	41	09	40	13	Mobilité interrégionale des demandeurs d'emploi et des travailleurs - Actions prioritaires pour l'Avenir Wallon	—	0	0
AN	41	10	40	13	APE Marchands et APE Jeunes (Marshall 2.vert - axe 1.2)	—	20.000	20.000
AN	41	11	40	13	APE et PTP dans les services d'accueil de l'enfance et d'aides aux personnes - (Marshall 2.vert - axe 6.1)	—	40.200	40.200
AN	41	12	40	13	APE et PTP nouvelle mesure dans les services d'accueil de l'enfance et d'aides aux personnes - Marshall 2.vert - axe 6.1	—	0	0
AN	41	13	40	13	(Nouveau) Créer de l'emploi via APE et PTP vert (Marshall 2.vert axe 5-2)	—	0	0
AN	41	15	40	13	Initier un plan de création d'emplois dans les métiers verts autres que ceux de la 1re alliance - Marshall 2.vert - Axe 5.5	—	0	0
AN	41	17	40	13	Créer de l'emploi APE marchand	—	0	0
AN	41	18	40	13	Job Coaching (Plan Marshall 2.vert)	—	607	607
					Totaux pour le Titre I.	0	649.668	649.668
					Totaux pour le programme 18.13.	0	649.668	649.668
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
					Programme 18.14.			
					Plan de résorption du chômage géré directement par l'administration.			
					Titre I. - Dépenses courantes			
AN	33	01	00	14	Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail.- Fonds budgétaire interdépartemental de promotion de l'emploi.- Conventions 170 et 260	—	0	0
AN	43	01	22	14	Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail de contractuels subventionnés sur la base de l'arrêté royal N° 474 du 28 octobre 1986	0	—	—
AN	43	02	52	14	Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail.- Fonds budgétaire interdépartemental de promotion de l'emploi.- Convention 170	—	0	0
AN	43	03	22	14	Réforme du PRC	0	—	—
AN	45	01	23	14	Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail.- Fonds budgétaire interdépartemental de promotion de l'emploi	—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	0	0	0
					Totaux pour le programme 18.14.	0	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 18.15.			
					Economie sociale			
					Titre I. - Dépenses courantes			
MA	12	02	30	15	Etudes, documentation, séminaires, réunions	160	—	—
MA	12	04	11	15	Etudes relatives à la création de plateformes logistiques pour centres urbains (Marshall 2.Vert - Axe V)	—	0	0
MA	31	01	32	15	Subvention d'entreprises d'insertion	—	10.569	10.569
MA	31	03	00	15	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir le développement de l'Economie sociale marchande (objectif "Convergence") - programmation 2007-2013	—	0	0
MA	31	04	32	15	Subvention des Agences conseil	—	300	648
MA	31	05	32	15	Subvention pour frais de fonctionnement de la SOWECSOM	—	350	350
MA	31	06	32	15	Actions pilotes dans le secteur de l'Economie sociale	—	850	1.050
MA	31	07	32	15	Promotion de l'Economie sociale	285	—	—
MA	31	08	32	15	Subvention complémentaire d'entreprises d'insertion	—	821	821
MA	31	11	00	15	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir le développement de l'Economie sociale marchande (objectif "Compétitivité régionale et Emploi") - programmation 2007-2013	—	0	0
MA	31	12	00	15	Subventions aux structures d'Economie Sociale actives dans le recyclage des déchets	—	140	140
MA	31	14	00	15	Financement de l'encadrement au sein des entreprises d'insertion agréées dans le cadre du décret IDESS	—	150	100
MA	31	15	00	15	Soutien aux projets d'accompagnement de bénéficiaires de micro-crédits	—	120	120
MA	31	16	00	15	Promotion de l'Emploi dans les services de proximité (secteur privé)	—	1.120	1.220
MA	31	17	00	15	Subventions, cofinancées par le FSE, en vue de promouvoir le développement de l'Economie sociale - programmation 2007-2013	—	500	500
MA	31	18	00	15	Subventions cofinancées par le FEDER dans le cadre de la coopération territoriale Interreg IV - Programmation 2007-2013	—	0	0
MA	31	19	00	15	Création de plateformes logistiques pour centres urbains (Marshall 2.vert - Axe V)	—	4.000	500
MA	31	20	32	15	Subvention au groupement d'entreprises visant à développer la collaboration entre les entreprises d'économie sociale et les autres entreprises	0	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
MA	31	21	00	15	(Nouveau) Subvention à des Sociétés à finalité sociale immobilières dans le secteur de l'économie sociale	—	200	100
MA	41	06	00	15	Actions pilotes dans le secteur de l'Economie sociale (secteur public)	—	0	0
MA	43	03	00	15	Promotion de l'Emploi dans les services de proximité (secteur public)	—	1.300	1.020
					Totaux pour le Titre I.	445	20.420	17.138
					Titre II. - Dépenses de capital			
MA	74	06	22	15	Acquisition de biens meubles durables	10	—	—
					Totaux pour le Titre II.	10	0	0
					Totaux pour le programme 18.15.	455	20.420	17.138
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 18.21. **Formation professionnelle**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
AN	12	01	11	21	Plateforme d'apprentissage des langues accessible à tout citoyen wallon	0	800	1.450
AN	12	22	00	21	Soutien aux actions de formation qualifiante	70	—	—
AN	12	31	00	21	Soutien aux actions de sensibilisation, études, projets pilotes relatifs à la formation	230	—	—
AN	31	21	00	21	Subvention pour les chèques création	986	—	—
AN	33	04	00	21	Cofinancement régional de projets de la CEE	—	0	0
AN	33	10	00	21	Subventions en vue de couvrir les frais relatifs à la validation des compétences	0	—	—
AN	33	11	00	21	Subvention en vue de promouvoir l'information et l'orientation sur les métiers et les qualifications	619	—	—
AN	33	12	00	21	Subvention en vue de soutenir les actions de préqualifications	—	36.806	37.247
AN	33	13	00	21	Subvention en vue de promouvoir des actions de formation qualifiante	—	860	900
AN	33	16	00	21	(Nouveau) Subvention pour l'Interfédé	—	681	681
AN	33	18	00	21	Subvention en vue de promouvoir des actions de préqualification	—	0	0
AN	33	19	00	21	Subvention en vue de promouvoir des actions de préqualification	0	—	—
AN	33	21	00	21	Subvention pour la formation des travailleurs et l'adaptabilité des entreprises	—	406	700
AN	33	22	00	21	Subvention pour le fonctionnement des centres de compétence	0	—	—
AN	33	31	00	21	Soutien aux actions de sensibilisation, études, projets pilotes relatifs à la formation	36	—	—
AN	33	32	00	21	Subventions en vue de permettre la formation en TIC	—	810	2.191
AN	33	33	00	21	Cofinancement pour les projets LEADER	—	251	70
AN	33	34	00	21	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne	—	0	0
AN	33	35	00	21	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne "2007-2013"	—	0	410
AN	33	41	00	21	Subvention en vue de promouvoir les actions de luttes contre les discriminations dans le secteur de la formation	435	—	—
AN	33	43	00	21	Subventions diverses aux asbl en matière de formation	—	241	510
AN	33	44	00	21	Euroskills 2012	—	0	0
AN	34	21	00	21	Subvention pour la formation des travailleurs et l'adaptabilité des entreprises	10	—	—
AN	41	01	40	21	Mise en œuvre, dans le domaine de la formation, des programmes de transition professionnelle	—	500	490
AN	41	14	40	21	Subvention au pôle de formation consacré aux motorisations propres - Plan Air-Climat	—	0	0
AN	41	15	00	21	Subvention pour le suivi du parcours d'insertion	0	—	—
AN	41	16	00	21	Subvention au CSERW	150	—	—
AN	41	17	40	21	Subvention pour la formation en alternance et l'autocréation d'activité	—	0	0
AN	41	34	00	21	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne	—	0	0
AN	41	35	00	21	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne "2007-2013"	—	0	90

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
AN	43	01	12	21	Subventions diverses aux administrations publiques locales en matière de formation	—	0	125
AN	43	12	00	21	Subvention en vue de soutenir les actions de préqualifications	—	1.993	1.978
AN	43	18	48	21	Subvention en vue de soutenir les actions de préqualifications	0	—	—
AN	43	42	00	21	Subvention pour la sensibilisation des acteurs socio-économiques	0	—	—
AN	45	01	30	21	Subvention au Service Francophone des Métiers et des Qualifications	—	0	28
					Totaux pour le Titre I.	2.536	43.348	46.870
					Titre II. - Dépenses de capital			
AN	52	31	10	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation	—	0	0
AN	52	32	00	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation dans le cadre de projets cofinancés par l'Union européenne	—	0	0
AN	52	33	00	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation dans le cadre de projets cofinancés par l'Union européenne "2007-2013"	—	0	1.000
AN	61	03	00	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation (secteur public)	—	0	1.510
AN	61	32	41	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation dans le cadre de projets cofinancés par l'Union européenne	—	0	20
AN	61	33	41	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation dans le cadre de projets cofinancés par l'Union européenne "2007-2013"	—	0	2.000
AN	72	01	00	21	(Nouveau) Centre de formation Saint-Hubert	—	2.000	1.500
AN	74	05	00	21	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	5	—	—
					Totaux pour le Titre II.	5	2.000	6.030
					Totaux pour le programme 18.21.	2.541	45.348	52.900
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 18.22. **Forem - Formation.**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
AN	41	01	40	22	Subvention de fonctionnement au Forem	—	113.783	113.783
AN	41	02	40	22	Plan formation - insertion	—	0	0
AN	41	03	40	22	Financement de projets visant à améliorer l'insertion socio-professionnelle et la formation professionnelle	—	0	0
AN	41	04	40	22	Financement du chèque formation	—	8.719	8.719
AN	41	05	40	22	Financement du volet formation des pôles de compétitivité (Actions prioritaires - mesure 1.4)	—	0	0
AN	41	06	40	22	Crédit adaptation	—	4.850	4.850
AN	41	07	40	22	Subvention en vue de promouvoir la formation des P.T.P.	—	0	0
AN	41	08	40	22	Subvention en vue de promouvoir les métiers du secteur non marchand	—	1.352	1.352
AN	41	09	40	22	Mise en oeuvre des politiques de formation confiées au Forem dans le cadre du plan d'actions prioritaires pour la Wallonie	—	0	0
AN	41	10	40	22	Subvention pour le fonctionnement des centres de compétence	—	7.055	7.055
AN	41	11	40	22	Articulation entre la formation initiale et la formation professionnelle	—	1.254	1.254
AN	41	12	40	22	Articulation entre la formation initiale et la formation professionnelle dans le cadre du plan d'actions prioritaires pour la Wallonie	—	0	0
AN	41	13	40	22	Subvention pour de nouvelles actions dans le cadre du contrat de gestion	—	533	533
AN	41	14	40	22	Mise en oeuvre des politiques de formation dans le cadre de la lutte contre les pénuries (plan d'actions prioritaires pour la Wallonie)	—	0	0
AN	41	15	40	22	Subvention en vue de promouvoir la mobilité interrégionale (mesure 5.4 du Plan d'Actions prioritaires)	—	0	0
AN	41	16	40	22	Subvention au FOREM pour l'organisation de réunions des Directeurs généraux de la formation professionnelle dans le cadre de la Présidence belge de l'Union européenne	0	—	—
AN	41	17	40	22	Améliorer et renforcer l'orientation (essais métiers) - (Marshall 2.vert - axe 1.1)	—	1.239	1.239

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
AN	41	18	40	22	Réponses aux besoins du marché: Métiers en demande - (Marshall 2.vert - axe1-3)	—	6.324	6.324
AN	41	19	40	22	Développement d'une offre de qualité - (Marshall 2.vert - axe 5.2)	—	5.990	5.990
AN	41	20	40	22	Réponses aux besoins du marché : Plan Langues - (Plan Marshall 2.vert - axe 1-3)	—	8.778	8.778
AN	41	21	40	22	Financement du volet formation des pôles de compétitivité - Marshall 2.vert - axe 2	—	6.540	2.800
AN	41	22	40	22	Subvention en vue de promouvoir l'autocréation d'activités	—	3.000	3.000
AN	41	23	40	22	Garantir l'accessibilité maximale des centres de compétences à l'Enseignement - (Marshall 2.vert - axe 1-1)	—	3.775	3.775
AN	41	24	40	22	Travailler en concertation avec le secteur professionnel - (Marshall 2.vert - Axe 5.1)	—	0	0
AN	41	25	40	22	Chèques Eco-Climat - petites entreprises - (Marshall 2.vert - Axe 5.5)	—	906	906
AN	41	26	40	22	Subvention en vue de promouvoir l'autocréation d'activités (vert)	—	0	0
AN	41	27	40	22	Pôles de compétitivité - Etudes prospectives des besoins	—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	0	174.098	170.358
					Titre II. - Dépenses de capital			
AN	61	01	41	22	Subvention au FOREM pour des investissements en rapport avec les centres de formation professionnelle	—	900	900
MA	61	02	41	22	(Modifié) Financement du volet formation des pôles de compétitivité - investissement (Marshall 2.vert Axe II)	—	466	990
AN	61	03	42	22	Financement du volet de formation des Pôles de compétitivité (Marshall 2.vert - axe II)	—	0	0
AN	72	01	00	22	Centre de formation Saint-Hubert	—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	0	1.366	1.890
					Totaux pour le programme 18.22.	0	175.464	172.248
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 18.23. **Formation agricole.**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
LU	12	02	00	23	Frais de Commission Formation agricole	5	—	—
LU	12	31	00	23	Actions de sensibilisation, études et projets pilotes relatifs à la formation	0	—	—
LU	33	05	00	23	Subventions à des associations d'amateurs horticoles pour l'organisation de séances d'études et de conférences	—	140	175
LU	33	06	00	23	Subventions aux centres agréés de formation professionnelle agricole pour l'organisation des cours et autres activités en rapport	—	1.222	1.150
LU	33	07	00	23	Subvention pour la formation à la qualité dans le secteur agricole	—	45	42
LU	34	01	41	23	Indemnités de promotion sociale aux agriculteurs et à leurs aidants	0	—	—
LU	41	01	00	23	Subventions aux organisme d'intérêt public dans le cadre du programme wallon de développement rural 2007-2010 cofinancé par le FEADER	0	—	50
LU	41	16	00	23	Subvention au CESRW	0	20	20
					Totaux pour le Titre I.	5	1.427	1.437
					Totaux pour le programme 18.23.	5	1.427	1.437
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
					Programme 18.24. **IFAPME**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
AN	41	02	40	24	Mise en ouvre des politiques de formation confiées à l'IFAPME dans le cadre du plan d'actions prioritaires pour la Wallonie	—	0	0
AN	41	03	40	24	Financement du plan langues dans le cadre des formations en alternance (plan d'actions prioritaires pour la Wallonie)	—	0	0
AN	41	05	40	24	Subventions de fonctionnement à l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises	—	14.905	14.905
AN	41	06	40	24	Subventions pour la formation des indépendants (IFAPME)	—	26.476	26.476
AN	41	07	40	24	Subvention pour de nouvelles actions dans le cadre du contrat de gestion	—	1.096	1.096
AN	41	08	40	24	Développement des Filières en alternances et des Stages professionnalisants - (Marshall 2.vert -axe 1.3)	—	3.833	3.833
AN	41	09	40	24	Développement de l'offre de formation en alternance - Métiers Alliances Emploi Environnement et autres métiers verts - (Marshall 2.vert -axe 5.2)	—	1.688	1.688
AN	41	10	40	24	Améliorer et renforcer l'orientation (essais métiers) - (Marshall 2.vert - axe 1-1)	—	161	161
AN	41	11	40	24	Modules de formation dédiés à la construction durable	—	0	0
AN	41	12	40	24	Subvention de fonctionnement d'infrastructures dédicacées à la gestion des compétences vertes	—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	0	48.159	48.159
					Titre II. - Dépenses de capital			
AN	61	02	41	24	Subvention à l'IFAPME pour des investissements en rapport avec les centres de formation professionnelle	—	1.825	1.825
AN	61	03	41	24	Subvention pour construction d'infrastructures dédicacées à la gestion des compétences vertes	—	8.000	8.000
AN	72	01	10	24	Construction de bâtiments, achat de terrains et bâtiments	—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	0	9.825	9.825
					Totaux pour le programme 18.24.	0	57.984	57.984
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 18.25. **Politiques croisées dans le cadre de la formation**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
AN	12	02	00	25	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	50	—	—
MA	12	03	30	25	Etudes et prestations de services dans le cadre des marchés Cyberécoles et Cyberclasses	525	—	—
MA	12	05	11	25	Frais liés aux prestations de service du centre d'assistance dans le cadre du projet Cyberclasses	—	1.000	1.000
MA	14	07	10	25	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des équipements des projets cyberécoles et cyberclasses	—	210	210
MA	21	01	50	25	Intervention résultant de la location financement destinée à la réalisation des programmes Cyberécoles et Cyberclasses - Intérêts	573	—	—
AN	33	10	00	25	(Nouveau) Validation des compétences	200	—	—
AN	33	12	01	25	Subvention aux actions d'alphabétisation	—	1.190	1.190
AN	33	14	00	25	Subvention pour la formation en alternance	—	2.950	3.800
AN	33	16	00	25	Subvention pour la formation en alternance dans le cadre du plan d'actions prioritaires pour la Wallonie	—	0	0
AN	33	17	00	25	Subvention pour la formation en alternance - Sortie ancien régime	—	4.000	4.000
MA	33	19	00	25	Expériences pilotes de formation en alternance dans l'enseignement supérieur (Marshall 2.vert -Axe V)	—	250	250

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
AN	33	42	00	25	Subvention aux actions ponctuelles d'alphabétisation	—	0	0
AN	41	01	40	25	Subvention de fonctionnement à l'Institut de formation pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises	—	195	390
AN	41	02	40	25	Subvention de fonctionnement à l'Office Francophone de la Formation en Alternance	—	181	181
AN	45	02	30	25	(Nouveau) Subvention au Service Francophone des Métiers et des Qualifications	—	140	112
					Totaux pour le Titre I.	1.348	10.116	11.133
					Titre II. - Dépenses de capital			
MA	73	16	00	25	Travaux et fournitures dans le cadre des cyberclasses	—	10	10
AN	74	06	00	25	Achat de biens meubles durables	5	—	—
MA	91	01	70	25	Intervention résultant de la location financement destinée à la réalisation des programmes Cyberécoles et Cyberclasses - Capital	8.368	—	—
					Totaux pour le Titre II.	8.373	10	10
					Totaux pour le programme 18.25.	9.721	10.126	11.143
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 18.31. **Recherche.**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
NO	01	01	00	31	Programme "Convergence" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.2	—	0	2.839
NO	01	02	00	31	Programme "Compétitivité régionale et emploi" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.2	—	0	1.558
NO	01	03	00	31	Actions dans le cadre de l'objectif 1 - Hainaut (nouvelle programmation)	—	0	0
NO	01	04	00	31	Actions de soutien de l'innovation technologique et aides à la recherche cofinancées par le FEDER hors objectif 1 Hainaut (nouvelle programmation)	—	0	0
NO	01	05	00	31	Programme "Convergence" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.6	—	150	471
NO	01	06	00	31	Programme "Compétitivité régionale et emploi" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.6	—	0	411
NO	01	07	00	31	Initiatives dans le cadre du Plan Marshall 2.vert en matière de recherche	—	0	0
NO	01	08	00	31	Programme "interreg" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des fonds structurels européens mesures 1.1, 1.2 et 1.3.	—	337	755
NO	01	09	00	31	Action de soutien à l'établissement d'une stratégie de développement et d'investissement dans la Recherche - Marshall 2.vert	—	0	42
NO	01	11	00	31	Soutien à la coordination et la représentation de la Recherche wallonne dans les réseaux internationaux - Marshall 2.vert	—	6.000	1.959
NO	01	12	00	31	Soutien au développement de stratégies "Proof of concept" - Marshall 2.vert	—	1.000	979
NO	01	13	00	31	Soutien à la mise en place de procédure d'évaluation ex-post - Marshall 2.vert	—	150	126
NO	01	14	00	31	Initiatives en matière de soutien aux infrastructures de recherche	—	5.000	5.000
NO	31	01	40	31	Subvention à l'Agence wallone de Stimulation Technologique (PAP-AW)	—	0	0
NO	41	01	00	31	Subvention au Welbio - Marshall 2.vert	—	0	0
NO	41	02	40	31	(Nouveau) Subvention à l'Agence wallonne de Stimulation Technologique - Marshall 2.vert	—	2.000	2.000
NO	45	01	23	31	Subventions accordées dans le cadre de l'accord de coopération avec la Communauté Wallonie-Bruxelles (Contrat d'avenir)	2.860	—	—
NO	45	02	23	31	Subvention au FRIA (PAP-AW)	0	—	—
NO	45	03	23	31	Subvention au FRIA - Marshall 2.vert	—	2.060	2.060
NO	45	04	20	31	Actions visant à améliorer les conditions de travail des chercheurs Post-Doc - Marshall 2.vert	—	—	512
NO	45	05	23	31	Soutien à l'application de la charte européenne du chercheur - Marshall 2.vert	—	350	293
					Totaux pour le Titre I.	2.860	17.047	19.005

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
					Titre II. - Dépenses de capital			
NO	51	02	12	31	Subventions à des centres collectifs de recherche pour le financement de projets de recherche, l'acquisition d'équipement et pour la fourniture de services de conseils technologiques	—	10.600	11.510
NO	61	01	00	31	Subventions à des universités, des établissements assimilés et des interfaces université-entreprises pour la diffusion et le développement des technologies nouvelles, la recherche industrielle de base, la multiplication et l'amélioration des relations entre les milieux industriels et les milieux universitaires	—	36.587	32.805
NO	61	03	00	31	Mise en place de programmes d'excellence dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'Avenir wallon (PAP-AW)	—	0	2.250
NO	61	04	00	31	Renforcement de la politique en matière de spin-off dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'Avenir wallon (PAP-AW)	—	0	1.060
NO	61	05	00	31	Soutien à l'évaluation, la poursuite et la création des programmes d'excellence - Marshall 2.vert	—	0	0
NO	65	01	23	31	Soutien à l'évaluation, la poursuite et la création des programmes d'excellence - Marshall 2.vert	—	3.500	977
NO	65	03	23	31	Soutien au renforcement du programme First Spin-Off - Marshall 2.vert	—	1.700	822
NO	81	01	41	31	Intervention de la Région wallonne dans le capital de l'Agence de Stimulation Technologique (PAP-AW)	—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	0	52.387	49.424
					Totaux pour le programme 18.31.	2.860	69.434	68.429
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 18.32. **Aides aux entreprises (Recherche et Technologie).**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
NO	32	02	00	32	Subventions en faveur de l'innovation et du développement technologiques (aides aux PME)	—	7.800	7.669
NO	32	03	00	32	Renforcement de la politique en matière de spin-out (partim PME) dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'Avenir wallon (PAP-AW)	—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	0	7.800	7.669
					Titre II. - Dépenses de capital			
NO	01	01	00	32	Programme "Convergence" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.1	—	1.525	1.267
NO	01	02	00	32	Programme "Compétitivité régionale et emploi" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.1	—	925	1.032
NO	01	03	00	32	Actions dans le cadre de l'objectif 1 Hainaut (nouvelle programmation)	—	0	0
NO	01	04	00	32	Actions de soutien de l'innovation technologique et aides à la recherche cofinancées par le FEDER hors objectif 1 Hainaut (nouvelle programmation)	—	0	0
NO	01	07	00	32	Pôles de compétitivité - subventions aux entreprises, aux universités et aux centres de recherche (PAP-AW - mesure 1.2)	—	0	30.130
NO	01	08	00	32	Intensification des programmes mobilisateurs dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'avenir wallon (PAP-AW)	—	0	1.485
NO	01	09	00	32	Programmes mobilisateurs - Marshall 2.vert	—	—	2.854
NO	01	10	00	32	Soutien aux partenariats d'innovation technologique (PIT) en dehors du domaine des pôles Marshall 2.vert	—	5.000	0
NO	01	11	00	32	Pôles de compétitivité - subventions aux entreprises, aux universités et aux centres de recherche - Marshall 2.vert	—	60.000	29.305
NO	01	12	00	32	Subsides octroyés aux acteurs wallons de la recherche dans le cadre de leur participation à des programmes internationaux	—	10.000	3.727
NO	51	01	12	32	Subventions à des entreprises pour le financement de projets de recherche industrielle de base	—	20.200	12.158
NO	51	02	12	32	Renforcement de la politique en matière de spin-out (partim entreprises) dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'Avenir wallon (PAP-AW)	—	0	0

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
NO	81	01	12	32	Avances récupérables à des entreprises pour le financement de projets de recherche appliquée et de développement	—	50.000	54.508
NO	81	02	00	32	Pôles de compétitivité - Avances récupérables aux entreprises (PAP-AW - Mesure 1.2)	—	0	457
NO	81	03	00	32	Avances récupérables aux entreprises dans le cadre des programmes mobilisateurs (PAP-AW)	—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	0	147.650	136.923
					Totaux pour le programme 18.32.	0	155.450	144.592
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 18.33. **Promotion, diffusion et valorisation de la Recherche.**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
NO	01	01	00	33	Actions de sensibilisation à la culture scientifique et technique dans le cadre de l'Objectif 1 Hainaut (Contrat d'avenir) (nouvelle programmation)	—	0	0
NO	01	02	00	33	Actions de sensibilisation à la culture scientifique et technique cofinancées par les fonds structurels européens hors Objectif 1 (Contrat d'avenir) (nouvelle programmation)	—	0	7
NO	01	03	00	33	(Nouveau) Subventions relatives à des activités de diffusion de promotion et d'évaluation de la recherche, de la science, des technologies nouvelles, de l'innovation et du développement technologique	—	3.433	3.478
NO	12	02	00	33	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions et d'experts	1.000	—	—
NO	12	03	30	33	Etudes, actions de diffusion des sciences et des technologies	—	1.474	1.430
NO	12	04	00	33	Frais liés à la présidence belge de l'Union Européenne 2010	0	—	—
NO	43	01	40	33	Subvention au Parc d'aventures scientifiques (Anc. Forum Scientifique et Technique)	3.500	—	—
					Totaux pour le Titre I.	4.500	4.907	4.915
					Titre II. - Dépenses de capital			
NO	74	06	00	33	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	25	—	—
					Totaux pour le Titre II.	25	0	0
					Totaux pour le programme 18.33.	4.525	4.907	4.915
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 18.34. **Fonds de la Recherche, du développement et de l'innovation**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
NO	01	01	00	34	Fonds organique : Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation			
					Solde au 1er janvier	—	13.819	40.106
					Recettes de l'année en cours	—	17.000	17.000
					Disponible pour l'année	—	30.819	57.106
					Dépenses à charge du Fonds	—	17.000	17.000
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	13.819	40.106
					Totaux pour le Titre I.	0	17.000	17.000
					Totaux pour le programme 18.34.	0	17.000	17.000
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	17.000	17.000
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	13.819	40.106

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux**		
						Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*	
							Crédits d'engagement	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement							
					Programme 18.35. **(Modifié) Innovation - Nouvelles technologies - Technologies de l'information et de la communication**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
MA	01	01	00	35	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du programme Innovation	—	8.000	5.300
MA	12	02	00	35	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	300	—	—
MA	12	03	11	35	Frais d'exploitation à charge du SPW du réseau des fibres optiques de la Région wallonne	82	—	—
MA	12	04	11	35	Développement d'un plan stratégique pour l'innovation des entreprises wallonnes (Marshall 2.vert - Axe III)	—	800	600
MA	31	02	32	35	Subventions de toute nature pour le développement des télécommunications	—	250	130
MA	31	03	22	35	Subvention de fonctionnement à l'ASBL EURO GREEN IT INNOVATION CENTER	250	—	—
MA	31	04	22	35	Subvention de fonctionnement à l'ASBL MICROSOFT INNOVATION CENTER	250	—	—
MA	32	01	00	35	Subventions en faveur de l'innovation et du développement technologique (aides aux PME)	—	0	0
MA	32	02	00	35	(Modifié) Subventions aux entreprises pour le soutien des innovations de procédé et d'organisation dans les services	—	2.000	1.000
MA	32	05	00	35	Soutien aux initiatives favorisant la créativité et l'innovation en Wallonie (en entreprises et hors entreprises)	—	0	0
MA	32	06	00	35	Soutien aux nouvelles pratiques innovantes, en particulier la captation de tendances, le développement des écosystèmes innovants, la constitution de plateformes d'échanges	—	0	0
MA	40	02	22	35	Subventions de toute nature pour le développement des télécommunications dans le secteur public	—	250	250
MA	41	01	40	35	(Modifié) Subvention à l'Agence wallonne des Télécommunications	—	3.116	3.116
MA	41	03	00	35	(Modifié) Subvention complémentaire à l'Agence Wallonne des Télécommunications pour des missions spécifiques	100	0	0
MA	45	01	23	35	Subvention à la Communauté germanophone dans le cadre de la politique de télécommunication	75	—	—
					Totaux pour le Titre I.	1.057	14.416	10.396
					Titre II. - Dépenses de capital			
MA	01	02	00	35	Cofinancement européen en matière de télécommunication	—	0	0
MA	51	01	00	35	(Modifié) Subventions aux entreprises pour le financement de projets de développement expérimental en coopération	—	2.000	1.000
MA	51	02	00	35	(Modifié) Soutien à l'Innovation Technologique	—	0	0
MA	51	03	00	35	Appel à projets dans le cadre des Technologies de l'image	—	0	0
MA	81	01	00	35	(Nouveau) Avances récupérables aux entreprises pour le financement de projets de développement expérimental	—	25.500	5.000
					Totaux pour le Titre II.	0	27.500	6.000
					Totaux pour le programme 18.35.	1.057	41.916	16.396
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Totaux pour la division organique 18.	106.765	1.831.172	1.744.156
					Dont programme d'investissement	—	24.200	23.755
					Dont fonds organiques	—	17.000	17.000
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	13.991	40.278

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement							
					Division organique 19			
					Fiscalité			
					Programme 19.01.			
					Fonctionnel			
					Titre I. - Dépenses courantes			
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	9.405	—	—
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	15	—	—
AN	12	02	00	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an	0	—	—
AN	12	03	00	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programmes de plus d'un an	—	5.014	5.062
NO	12	04	00	01	(Nouveau) Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO7	93	—	—
					Totaux pour le Titre I.	9.513	5.014	5.062
					Titre II. - Dépenses de capital			
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	10	—	—
AN	74	02	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques	—	19	19
NO	74	03	00	01	(Nouveau) Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO7	70	—	—
					Totaux pour le Titre II.	80	19	19
					Totaux pour le programme 19.01.	9.593	5.033	5.081
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Programme 19.02.			
					Fiscalité			
					Titre I. - Dépenses courantes			
AN	01	01	00	02	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre de l'accord politique entre la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale pour une réforme de la fiscalité routière	792	—	—
AN	01	02	00	02	Promotion pour l'utilisation de véhicules électriques et l'installation de bornes électriques de rechargement	—	0	0
AN	01	03	00	02	(Nouveau) Promotion pour l'utilisation de véhicules électriques et l'installation de bornes électriques de rechargement	750	—	—
AN	12	01	00	02	Achats de biens et services, en ce compris études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions et frais de fonctionnement	165	—	—
AN	12	02	00	02	Frais d'impression	850	—	—
AN	12	03	00	02	Expertises, frais de procédure, frais de fonctionnement, honoraires d'avocats	850	—	—
AN	12	04	00	02	Frais bancaires, chèques circulaires, assignations postales	80	—	—
AN	34	01	31	02	Remboursements	0	—	—
AN	34	02	31	02	Versement des éco-bonus	8.000	—	—
					Totaux pour le Titre I.	11.487	0	0

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec / n° ord. / 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux**		
				Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*	
					Crédits d'engagement	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement					
			Titre II. - Dépenses de capital			
AN	74 01 00	02	Achat de biens meubles durables	0	—	—
			Totaux pour le Titre II.	0	0	0
			Totaux pour le programme 19.02.	11.487	0	0
			Dont programme d'investissement	—	—	—
			Dont fonds organiques	—	—	—
			Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
			Totaux pour la division organique 19.	21.080	5.033	5.081
			Dont programme d'investissement	—	—	—
			Dont fonds organiques	—	—	—
			Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux**		
						Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*	
							Crédits d'engagement	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement							
					Division organique 32			
					Provisions interdépartementales pour la programmation 2007-2013 des cofinancements européens			
					Programme 32.01. **Cofinancements européens 2007 - 2013**			
					Titre I. - Dépenses courantes			
DE	01	01	00	01	Cofinancements européens 2007 - 2013	—	72.449	135.974
					Totaux pour le Titre I.	0	72.449	135.974
					Titre II. - Dépenses de capital			
DE	81	01	00	01	Intervention financière dans le cadre des cofinancements européens 2007 - 2013	—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	0	0	0
					Totaux pour le programme 32.01.	0	72.449	135.974
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Totaux pour la division organique 32.	0	72.449	135.974
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux**		
						Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*	
							Crédits d'engagement	*Crédits d'ordonnancement*
	i = programme d'investissement							
					Division organique 33			
					(Modifié) Provision interdépartementale pour le Plan d'Actions prioritaires pour l'Avenir wallon et le Plan Marshall 2.vert			
					Programme 33.01.			
					(Modifié) Plan d'Actions prioritaires pour l'Avenir wallon et Plan Marshall 2.vert			
					Titre I. - Dépenses courantes			
AN	01	01	00	01	Plan d'Actions prioritaires pour l'Avenir wallon et Plan Marshall 2.vert	—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	0	0	0
					Totaux pour le programme 33.01.	0	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Totaux pour la division organique 33.	0	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—
					Totaux généraux	3.910.335	3.857.050	3.786.713
					Dont programme d'investissement	74.124	363.291	338.583
					Dont fonds organiques	—	151.827	151.827
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	168.802	237.671
					Vu pour être annexé au projet de décret			